



COMPTE ADMINISTRATIF 2024



SOMMAIRE

TABLEAU DE SYNTHESE	4
L'ARRÊTÉ DES COMPTES 2024	6
LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	7
ECONOMIE - EMPLOI	8
1.1 - ECONOMIE	9
1.2 - AGRICULTURE ET FORETS	21
1.3 - TOURISME	25
1.4 - RECHERCHE	28
EDUCATION - FORMATION	30
2.1 - EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	31
2.2 - APPRENTISSAGE	34
2.3 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	36
2.4 - ORIENTATION	38
2.5 - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	39
2.6 - FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	42
MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	44
3.1 - EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	45
3.2 - NUMERIQUE	48
3.3 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	50
3.4 - TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	56
3.5 - COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	63
VIE SOCIALE	65
4.1 - CITOYENNETE ET EGALITE	66
4.2 - CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	68
4.3 - SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF	71
RESSOURCES	73
5.1 - MOYENS GENERAUX	74
5.2 - FINANCES	78
5.3 - RESSOURCES HUMAINES	85
5.4 - EUROPE	88
LES DECISIONS	89
L'approbation du compte de gestion	89
L'approbation du compte administratif	89
L'arrêté des comptes 2024	93
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT	94
POINT DE SITUATION SUR LES PROGRAMMES EUROPEENS	96
RAPPORT ANNUEL DE LA DETTE 2024	103
BILAN DE LA GESTION PLURIANNUELLE	111
LISTE DES VIREMENTS DE CREDITS ENTRE FONCTIONS SUR L'EXERCICE 2024	115

Les dépenses

Les dépenses d'interventions régionales s'élèvent à 456,3 M€ en investissement (fonds européens compris) et 910,7 M€ en fonctionnement, soit 1,367 Md€ au total. Elles représentent 81 % des dépenses de la Région, le reste regroupant les frais d'administration générale (personnel et frais généraux du siège, reversement de CVAE aux départements) et le service de la dette avec une année 2024 marquée notamment par un pic de remboursement de capital du portage réalisé par la Région des rames TET soit 58,8 M€ sur un montant total de 115,2 M€

Le compte administratif 2024 présente une réalisation à hauteur de 89 % des dépenses votées : il atteint 95,2 % en fonctionnement et 80,4 % en investissement.

En 2024, le montant total des dépenses s'élève à 1 688 M€

Le niveau de l'investissement est resté très élevé avec plus de 460 M€ hors gestion de la dette avec un poste transports qui se maintient au premier rang soit près d'un quart du montant global de la section d'investissement. Suivent les investissements dans les lycées avec une dépense totale de 93 M€ dont 78 M€ sur le patrimoine éducatif et ceux relatifs au domaine économique et agricole dont le montant sur 2024 se chiffre à près de 80 M€ (dont Fonds Européens).

Au niveau du fonctionnement, les dépenses liées à la Formation Professionnelle ainsi que celles relevant des Formations sanitaires et Sociales restent soutenues comme celles relevant de la Culture et du Sport avec une participation de la Région à la dynamique olympique et paralympique.

Les recettes

Globalement, les ressources financières de la Région Centre-Val de Loire relatives à l'exercice 2024 sont inférieures de 4,7 M€ (hors emprunt et réaménagement de la dette) à celles de l'exercice précédent. Cet écart est principalement lié aux Fonds Européens (-21,8 M€) et aux recettes des politiques (-1,6 M€).

Les recettes institutionnelles ont augmenté de 18,7 M€. La TVA (part CVAE et part ex-DGF), principale ressource de la collectivité (636 M€) qui représente 56% des recettes institutionnelles, a évolué dans une proportion beaucoup plus faible qu'annoncé initialement par l'Etat.

L'emprunt a été réalisé à hauteur de 158,3 M€ dont 60 M€ par recours à l'obligataire. L'encours de dette (hors crédits-baux) se chiffre à 1 207 M€ au 31 décembre 2024 (1 168 M€ fin 2023). Cet encours inclut le portage temporaire de la dette pour l'acquisition des rames TET dans l'attente du remboursement de l'AFITF (22,5 M€ à fin 2024 contre 81,450 M€ de portage fin 2023). Le taux d'intérêt moyen de l'encours se positionne à 2,37 % (contre 2,42 % fin 2023).

La capacité de désendettement est de 6,5 ans et reste inférieure à la prévision inscrite au BP et en deçà de la trajectoire budgétaire servant de guide à notre gestion.

L'arrêté des comptes

L'arrêté des comptes dégage un résultat de l'exécution budgétaire de 8 M€. Il n'est pas constaté de restes à réaliser.

Le résultat de l'exécution budgétaire 2024 pourra être intégré à l'exercice 2025 lors du vote du budget supplémentaire.

François BONNEAU

TABLEAU DE SYNTHÈSE

	DEPENSES		RECETTES	
	CREDITS INSCRITS	REALISE 2024	CREDITS INSCRITS	REALISE 2024
FONCTIONNEMENT	1 135 249 066	1 080 881 112	1 285 957 000	1 259 349 298
ECONOMIE	22 338 000,00	22 560 593,02	525 000,00	1 852 152,60
<i>Fonds européens ECONOMIE</i>	<i>900 000,00</i>	<i>570 676,71</i>	<i>900 000,00</i>	<i>570 676,71</i>
AGRICULTURE ET FORETS	7 175 000,00	6 953 104,01	200000	350 136,90
<i>Fonds européens AGRICULTURE ET FORETS</i>	<i>11 000 000,00</i>	<i>8 039 351,41</i>	<i>11 000 000,00</i>	<i>8 039 351,41</i>
TOURISME	5 574 000,00	5 473 731,47	150 000,00	131 575,66
RECHERCHE	7 300 000,00	7 453 355,20		160 523,25
<i>Fonds européens RECHERCHE</i>	<i>1 900 000,00</i>	<i>1 623 062,99</i>	<i>1 900 000,00</i>	<i>1 623 062,99</i>
TOTAL ECONOMIE - EMPLOI	56 187 000,00	52 673 874,81	14 675 000,00	12 727 479,52
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	72 104 000,00	70 655 404,34	14 995 000,00	15 333 262,73
APPRENTISSAGE	4 096 163,00	3 698 879,68	400 000,00	788 763,24
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 500 000,00	2 199 754,28		123 719,49
ORIENTATION	3 320 000,00	3 127 740,43	150 000,00	234 811,82
<i>Fonds européens ORIENTATION</i>		<i>141 230,45</i>		<i>141 230,45</i>
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	157 600 000,00	149 653 168,21	92 435 000,00	88 982 700,55
<i>Fonds européens FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE</i>	<i>13 500 000,00</i>	<i>2 922 563,49</i>	<i>13 500 000,00</i>	<i>2 922 563,49</i>
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	65 385 000,00	63 964 902,80	120 000,00	521 110,42
TOTAL EDUCATION - FORMATION	318 505 163,00	296 363 643,68	121 600 000,00	109 048 162,19
EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	6 395 000,00	5 547 916,76		51 069,74
<i>Fonds européens EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE</i>	<i>500 000,00</i>		<i>500 000,00</i>	
NUMERIQUE	4 100 000,00	3 195 829,83		1 258 000,00
<i>Fonds européens NUMERIQUE</i>	<i>1 600 000,00</i>	<i>159 244,03</i>	<i>1 600 000,00</i>	<i>159 244,03</i>
TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	9 611 000,00	9 493 355,39	615 000,00	1 006 444,22
<i>Fonds européens TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE</i>	<i>3 500 000,00</i>	<i>2 944 780,58</i>	<i>3 500 000,00</i>	<i>2 944 780,58</i>
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	394 250 000,00	385 160 400,53	11 338 000,00	16 680 911,04
COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	1 210 000,00	1 087 277,66	55 000,00	9 794,26
TOTAL MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	421 166 000,00	407 588 804,78	17 608 000,00	22 110 243,87
CITOYENNETE ET EGALITE	1 122 700,00	916 977,82		22 028,67
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	25 175 000,00	24 476 462,62	42 000,00	76 075,06
SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF	5 809 000,00	5 775 753,50		7 320,00
TOTAL VIE SOCIALE	32 106 700,00	31 169 193,94	42 000,00	105 423,73
MOYENS GENERAUX	30 623 000,00	26 588 735,34	3 994 000,00	3 523 023,57
FINANCES	83 431 203,21	81 139 853,68	1 104 288 000,00	1 091 925 900,15
RESSOURCES HUMAINES	171 230 000,00	168 956 689,99	1 750 000,00	3 508 749,39
EUROPE	22 000 000,00	16 400 315,75	22 000 000,00	16 400 315,75
TOTAL RESSOURCES	307 284 203,21	293 085 594,76	1 132 032 000,00	1 115 357 988,86

	DEPENSES		RECETTES	
	CREDITS INSCRITS	REALISE 2024	CREDITS INSCRITS	REALISE 2024
INVESTISSEMENT	755 983 700	607 447 900	603 167 400	434 938 676
ECONOMIE	30 000 000,00	23 887 057,95	9 970 000,00	14 599 067,97
<i>Fonds européens ECONOMIE</i>	<i>8 500 000,00</i>	<i>5 075 758,39</i>	<i>8 500 000,00</i>	<i>5 075 758,39</i>
AGRICULTURE ET FORETS	18 500 000,00	16 339 802,61	4 500 000,00	23 773,04
<i>Fonds européens AGRICULTURE ET FORETS</i>	<i>60 000 000,00</i>	<i>34 536 914,26</i>	<i>60 000 000,00</i>	<i>34 536 914,26</i>
TOURISME	4 728 000,00	3 798 319,97		37 958,57
<i>Fonds européens TOURISME</i>	<i>1 800 000,00</i>	<i>904 941,00</i>	<i>1 800 000,00</i>	<i>904 941,00</i>
RECHERCHE	15 500 000,00	13 350 451,10		20 768,92
<i>Fonds européens RECHERCHE</i>	<i>2 200 000,00</i>	<i>1 704 454,40</i>	<i>2 200 000,00</i>	<i>1 704 454,40</i>
TOTAL ECONOMIE - EMPLOI	141 228 000,00	99 597 699,68	86 970 000,00	56 903 636,55
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	100 000 000,00	93 200 369,49	7 339 000,00	7 766 671,92
APPRENTISSAGE	14 822 400,00	14 784 981,51		250 000,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	7 223 000,00	6 968 800,00		32 215,30
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	1 646 300,00	941 914,84		
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	11 203 000,00	8 235 599,77		
TOTAL EDUCATION - FORMATION	134 894 700,00	124 131 665,61	7 339 000,00	8 048 887,22
EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	63 000 000,00	54 227 642,32		53 688,22
<i>Fonds européens EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE</i>	<i>620 000,00</i>	<i>330 352,94</i>	<i>620 000,00</i>	<i>330 352,94</i>
NUMERIQUE	1 423 000,00	193 000,00		442 000,00
<i>Fonds européens NUMERIQUE</i>	<i>7 200 000,00</i>	<i>6 101 860,71</i>	<i>7 200 000,00</i>	<i>6 101 860,71</i>
TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	7 820 000,00	5 776 116,68		56 525,61
<i>Fonds européens TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE</i>	<i>9 430 000,00</i>	<i>6 101 919,21</i>	<i>9 430 000,00</i>	<i>6 101 919,21</i>
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	147 496 000,00	113 805 943,17	89 250 000,00	74 040 069,49
<i>Fonds européens TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES</i>	<i>950 000,00</i>	<i>1 038 246,67</i>	<i>950 000,00</i>	<i>1 038 246,67</i>
COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	150 000,00	100 056,96		5 000,00
TOTAL MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	238 089 000,00	187 675 138,66	107 450 000,00	88 169 662,85
CITOYENNETE ET EGALITE	1 070 000,00	1 021 263,63		900,00
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	6 700 000,00	4 847 966,73	60 000,00	245 473,34
SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF	2 690 000,00	2 200 106,83	35 000,00	
TOTAL VIE SOCIALE	10 460 000,00	8 069 337,19	95 000,00	246 373,34
MOYENS GENERAUX	15 222 000,00	5 852 014,65		6 000,00
FINANCES	176 090 000,00	145 294 992,77	361 313 400,00	244 737 065,07
EUROPE	40 000 000,00	36 827 051,45	40 000 000,00	36 827 051,45
TOTAL RESSOURCES	231 312 000,00	187 974 058,87	401 313 400,00	281 570 116,52

L'ARRÊTÉ DES COMPTES 2024

L'arrêté des comptes permet de dégager le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2024, ce résultat s'élève à 187,1 M€.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	2 108 366,21	1 649 635 298,17	1 651 743 664,38
Dépenses (réelles + ordre)		1 464 637 674,31	1 464 637 674,31
Total	2 108 366,21	184 997 623,86	187 105 990,07

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis y compris les opérations d'ordre). Pour 2024, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 179 M€.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		1 022 613 782,60	1 022 613 782,60
Dépenses (réelles + ordre)	175 451 169,18	1 026 201 274,61	1 201 652 443,79
Total	-175 451 169,18	-3 587 492,01	-179 038 661,19

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues, fait ressortir un résultat de **8 067 328,88€**

LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	CA2023	CA2024
EPARGNE DISPONIBLE		
+ Recettes de gestion	1 273 719 701	1 259 349 298
- Dépenses de gestion	1 035 862 774	1 054 107 878
= Epargne de gestion	237 856 927	205 241 420
- Intérêts de la dette	20 910 941	26 773 234
- retraitement Provisions 78 / cession 775 (recettes) et provisions 68 (dépenses)	-33 264 677	4 682 117
= Epargne brute	183 681 309	183 150 304
- Remboursement de la dette en capital	84 780 851	115 209 474
= Epargne nette	98 900 458	67 940 830
MOUVEMENTS D'ORDRE AFFECTANT LES DEUX SECTIONS		
Dépréciation	0	0
Transfert entre sections	46 342 132	-6 529 438
BESOIN DE FINANCEMENT		
+ Dépenses d'investissement	523 887 495	492 238 426
- Recettes d'investissement	236 875 045	276 555 676
= Besoin de financement en investissement	287 012 450	215 682 750
EMPRUNT		
Emprunt	150 000 000	158 383 000
RESULTAT		
= Résultat de l'exercice	-4 847 316	5 958 963
<i>dont Fonctionnement</i>	170 603 854	184 997 624
<i>dont Investissement</i>	-175 451 169	-179 038 661
+ Report des années antérieures	6 955 682	2 108 366
<i>dont report fonctionnement</i>	6 955 682	2 108 366
<i>dont report investissement</i>	0	0
= Résultat de clôture	2 108 366	8 067 328,88
<i>dont résultat fonctionnement</i>	177 559 535	187 105 990,07
<i>dont résultat investissement</i>	-175 451 169	-179 038 661,19

ECONOMIE - EMPLOI



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

1.1 - ECONOMIE

ECONOMIE	Section	DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
ACCOMPAGNER L'ECONOMIE DE PROXIMITE ET L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES	Fonctionnement	428 000	288 460	67%			
Fonds européens	Fonctionnement	40 000	49 961	125%	40 000	49 961	125%
PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRISE D'ENTREPRISES	Fonctionnement	2 816 000	3 456 397	123%		4 245	
Fonds européens	Fonctionnement	50 000			50 000		
SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES	Fonctionnement	358 000	425 235	119%		1 500	
Fonds européens	Fonctionnement		176 432			176 432	
SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS	Fonctionnement	9 505 000	9 426 034	99%		29 927	
Fonds européens	Fonctionnement	260 000	177 975	68%	260 000	177 975	68%
SOUTENIR A LA FORMATION ET LE DIALOGUE SOCIAL	Fonctionnement	828 000	626 522	76%		142 895	
Fonds européens	Fonctionnement	200 000	43 135	22%	200 000	43 135	22%
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DES RESEAUX	Fonctionnement	2 509 000	2 430 805	97%	225 000	248 966	111%
Fonds européens	Fonctionnement	350 000	123 174	35%	350 000	123 174	35%
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES	Fonctionnement	368 000	410 790	112%	181 000	1 401 933	775%
SOUTENIR LE PLAN D' ACTIONS DE L'AGENCE REGIONALE DEV'UP	Fonctionnement	5 376 000	5 376 000	100%			
SOUTENIR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	Fonctionnement	150 000	120 351	80%	119 000	22 686	19%
TOTAL Fonctionnement		22 338 000	22 560 593	101%	525 000	1 852 153	353%
TOTAL Fonds européens		900 000	570 677	63%	900 000	570 677	63%

ACCOMPAGNER L'ECONOMIE DE PROXIMITE ET L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES	Investissement	4 163 000	2 561 095	62%	1 782 000	2 079 225	117%
PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRISE D'ENTREPRISES	Investissement	1 123 000	803 831	72%	2 000 000	2 752 802	138%
Fonds européens	Investissement	400 000			400 000		
SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES	Investissement	4 952 000	1 931 819	39%	1 300 000	8 000	
SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS	Investissement	1 650 000	203 930	12%			
SOUTENIR A LA FORMATION ET LE DIALOGUE SOCIAL	Investissement	448 000	72 988	16%		85 500	
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES	Investissement	13 462 000	14 115 888	105%	4 646 000	9 139 629	197%
Fonds européens	Investissement	6 600 000	4 810 956	73%	6 600 000	4 810 956	73%
SOUTENIR LE PLAN D' ACTIONS DE L'AGENCE REGIONALE DEV'UP	Investissement	100 000	100 000	100%			
SOUTENIR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	Investissement	4 102 000	4 097 507	100%	242 000	533 912	221%
Fonds européens	Investissement	1 500 000	264 803	18%	1 500 000	264 803	18%
TOTAL Investissement		30 000 000	23 887 058	80%	9 970 000	14 599 068	146%
TOTAL Fonds européens		8 500 000	5 075 758	60%	8 500 000	5 075 758	60%

BILAN GENERAL

L'exercice 2024 constitue la première année pleine et entière du déploiement des nouveaux dispositifs d'intervention économique de la Région à l'issue de l'adoption du nouveau schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Plusieurs faits marquants caractérisent les résultats de cette année.

L'accompagnement de l'économie de proximité par l'appui aux projets locaux mais aussi le fonds d'urgence, a permis de favoriser le maintien de nombreuses activités dans les secteurs du commerce de l'artisanat et des services. Plus d'une centaine d'entreprises ont été aidées en 2024.

Le soutien par la Région des PME et PMI a grandement contribué à la création et au développement de nouveaux projets renforçant nos filières et les écosystèmes économiques locaux. C'est au total plus de 14,5 M€ qui ont été injectés dans notre tissu économique.

La consolidation de l'emploi en région s'est traduite dans l'intensité de nos accompagnements afin de soutenir aussi bien la promotion de l'entrepreneuriat (concours lycéens et étudiants), la gestion RH dans les territoires (GPECT), l'employabilité des demandeurs et demandeuses d'emploi (ARDAN) et la création d'entreprises (PASS CREATION) ou encore l'amélioration des qualités de travail et la performance (ARACT).

L'accélération sur les transitions écologique et énergétique permettant d'accompagner les mutations économiques dans les entreprises, quelle que soit leur taille, a été significative mais dispose encore d'un potentiel de développement à renforcer en 2025.

La priorisation de nos investissements sur tous les aspects de l'innovation que ce soit au travers de nos pôles de compétitivité, de nos clusters, de nos plateformes technologiques ou encore de nos financements via le programme national FRANCE 2030, s'est avérée efficace en termes de résultats pour la recherche-développement en région Centre Val de Loire.

Le défi du numérique, qu'il soit cyber ou digital, est resté une priorité au travers nos actions de sensibilisation et d'accompagnement à l'investissement en lien avec les réseaux des compagnies consulaires.

Le soutien financier aux entrepreneurs et entrepreneuses, grâce à la mise en place de solutions adaptées à chaque situation (prêts, garanties, fonds d'investissement ou participatifs), a montré sa complète efficacité dans un contexte économique incertain.

La consolidation du réseau associatif, qui par sa diversité et son maillage territorial contribue à renforcer une économie sociale et solidaire, a fortement été soutenu en 2024.

L'appui à l'agence régionale de développement économique DEV'UP et son réseau de plus de 300 développeurs économiques sur l'ensemble du territoire régional a permis de contribuer à promouvoir nos dispositifs d'intervention et renforcer l'attractivité de notre territoire.

En résumé, nos accompagnements sur nos crédits de fonctionnement ont été globalement mobilisés ; les crédits d'investissement ont été moins sollicités en raison de projets différés dans le temps au regard du contexte économique.

1.1.01 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE DE PROXIMITE ET L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

Crédits de paiement Région

Elément clé en matière d'attractivité, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) est une démarche coordonnée d'entreprises et d'acteurs locaux destinée à anticiper et à accompagner les mutations économiques d'un territoire. Devant la prégnance des difficultés de recrutements dans les entreprises sur tous les territoires et la nécessité de mettre en place des stratégies d'anticipation, de nouveaux projets de mise en œuvre de démarche de GPECT émergent. A l'échelle régionale l'enjeu en 2024 a été de conforter les démarches de GPECT existantes et d'encourager l'émergence de nouvelles initiatives afin de mailler tout le territoire, à l'échéance du Plan Régional d'Investissement dans les Compétences. Dans ce cadre, la Région a soutenu en 2024, neuf projets de GPECT pour un montant de 0,53 M€ correspondant aux besoins constatés.

La Région est aussi engagée dans la promotion et la valorisation du territoire au travers d'actions comme l'Artisanat C'Chartres, les rendez-vous de l'histoire ou France Design Week. En 2024, ce sont 0,234 M€ qui ont été destinés à ces actions.

Au total, sur cette activité, ce sont 0,288 M€ en fonctionnement qui ont été mandatés en 2024.

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement à l'économie de proximité, et conformément au Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) Ambition 2030, la Région a mis en place depuis 2023 un cadre d'intervention permettant aux intercommunalités et à la Région d'octroyer des aides en faveur des artisans, commerçantes et commerçants : le CAP Economie de Proximité.

A cela est venu s'ajouter un dispositif d'urgence exceptionnel, voté en juillet 2023, pour les entreprises impactées par les dégradations liées aux émeutes, puis par les inondations ayant eu lieu en juillet 2024.

107 entreprises ont bénéficié du CAP Economie de Proximité en 2024 et 25 entreprises pour le fonds d'urgence, pour un montant total de 1,861 M€

Enfin, la Région a procédé, pour la troisième année, au remboursement du Fonds Renaissance auprès des EPCI pour un montant de 0,700 M€

Au total, sur cette activité, ce sont 2,561 M€ en investissement qui ont été mandatés en 2024.

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement, 49 k€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Soutien aux opérations de GPECT » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances suite au démarrage des projets.

1.1.02 - PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRISE D'ENTREPRISES

Crédits de paiement Région

La Région apporte son soutien aux réseaux d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise à la fois au travers d'une aide au fonctionnement d'Initiatives Centre-Val de Loire pour un montant de 50 k€, et par sa contribution à la dotation des fonds de prêts d'honneur de trois plateformes d'initiative (Initiative Centre Val de Loire, Initiative Eure-et-Loir, Initiative Indre) pour un montant de 500 k€.

La Région a également attribué une aide au fonctionnement aux réseaux Entreprendre Loire Vallée et réseau Entreprendre Loire Berry, qui accompagnent les créateurs ou repreneurs de futures PME, à hauteur de 57 k€.

Par ailleurs, la Région a poursuivi son financement au programme régional de transmission – reprise d'entreprises porté par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI 69,9 k€) et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre Val de Loire (CMAR 80 k€) pour un montant de 149 k€ en 2024.

La Région Centre-Val de Loire accompagne également les transmissions d'entreprises via différents soutiens financiers (instruments financiers et aides régionales). La Région dote ainsi depuis 2006 un Fonds Régional

de Garantie TPE auprès de la SIAGI (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements). Ce fonds permet de favoriser le recours à l'emprunt bancaire en limitant le risque de la banque par la garantie du prêt. En 2024, la Région a abondé ce fonds par une dotation de 250 k€.

Depuis 2013, l'État, la Région et la Caisse des dépôts unissent leurs efforts dans le cadre d'un plan d'actions régional pour l'Entrepreneuriat par les Femmes (PAREF). L'entrepreneuriat par les femmes constitue à la fois un moyen d'émancipation et un levier pour le développement, la croissance et l'innovation. Cette volonté s'est traduite par la signature d'un PAREF 2021-2023. Un nouvel accord national n'ayant pas été signé, une prolongation de l'accord 2021-2023 a été établie pour 2024. Le budget total engagé dans le cadre du PAREF est de 152 k€ dont 40 k€ de la Région. Au total 14 actions ont bénéficié de cette aide.

En région Centre-Val de Loire, la sensibilisation des jeunes à l'esprit d'entreprendre est une priorité depuis de nombreuses années car elle contribue à dynamiser l'économie et la vie de notre territoire. La Région renforce chaque année davantage son action pour développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes avec, entre autres le financement des concours « Graine de Boite » pour 15 k€, « Créa Campus » pour 25 k€. 1 573 jeunes ont participé à ces concours en 2024.

Dans le cadre de son soutien aux programmes d'incubation et d'accélération des entreprises, la Région a soutenu en 2024 le programme d'accélération d'Orléans Métropole SAXO45 à hauteur de 30 k€ ainsi que les « champs du possible », à hauteur de 30 k€.

Enfin, le dispositif Pass Création, mis en place par la Région en 2018, permet d'accompagner des créateurs, créatrices, repreneurs et repreneuses d'entreprise de l'élaboration du projet à l'ouverture et au développement de l'entreprise. Ce dispositif s'adresse à des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion dans l'emploi. En 2024 ce sont près de 1 800 personnes qui ont pu bénéficier d'un accompagnement. Au total, sur cette activité, ce sont 4,259 M€ (dont 3,456 M€ en fonctionnement et 0,803 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2024, ayant permis d'atteindre les objectifs fixés.

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement, 50 k€ étaient prévus au budget mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2024, les demandes d'aides n'ayant pas été déposées ou déposées tardivement par les porteurs de projet. Ces opérations seront reportées sur l'année 2025.

1.1.03 - SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES

Crédits de paiement Région

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2030 traduit l'ambition de la Région d'accompagner les entreprises dans leurs projets de développement notamment pour répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique (TEE) mais aussi en utilisant la transition numérique (TN) comme levier de performance.

C'est dans ce cadre qu'en février 2023, les aides CAP Transition Ecologique (CAP'TE) et CAP Transformation Numérique (CAP'TN) ont été créées.

En 2024, ce sont 10 entreprises qui ont bénéficié du CAP'TE (diagnostic et investissement) pour un montant total de 0,318 M€. 27 entreprises ont bénéficié d'un CAP'TN, pour un montant mandaté en 2024 de 0,187 M€. En 2019, la Région a mis en place un partenariat avec l'Etat pour contribuer au dispositif national «10 000 accompagnements d'entreprises vers l'industrie du futur ». Un programme régional a ainsi été mis en œuvre entre le 1er juillet 2019 et le 31 décembre 2023, décliné en 4 actions :

- PERFORM'Industrie Centre-Val de Loire pilotée par le CETIM avec l'appui de 12 partenaires régionaux parmi lesquels : le Club Industrie du futur, les CCI territoriales, le CRESITT ainsi que DevUp,
- Une double action PERFORM'AERO,
 - o L'une portée par le GIFAS et dédiée aux entreprises de l'aéronautique
 - o L'autre opération pilotée par le cluster AEROCENTRE dédiée aux entreprises de la sous-traitance industrielle notamment aéronautique
- PERFORM'INNO SERVICES pilotée par Nékoé pour accompagner les entreprises régionales sur l'économie de la fonctionnalité et de la coopération.

Avec un objectif initial fixé à 250 accompagnements, le programme régional a permis de réaliser 220 accompagnements auprès de 200 PME et d'ETI régionales. D'un point de vue budgétaire, le programme portait un budget initial de 4,6 M€, financé à parité par la Région et par l'Etat. En bilan, le budget réalisé représente 3,034 M€.

Cependant c'est en 2024 qu'a été clôturé ce partenariat. Ainsi, 1,4 M€ ont été mandatés pour solder les conventions signées avec, respectivement, le CETIM, le GIFAS et 6 entreprises régionales.

Une recette d'un montant de 1,057 M€ a été récupérée auprès de BPI Financement correspondant au solde de la participation de l'Etat au Partenariat.

Par ailleurs, la Région a poursuivi son financement du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat pour son programme Numérique pour un montant de 126 k€ en 2024. Pour le programme similaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale 169 k€ ont été affectés.

Au vu des forts enjeux liés au réchauffement climatique et aux vulnérabilités associées, la Région a souhaité amplifier et accélérer la transition écologique et sociale des entreprises dont les structures de l'Economie Sociale et Solidaire. Elle a ainsi renforcé son soutien auprès de ses partenaires et de leurs dispositifs visant à accélérer les transitions. La Région a travaillé depuis 2023 avec ses partenaires à la consolidation de trois démarches existantes dans le cadre d'un Accélérateur régional des transitions écologiques et sociales unique : Centre Val de Loire ACCEL'TRANSITIONS.

L'année 2024 est venue solder ces accompagnements à hauteur de 72 k€.

A titre d'exemple citons l'entreprise MESBARD CATTEAU qui est une société industrielle spécialisée dans la fabrication de non-tissé destiné à être utilisé dans l'automobile, le bâtiment, le jardin et les textiles techniques. Elle est basée à Saint Loup des Vignes (45) et compte un effectif de 41 salariés. Elle est engagée depuis plusieurs années dans la voie de l'éco-conception (sourcing local, revalorisation de bouteilles plastique...). Pour MESBARD CATTEAU la véritable richesse d'une entreprise ce sont les femmes et les hommes qui la font vivre, c'est pourquoi elle a participé à la cohorte RSE (AFNOR) d'ACCEL'TRANSITIONS et son engagement dans la transition écologique l'a aussi conduite à suivre un double cursus en participant à la cohorte Transition Ecologique et Energétique.

La Région a également soutenu la CRESS pour accélérer la prise en compte de la transition écologique avec les acteurs de l'ESS. 0,8 k€ ont été engagés sur cette mesure de sensibilisation.

Enfin la Région a apporté une aide financière à DEV'UP pour les actions menées en matière de transition numérique (Salon Viva tech, audit cybersécurité, site DigitalPME et rencontre Vallée Date Hub) pour un montant de 350 k€.

Au total, sur cette activité, ce sont 2,356 M€ (dont 0,425 M€ en fonctionnement et 1,931 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2024.

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement, aucun crédit n'était prévu au budget mais un montant de 176 k€ a été décaissé à la suite du versement de deux avances et d'un solde sur deux opérations programmées en 2024 sur l'action « Soutien aux actions d'accompagnement vers la transition écologique et aides à la conversion écologique de l'activité économique ».

1.1.04 - SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS

Crédits de paiement Région

Plusieurs conventions de partenariat lient chaque année la Région avec les principales têtes de réseaux régionales associatives et de l'Economie Sociale et Solidaire et contribuent au financement de leur programme d'actions :

- Le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire : 0,470 M€ dont l'observatoire régionale de la vie associative qui est une nouvelle action),
- La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) : 0,317 M€,
- L'association régionale France Active Centre-Val de Loire : 0,160 M€ pour son fonctionnement,
- La Fédération des Entreprises d'Insertion Centre (FEI Centre) : 32 k€,
- L'Union régionale des entreprises coopératives (URSCOP) : 60 k€,
- L'association Familles Rurales Centre-Val de Loire : 30 k€.

Alter'Incub est l'incubateur régional d'intérêt général d'entreprises socialement innovantes. Il intervient dès le stade de l'idée, déjà mûrie, pour accompagner les projets porteurs d'innovation sociale et à fort potentiel, à se formaliser et à se consolider. 137 k€ ont été mobilisés par la collectivité régionale en 2024 pour favoriser son développement.

Par ailleurs, la Plateforme de Financement Participatif « Efferve'sens », lancée en 2021 en partenariat avec France Active Centre-Val de Loire, et destinée à favoriser la mobilisation de financement citoyens dans les projets de l'ESS, a été dotée de 50 k€ pour abonder cette plateforme « Don pour Don ». La Région a également financé son fonctionnement à hauteur de 50 k€.

Dans son rapport adopté en l'Assemblée plénière le 12 mai 2022, la Région s'est engagée à renforcer l'expérimentation au niveau régional des dispositifs « Zéro chômeurs de longue durée » par la création d'une grappe régionale. A ce titre, la Région a soutenu en 2024 le COORACE à hauteur de 10 k€.

A titre expérimental, la Région a financé 2 fabriques à initiatives : une dans le 37 "ID'Fabriques" portée par ID37 et une dans le 18, "Berry Fabrique" portée la Ligne de l'enseignement du Cher. Le soutien de la Région est de 0,080 k€. La Fabrique à initiatives est un dispositif d'accompagnement des acteurs d'un territoire (collectivités, associations, ...) pour la construction de réponses entrepreneuriales adaptées aux besoins locaux.

La Région apporte également son soutien au fonctionnement des Coopératives d'Activités et d'Emplois (Odyssée Création, Odyssée du voyage, Artefact, NOVABAT et CIAP). En 2024, 210 k€ leur ont été consacrés.

Le CAP SCOP SCIC est destiné aux salariés - associés fondateurs pour les aider par un effet de levier à former le capital social de l'entreprise au moment de la constitution de la SCOP, que ce soit dans le cadre d'une reprise-transmission, d'une transformation ou d'une création ex-nihilo. L'intervention de la Région Centre-Val de Loire est destinée à soutenir l'apport personnel des salariés associés au capital social des SCOP en cours de constitution. En 2024, 8 CAP Scop SCIC ont été accordés pour un montant total de 268 k€.

Enfin, le dispositif CAP'Asso permet d'octroyer une aide aux projets d'activité mis en place par les associations dans l'objectif de favoriser la création et/ou de la consolidation d'emploi durables (CDI). En 2024, ce sont 318 projets aidés qui ont généré 363 postes aidés (dont 195 en renouvellement), pour un montant accordé de 9 M€.

En investissement, à noter que le fonds régional sous forme d'apport en fonds propres à destination des structures associatives a été voté en commission permanente de novembre 2024 pour un montant d'1 M€. Ce dispositif inscrit dans le rapport sur la vie associative et dans la stratégie régionale de l'ESS sera opérationnel en 2025.

Au total, sur cette activité, ce sont 9,630 M€ (dont 9,426 M€ en fonctionnement et 0,204 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2024.

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement, 177 k€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Promotion de l'ESS » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances à la suite du démarrage des projets.

1.1.05 - SOUTENIR A LA FORMATION ET LE DIALOGUE SOCIAL

Crédits de paiement Région

La Région accompagne les projets des entreprises dans le contexte des mutations économiques et sociales au travers son soutien au fonctionnement de l'ARACT Centre (agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail) à hauteur de 200 k€ dont 120 k€ d'acompte payé en 2024. Sa mission est d'accompagner les évolutions socio-économiques en conciliant qualité de vie des salariés et performance des entreprises.

Le travail de concertation engagé par la Région autour de la mise en place des différents schémas stratégiques montre tout l'intérêt de la participation des syndicats de salariés à leur élaboration mais aussi

leurs difficultés pour assurer une présence permanente et représentative des différents secteurs d'activités aux réunions et la nécessité de mettre en œuvre des actions d'information ou de formation des responsables et des adhérents sur les thèmes liés aux politiques régionales. C'est dans ce cadre qu'en 2024 la Région a soutenu les Unions régionales des syndicats de salariés pour leur action d'intérêt régional à hauteur de 162 k€.

La Région soutient également depuis sa création l'association ARDAN Centre, (Association Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles). Cette structure accompagne la mise en œuvre de projets d'activités nouvelles identifiés dans les entreprises par la mise à disposition de demandeurs d'emploi pour une période de six mois sous statut de stagiaire formation professionnelle. En 2024, pour la mise en œuvre de son programme d'action et plus particulièrement du dispositif « Objectif Compétences », la Région a soutenu ARDAN Centre-Val-de-Loire pour un montant de 190 k€. Ce soutien a permis d'accompagner 110 entreprises artisanales et commerciales dans leur projet de développement.

De même, combinant sa compétence économie qui a été renforcée et sa responsabilité dans le cadre du SPRO (service public régional l'orientation), la Région Centre-Val de Loire a souhaité partager avec tous ses habitants et partenaires, une dynamique de reprise économique et soutenir dans chaque département un événement dédié à l'économie et à l'emploi. Les « Rendez-vous Compétences/Emplois » permettent une mise en lumière des secteurs qui recrutent mais aussi permettent aux citoyennes et citoyens de s'inscrire dans une vraie dynamique d'emploi, d'évolution professionnelle et de formation tout au long de la vie.

La fonction RH est aujourd'hui au cœur des préoccupations managériales et des enjeux économiques et de société. Le cluster Smart Base RH ambitionne de fédérer un écosystème pour partager les sujets RH, rechercher des solutions innovantes, expérimenter ensemble. Il s'appuie sur un partenariat d'entités issues des sphères publiques, militaires et privées, ainsi que de celle de l'enseignement supérieur et de la recherche. A ce titre, la Région a contribué au fonctionnement de cette association à hauteur de 22 k€. Enfin, concernant la partie investissement, seul un dossier CAP emploi (ancien dispositif) a été mandaté sur l'année pour 73 k€.

Au total, sur cette activité, ce sont 699 k€ (dont 626 k€ en fonctionnement et 73 k€ en investissement) qui ont été mandatés en 2024.

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement, 43 K€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Accompagner la transition industrielle par le développement des compétences et l'esprit d'entreprise » concernant une opération portée par LE STUDIUM qui a fait l'objet d'une avance au démarrage de l'opération.

1.1.06 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DES RESEAUX

Crédits de paiement Région

Depuis de nombreuses années, la Région soutien l'animation des pôles de compétitivité (structures qui rassemblent des entreprises, des laboratoires de recherche et des organismes de formation sur une thématique donnée) et des clusters (groupement d'entreprises dans un secteur donné).

En 2024, au titre de l'animation des pôles, la Région a financé les 6 pôles de compétitivité à hauteur de 0,840 M€ et a reversé 224,6 k€ de crédits de fonctionnement transférés par l'Etat pour soutenir la phase 5 (2023/2026) de la politique nationale des pôles de compétitivité.

Ce sont aussi 9 clusters qui ont été financés en 2024 pour un montant global de 0,638 M€ :

- SHOP EXPERT VALLEY (Agencement de magasin)
- POLEPHARMA (industries pharmaceutiques)
- AEROCENTRE (aéronautique)
- NEKOE (innovation par les services)
- NOVECO (bâtiment durable)
- AGREENTECH VALLEY (numérique en faveur d'une agriculture durable)
- DIGITAL LOIRE VALLEY (entreprises innovantes avec le numérique)
- PIXEL PLAYERS (Jeux Vidéo, E-sport et Divertissement digital).

Les programmes d'actions de ces clusters comportent différents volets, dont principalement : l'innovation, les mises en réseau, le développement commercial, la mutualisation d'achats, la veille, la communication ou encore l'attractivité des métiers.

Par ailleurs, conformément au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, de nouveaux clusters dans les secteurs des mobilités durables autour des secteurs du vélo, de l'automobile, du ferroviaire au niveau régional ou interrégional ont été soutenus en 2024 : CYGO (Cycles du Grand Ouest) pour la filière vélo et MECATEAMCLUSTER pour la filière ferroviaire pour respectivement 30 k€ et 70 k€.

Concernant le secteur de l'automobile qui connaît des mutations importantes liées notamment aux transitions vers les véhicules électriques, autonomes et connectés, à l'adaptation aux échéances réglementaires... la Région a souhaité en 2023 soutenir le pôle de compétitivité CARA pour accompagner la structuration de la filière automobile de la région Centre Val de Loire pour un montant de 80 k€, et l'ANCT (agence nationale de la cohésion des territoires) pour la réalisation d'une étude sur la structuration de la filière automobile à hauteur de 92 k€.

D'autre part, la Région apporte son soutien à la filière santé qui est une filière prioritaire en Centre-Val de Loire. C'est à ce titre qu'elle soutient à hauteur de 213 k€, le cluster POLEPHARMA fédérant les entreprises de la filière du médicament et contribuant à renforcer la souveraineté nationale en la matière et à hauteur de 26 k€ l'association HEALTHCARE LOIRE VALLEY qui a pour but de fédérer et d'animer l'ensemble des industriels fabricants de dispositif médicaux, fournisseurs de technologies et de composants ainsi que les sous-traitants ayant une activité dans ce secteur.

Enfin, sur le secteur du numérique : la Région soutient PIXEL PLAYERS dans la structuration de la filière régionale Jeux Vidéo-E.sport à hauteur de 60 k€, l'association DIGITAL LOIRE VALLEY, qui regroupe une communauté d'acteurs qui innove avec le numérique en Centre-Val de Loire, pour un montant de 70 k€ et l'AGREENTECH VALLEY, dont les adhérents contribuent à développer les solutions numériques pour rendre l'agriculture durable et résiliente face aux changements climatiques, à hauteur de 25 k€.

L'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC), pilier de l'économie circulaire, encore appelée "Economie de l'usage", consiste à développer une offre proposant d'utiliser un service plutôt que posséder un produit. L'opération proposée par le cluster NEKOE en 2024 avait pour objectif à la fois d'assurer le développement pérenne et durable des entreprises avec le passage à l'EFC mais aussi de construire un modèle de société associant les entreprises et les acteurs institutionnels dans une nouvelle dynamique de coopération. A ce titre la Région a soutenu financièrement NEKOE à hauteur de 70 k€.

La Région soutient également NOVECO (filiale de la construction et rénovation durable) pour un montant de 50 k€.

La Région Centre-Val de Loire a lancé au printemps 2019 sa première conférence des parties dite "COP énergie-climat". Dans ce cadre, plusieurs coalitions d'acteurs travaillant sur différentes thématiques ont été créées, dont la Coalition Matériaux biosourcés et bâtiment qui s'est fixée comme objectif de faire émerger une stratégie régionale autour de la question des matériaux biosourcés en vue de mettre en place des actions concrètes pour lutter contre le changement climatique.

C'est à ce titre que la Région a soutenu en 2024 ENVIROBAT CENTRE pour le déploiement d'une stratégie d'accompagnement de filières matériaux biosourcés pour le bâtiment à hauteur de 48 k€.

D'autres acteurs ont souhaité se mobiliser autour du développement du Vrac dans la région, et ont lancé une Coalition en janvier 2021, qui a permis d'identifier les freins et leviers. L'objectif de cette opération étant de « Structurer et développer la filière vrac en région Centre-Val de Loire ». C'est à ce titre que la Région a soutenu en 2024 l'association Réseau Vrac à hauteur de 100 k€.

En mesurant et en diminuant l'impact de leurs activités, les entreprises peuvent contribuer à la préservation et à la restauration de la biodiversité tout en assurant leur pérennité.

La prise en compte de la biodiversité est un élément important pour chaque entreprise afin d'améliorer ses performances tout en restant en conformité avec les lois en constante évolution dans ce domaine.

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a souhaité soutenir l'agence régionale de la biodiversité (ARB) dans la mise en œuvre de cette démarche d'accompagnement des entreprises et des acteurs économiques visant à favoriser la préservation et la restauration de la biodiversité. La Région a proposé de s'y associer pour permettre la création d'un poste dédié à travers un financement à hauteur de 25 k€.

Par ailleurs, la Région a souhaité soutenir la filière « écologie sensorielle du design » portée par l'association VALESENS. Depuis 2019, dans le cadre d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT), VALESENS et d'autres acteurs locaux ont travaillé à un programme collaboratif et territorial innovant pour créer les conditions de mise en place d'une filière de traitement "surcyclée" des chutes et déchets industriels et domestiques : la Nouvelle Reneicsens.

Depuis 2022, VALESENS est devenu à la fois un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) et un incubateur de projets hybridants d'économie circulaire, solidaire et créative. Son ambition est de contribuer au développement d'un nouveau cluster de compétences sur le design des technologies du sensoriel en y associant le domaine de l'insertion sociale et de la valorisation des chutes et déchets. C'est à ce titre que la Région a financé en 2024 l'association VALESENS pour son programme filière « écologie sensorielle du design » pour un montant de 50 k€.

En complément, la Région a financé également la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire pour les activités de l'Observatoire régional de l'artisanat qui permettent de renforcer la connaissance du tissu économique, d'évaluer les actions soutenues et de conduire des études prospectives, à hauteur de 19,585 k€.

La Région a poursuivi la promotion et la valorisation des filières à travers son soutien à la filière métiers d'art. La Région a ainsi soutenu le programme d'actions du parvis des métiers à Bourges pour un montant de 7,8 k€, la dotation de différents prix Métiers d'Art pour 10 k€.

Au total, sur cette activité, ce sont 2,430 M€ en fonctionnement qui ont été mandatés en 2024 en conformité avec nos prévisions de programmation.

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement, 0,123 M€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Structuration des filières par le soutien aux pôles d'innovation » concernant une opération sur développement et pérennisation des filières aéronautique, spatiale et de la défense en région Centre-Val de Loire, portée par AEROCENTRE qui a fait l'objet d'une avance au démarrage de l'opération.

1.1.07 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES

Crédits de paiement Région

Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'internationalisation (SRDEII) AMBITIONS 2030 a fixé les orientations et les grands axes de notre action pour construire un nouveau modèle de développement économique et social ambitieux, toujours plus innovant, plus attractif, plus écologique, et plus engagé dans la relocalisation et la réindustrialisation du territoire.

C'est dans ce cadre que la Région a proposé des mesures concrètes pour donner aux entreprises les moyens de répondre à leur besoin de financement des différentes étapes de leur vie via le dispositif CAP PME/PMI.

Ce nouveau dispositif s'articule autour de 4 thématiques majeures : la reprise ou création, le développement, la Recherche et Développement, et l'Innovation.

En 2024, 16 entreprises ont bénéficié de ce dispositif au titre du volet reprise ou création pour un montant total accordé de 1,6 M€ et 28 entreprises pour des projets de développement pour un montant de 3,19 M€. D'autre part, la Région a financé 4 projets stratégiques pour un total de 1 M€ et 18 projets de RDI pour 3.624 M€. Soit au total 66 projets soutenus.

Un prêt exceptionnel a été octroyé par la Région à l'entreprise DURALEX pour un montant de 1 M€ pour permettre sa reprise par les salariés sous la forme d'une SCOP à la barre du tribunal.

Pour rappel, Les effets conjugués de la flambée des prix du gaz et de la baisse des ventes avaient miné les ressources et augmenté les charges de l'entreprise, jusqu'à donner lieu à l'ouverture d'un redressement judiciaire. La procédure collective avait abouti le 26 juillet par la cession de l'entreprise à la SCOP Duralex. La décision du tribunal de commerce d'Orléans traduisait ainsi les engagements de la Région pour que cette reprise réussisse au bénéfice des 227 salariés, de l'industrie et du territoire. La transformation en SCOP et le plan de financement qui l'accompagnait a été une occasion unique de remettre l'outil industriel en état, de

faire évoluer les méthodes de travail et le management pour permettre l'amélioration pérenne de la performance opérationnelle en termes de sécurité, qualité, délai et coûts.

Toujours dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la Région s'est engagée à maintenir et amplifier son action en faveur du développement à l'international des entreprises, par la mise en place d'un PASS Volontaire International en Entreprise (V.I.E). Ce dispositif accompagne financièrement les porteurs de projet ayant recours à un V.I.E pour réaliser une nouvelle mission de développement à dimension internationale d'une durée de 12 mois minimum, dans la mesure où elle contribue au développement de la structure ou de la filière implantée en région Centre-Val de Loire. En 2024, la Région a financé 2 PASS VIE pour un montant de 15 k€.

Par ailleurs, la Région soutient également les entreprises en difficulté :

- Par le financement des Groupements de Prévention Agréés (GPA) de la région qui ont un rôle de prévention des entreprises en difficulté, avant un accès au tribunal de Commerce. A ce titre la Région a soutenu six GPA départementaux à hauteur de 0,140 M€.
- Par la dotation du Fonds de Prévention des difficultés des entreprises à hauteur en 2024 de 0,730 M€.

Dans le cadre de sa politique économique, la Région accompagne les PME et les ETI pour la création d'emplois et le développement industriel. Les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) jouent un rôle majeur dans l'économie régionale. Elles sont plus de 120 et font travailler directement près de 17 000 personnes, et 40 d'entre elles sont des entreprises familiales dont le siège est ancré sur notre territoire. C'est à ce titre que la Région a décidé, en 2020, d'impulser la mise en place d'un espace d'échanges dédié aux ETI et PME à potentiel : le Club ETI. En 2024, la Région a accompagné financièrement le Club ETI pour son fonctionnement à hauteur de 17 k€.

L'association CTRC est un centre de ressources de proximité pour les associations de consommateurs agréées dans les régions. Le CTRC Centre-Val de Loire a pour mission essentielle le soutien technique envers les 25 associations de consommateurs de la région et c'est à ce titre que la Région apporte son soutien chaque année, soit 27 k€ pour l'année 2024.

Enfin, concernant les fonds d'investissement, l'année 2024 constitue la première année complète en termes d'activité pour la société « Centre-Val de Loire Investissements », détenue à 100% par la Région Centre-Val de Loire, et du fonds de co-investissement « Centre-Val de Loire Amorçage ».

La société Centre-Val de Loire Investissements est un fonds de fonds qui regroupe l'ensemble des participations de la Région dans des fonds d'investissement avec pour objectif d'améliorer la visibilité de la Région dans le capital investissement. En 2024, 13 fonds, dont Centre-Val de Loire Amorçage, composent Centre-Val de Loire Investissements, avec 2 nouveaux fonds souscrits en 2024 pour compléter la gamme d'outil : CAP création 6 et CAP croissance 2.

La filiale Centre-Val de Loire Amorçage a également été amenée à appeler la 2ème tranche de son capital social (2,5M€). Grâce à cela, fin 2024, ce sont 7 entreprises qui ont été financées pour un montant de 2,088 M€.

Les montants versés en 2024 par la Région à Centre-Val de Loire Investissements sont les suivants :

- L'appel de fonds de 1,515 M€ versé pour abonder le compte courant de Centre-Val de Loire Investissements et répondre aux appels de fonds des fonds d'investissement souscrits.
- L'appel de la tranche de 25% du fonds de co investissement CVLA : 2,5 M€.

Au total, sur cette activité, ce sont 14,525 M€ (dont 0,410 M€ en fonctionnement et 14,115 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2024 permettant d'atteindre pleinement nos objectifs.

Crédits de paiement Fonds Européens

En investissement :

2,075 M€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Mesure horizontale de la SRI-SI » concernant une opération sur la mise en œuvre d'un instrument financier portée par INITIATIVE CENTRE VAL DE LOIRE qui a fait l'objet d'une avance au démarrage de l'opération.

2,73 M€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Renforcement des capacités de production des entreprises, industrialisation des innovations et diversification des productions » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiement à la suite du démarrage des projets.

Une recette de 1,3 M€ a été perçue au titre du Programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 concernant le soutien à un instrument financier à destination des PME.

1.1.08 - SOUTENIR LE PLAN D' ACTIONS DE L' AGENCE REGIONALE DEV'UP

Crédits de paiement Région

La Région a accompagné financièrement le programme d'actions 2024 de l'agence de développement régionale DEV'UP, à hauteur de 5,376 M€ en fonctionnement et de 100 k€ en investissement pour des acquisitions, des aménagements et des investissements de remplacement.

Plus particulièrement, on peut signaler les actions suivantes :

Dev'up a ainsi impulsé et coordonné l'action du Réseau des Développeurs Economiques du Centre-Val de Loire pour informer et accompagner les entreprises dans leurs transitions, sur les opportunités de financement des différents appels à projets thématiques France 2030 (national ou régionalisé) ou bien encore vers des dispositifs classiques des acteurs régionaux (CAP de la Région Centre-Val de Loire, prêts Bpifrance, dispositifs Ademe...).

Dev'Up a aussi participé à la détection et l'orientation des projets de recherche et d'innovation France 2030 aux côtés de la Dreets, de la Région, de l'Ademe, de la Banque des Territoires et de Bpifrance. Dev'up a également coordonné au niveau départemental, avec les sous-préfets France 2030 et les services de la Région Centre-Val de Loire, la prospection et la remontée des projets France 2030. Enfin, les développeurs de Dev'Up sont intervenus pour identifier des projets de décarbonation faisant l'objet d'un financement au titre du Fond Vert dans les territoires d'industrie.

En chiffres clés :

- 30 évènements pour informer et professionnaliser les développeurs
- 460 projets de développement d'entreprises accompagnées
- 16 entreprises innovantes accompagnées à la levée de fonds
- 226 entreprises innovantes bénéficiaires d'un service d'accompagnement personnalisé EEN (Enterprise Europe Network)
- 43 actions collectives réalisées à l'international
- 429 participations d'entreprises régionales aux actions collectives à l'export
- 49 entreprises étrangères implantées et nouveaux investissements
- 230 adhérents C du centre et plus de 3300 produits référencés

Au total, sur cette activité, ce sont 5,476 M€ (dont 5,376 M€ en fonctionnement et 100 k€ en investissement) qui ont été mandatés en 2024.

1.1.09 - SOUTENIR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Crédits de paiement Région

Avant 2023, nos dispositifs d'accompagnement à l'innovation (CAP R&D&I) s'appuyaient sur un cadre spécifique, encore actif aujourd'hui, qui représente en 2024 un montant de 1,226 M€ de crédits de paiements correspondant aux versements des acomptes et/ou soldes des aides octroyées. (NB : la R&D&I est dorénavant globalisé au titre du CAP PME/PMI).

Le PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) Régionalisé est activé en Région Centre-Val de Loire depuis 2017. Tout d'abord avec les Partenariats Régionaux d'Innovation (PRI) entre 2017-2018, notre Région étant Région pilote (5 régions en France). Puis avec le PIA3 2019-2021 (toutes les Régions).

Début 2021, le gouvernement, dans le contexte de la crise sanitaire, a engagé une nouvelle génération de ce programme, dénommé PIA4, qui s'articule autour de 3 objectifs principaux :

- la transition écologique,
- la compétitivité de l'économie et la création d'emplois durables,
- la résilience et la souveraineté.

Les évolutions principales sont :

- L'intégration du volet financement des projets collaboratifs (PSPC, qui devient I-démo) à l'enveloppe PIA4, qui comprend désormais 4 volets, et une fongibilité intégrale de ces 4 volets sans autorisation préalable.
- Les Volet innovation et filière : une plus grande liberté pour la définition des projets éligibles et du format de soutien (subvention/avance remboursable), qui encourage les projets répondant aux priorités régionales, les projets les plus exploratoires, et les TPE/PME.
- Le volet formation : son objectif est une réponse directe de formation/compétences à un besoin exprimé par les entreprises ou les filières.

Pour rappel, la Région avait voté en 2022 une enveloppe de 19 M€

A noter que sur 2024, un transfert de 4 M€ a été fait entre le volet filières et le volet Innovation portant ce dernier à 16,5 M€ et le volet filière à 8,5 M€. En 2024, la Région a poursuivi le mandatement des volets filière et innovation pour un montant de 2,5 M€

A titre d'exemple la société Osmosun (28), anciennement Mascara, est une entreprise innovante fondée en 2014, spécialisée dans le dessalement d'eau de mer et d'eau saumâtre utilisant l'énergie solaire. Sa technologie brevetée repose sur un procédé unique d'osmose inverse alimenté directement par énergie solaire photovoltaïque, sans batterie, permettant une faible consommation d'énergie et ainsi une réduction drastique des émissions de CO₂. La société vise à rendre l'eau potable accessible partout, tout en minimisant l'empreinte carbone liée à sa production. Osmosun opère dans plus de 30 pays à travers quatre continents, notamment en Afrique, en Amérique latine, aux Caraïbes, au Moyen-Orient et en Asie-Pacifique. La Région l'a accompagné sur un programme de R&D en 2023. En 2024, son chiffre d'affaires s'élevait à 3 millions d'euros. Pour 2025, Osmosun ambitionne d'atteindre un chiffre d'affaires de 20 millions d'euros.

Sur le volet i-démo, un projet a été soutenu pour un montant de 1 081 037 € dont 524 450 € sur fonds Région. En 2024, un premier versement de 157 735 € a été réalisé.

Enfin, dans leur démarche d'innovation, les entreprises peuvent s'appuyer sur des compétences et des démarches internes. Mais celles-ci ne sont pas accessibles d'entrée à toutes. Il leur est donc nécessaire de bénéficier d'un tissu de compétences externes ; elles peuvent donc s'appuyer sur des structures dont le rôle est d'assurer l'interface entre les entreprises et les entités et acteurs qui détiennent les connaissances qu'elles doivent acquérir dans leurs démarches d'innovation.

Il s'agit notamment de structures labellisées par l'État comme les CDT (Cellule de Diffusion Technologique), les CRT (Centre de Ressource Technologique) et les PFT (Plateforme Technologique). Ces structures portent des actions de diffusion technologique (programmes consistant à diffuser des informations générales sur des technologies dans un domaine spécialisé) et des actions de transfert de technologie (opérations concernant une technologie bien identifiée, à destination d'une ou de quelques entreprises ciblées et identifiées).

Dans le cadre du CPER 2021-2027, quatre structures de diffusion de l'innovation et de diffusion technologique ont élaboré des programmes à réaliser sur 2024 et une a sollicité une aide régionale, pour un montant de 110 k€. Les trois autres structures ont été financées sur fonds de l'Etat.

Au total, sur cette activité, ce sont 4,217 M€ (dont 0,120 M€ en fonctionnement et 4,097 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2024 correspondant aux objectifs initiaux.

Crédits de paiement Fonds Européens

En investissement, 0,264 M€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Projets de RDI des PME, ETI et projets collaboratifs » concernant une opération portée par VYV3 CVL qui a fait l'objet d'une avance au démarrage de l'opération.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

1.2 - AGRICULTURE ET FORETS

AGRICULTURE ET FORETS		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT L'INSTALLATION, LA TRANSMISSION ET LE DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	Fonctionnement	1 000 000	883 871	88%			
ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE	Fonctionnement	740 000	766 717	104%			
ANIMER, DEVELOPPER ET VALORISER LES FILIERES AGRICOLES	Fonctionnement	3 413 000	2 969 987	87%		137	
SOUTENIR LA FILIERE ALIMENTAIRE	Fonctionnement	2 022 000	2 302 529	114%	200 000	350 000	175%
SOUTENIR LES AGRICULTEURS EN PERIODE DE CRISE CONJONCTURELLE	Fonctionnement		30 000				
GERER LE FEADER	Fonctionnement	11 000 000	8 039 351	73%	11 000 000	8 039 351	73%
TOTAL Fonctionnement		18 175 000	14 992 455	82%	11 200 000	8 389 488	75%
ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT L'INSTALLATION, LA TRANSMISSION ET LE DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	Investissement	8 960 000	7 140 000	80%	4 500 000		
ANIMER, DEVELOPPER ET VALORISER LES FILIERES AGRICOLES	Investissement	1 200 000	1 184 908	99%		5 101	
SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET FORESTIERES	Investissement	8 340 000	8 014 894	96%		18 672	
GERER LE FEADER	Investissement	60 000 000	34 536 914	58%	60 000 000	34 536 914	58%
TOTAL Investissement		78 500 000	50 876 717	65%	64 500 000	34 560 687	54%

BILAN GENERAL

L'année 2024 a été marquée par l'adoption d'outils stratégiques et opérationnels essentiels à la mise en place de la politique du Conseil régional à destination de l'agriculture et de la forêt.

Cela s'est en particulier matérialisé par la mise en œuvre opérationnelle de la programmation FEADER 2023-2027 avec le vote en comité de programmation des dossiers relevant des dispositifs votés en 2023.

L'instruction de ces dossiers ainsi que l'instruction des paiements de ceux de la précédente programmation FEADER (2014-2022) ont été réalisées par les agents au sein des Maisons de la région et de la Direction de l'agriculture.

En parallèle, nos soutiens financiers dans le cadre de nos politiques agriculture, forêt et alimentation se sont maintenus tout au long de l'année 2024.

Il est à noter toutefois la mise en place d'une avance remboursable exceptionnelle à destination des jeunes agriculteurs, compte-tenu du retard pris sur l'instruction des dotations jeunes agriculteurs.

L'action régionale pour promouvoir l'alimentation locale et l'excellence des terroirs s'est concrétisée quant à elle par l'accueil de la Cérémonie du Guide Michelin à Tours et l'organisation d'une programmation liée (circuits de valorisation avec les producteurs, soutien à des événements locaux...). L'occasion pour le Centre-Val de Loire de rayonner en France et au-delà grâce à son savoir-faire gastronomique et ses productions agricoles.

1.2.01 - ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT L'INSTALLATION, LA TRANSMISSION ET LE DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

L'installation, l'emploi et la gestion des ressources humaines en agriculture sont une priorité pour la Région et font l'objet de politiques spécifiques.

La Région accompagne cinq actions sur ce sujet :

Une politique d'appui aux projets d'installation, avec pour objectif d'encourager la transmission et la création d'entreprises agricoles, par le repérage des cédants, la communication et la sensibilisation aux métiers de l'agriculture et l'appui aux projets individuels.

Afin de mobiliser l'ensemble des structures compétentes régionales pour assurer l'accompagnement de ces porteurs de projets, un appel à projet installation/transmission commun avec l'Etat a été mis en place depuis 2016. Dans l'attente de la parution de la loi d'Orientation agricole qui traitera, notamment, de ce sujet installation, notre collectivité a maintenu son dispositif pour 2024.

L'habilitation des structures a été élargie pour l'accompagnement des nouveaux agriculteurs et agricultrices bénéficiaires de la Dotation Jeunes Agriculteurs (relevant désormais du Conseil régional) et de la DNA (Dotation Nouvel agriculteur financée sur nos fonds pour les nouveaux installés en agriculture biologique et/ou en élevage). Cette habilitation concerne, en amont, la définition du Plan d'entreprise et en aval, un accompagnement d'au moins trois ans après l'installation, le « suivi post-installation ».

Les 389 premiers dossiers de Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) ont été adoptés en comité de programmation FEADER en 2024, ce qui a occasionné un premier versement à l'Agence de Services et de Paiement de 7,14 M€.

De notre côté, nous avons également octroyé les 6 premières Dotations Nouvel Agriculteur (DNA) pour les nouveaux installés en bio ou en élevage et âgés entre 41 et 50 ans. 72 k€ d'aide ont été votés dans ce cadre.

Notre politique en matière d'installation et transmission des exploitations agricoles s'élève aujourd'hui à environ 0,8 M€ de subvention, mobilisés pour accompagner les porteurs de projets.

D'autres volets relatifs à l'attractivité, à l'emploi et à la vie des exploitations, complètent cette politique installation -transmission :

- Un volet spécifique « multifonctionnalité de l'agriculture » porté par le réseau Inpact et l'association « Terres de Liens », permet de soutenir les actions concernant la durabilité des exploitations, la relocalisation et la diversification des activités, les liens entre agriculture et société et la mobilisation du foncier. Une somme de plus de 0,2 M€ a été votée pour cette action.
- Un appel à projets « Accompagnement des agriculteurs en situation de fragilité » a permis de soutenir les structures qui interviennent pour près de 0,3 M€.

Enfin, dans le cadre des CAP filières bovin lait et caprin, l'opération « CAP main d'œuvre » a pour objectif la mise en place annuelle en région d'une pépinière de futurs salariés d'élevage laitier. Chaque année, la pépinière accueille une quinzaine de stagiaires dont plus de 50% trouvent un emploi à la sortie de la formation et d'autres envisagent une installation en tant qu'agriculteur.

1.2.02 - ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE

L'implication du Conseil régional en faveur de l'agriculture biologique (AB) s'est poursuivie avec le même engagement, dans le contexte difficile traversé par les filières AB. L'objectif fixé dans le SRADDET de 7% de la surface agricole régionale en agriculture biologique en 2025 et 15% en 2030 a été réaffirmé dans la stratégie « agriculture ambition 2030 ».

Le soutien à l'agriculture biologique est intégré dans chaque CAP filière. Il fait également l'objet d'une politique transversale spécifique. L'intervention est articulée autour de plusieurs axes :

- le soutien à l'animation et à la structuration de la filière, le soutien à l'association faisant office d'interprofession agriculture biologique régionale et aux groupements d'agriculteurs biologiques départementaux, mobilise 0,7 M€ de crédits du Conseil régional.
- la prise en compte des spécificités de l'agriculture biologique au travers des filières de productions : mise en place d'actions spécifiques dans certains CAP filières (par exemple CAP filière légumes), renforcement de l'agriculture biologique au sein des stations d'expérimentation existantes, aides aux investissements dans le cadre des CAP filières ou au titre de la politique de développement territorial.

- la création d'un nouveau dispositif visant à contractualiser avec les agriculteurs et agricultrices pour favoriser leur transition vers des pratiques agricoles plus vertueuses en faveur de l'écologie.

L'année 2024 a été la dernière année de soutien à la certification qui relève désormais du nouveau CAP Transition Agri. 61 exploitations ont été aidées dans ce cadre pour participer à leur frais de certification en agriculture biologique.

Dans le cadre du CAP Transition agri et pour sa première année d'existence, 160 demandes ont été reçues et ont conduit à la signature de 98 des contrats afin d'accompagner les agriculteurs et agricultrices au travers de différents outils (MAEC forfaitaire, appuis techniques, petits investissements). Cela a représenté une enveloppe de 0,4 M€.

De plus, la transition agro-écologique souhaitée par la Région est facilitée par l'action de partenaires engagés auprès des agriculteurs dans des programmes ambitieux. Ainsi, la Région subventionne le programme d'actions de l'association Hommes et Territoires pour la mise en place d'actions liées aux infrastructures agroécologiques, à l'évolution des pratiques des agriculteurs en grandes cultures, à hauteur de plus de 27 k€. Enfin, la Région finance, avec le FEADER, les mesures agroenvironnementales et climatiques de protection des races menacées et de développement des conduites apicoles favorables à la biodiversité pour 30 k€.

1.2.03 - ANIMER, DEVELOPPER ET VALORISER LES FILIERES AGRICOLES

Cœur de la stratégie de développement de l'agriculture et de la forêt en région Centre-Val de Loire, le programme CAP Filières traduit la mise en place des projets par les différents acteurs de la production et l'aval. Depuis 2015, la Région accompagne les CAP filières avec le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). En 2024, les CAP "Grandes cultures" et "Semences et Plants" ont été renouvelés ; il s'agit respectivement de leur troisième et quatrième version.

Le programme « herbe et fourrages » permet d'accompagner les éleveurs vers une meilleure autonomie en favorisant la gestion de l'herbe et des fourrages. Son volet expérimentation a été aidé à hauteur de près de 0,3 M€. Le volet transfert du 6^{ème} programme 2023-2024, inscrit dans chacun des cinq CAP filières concernés, bovin lait, bovin viande, caprin, ovin, équin, a également été soutenu en 2024 dans le cadre du dispositif « Transfert » mobilisant des crédits FEADER. 0,2 M€ ont été transférés à l'ASP pour démarrer les paiements des dossiers relevant de ce dispositif.

170 dossiers d'investissement de moins de 12 500 euros ont été soutenus en 2024 dans les exploitations pour un montant de 0,7 M€. Pour les dossiers de plus de 12,5 k€ hors transformation à la ferme, le financement des dossiers déposés en 2023 dans le cadre des dispositifs FEADER "Soutiens aux investissements agricoles productifs" a été octroyé au cours de plusieurs comités de programmation FEADER en 2024. 186 dossiers ont ainsi été aidés et 3,4 M€ ont été transférés à l'agence de services et de paiement (ASP).

Afin de soutenir la filière Forêt-Bois et la filière équestre, 0,6 M€ ont été transférés à l'ASP au titre des dispositifs de soutien aux Entreprises de travaux forestiers, de réalisation de dessertes en forêt et aux centres équestres.

Les dispositifs FEADER « Soutien à la transformation à la ferme » et « Soutien aux activités de transformation des produits agricoles » ont permis d'aider 23 projets. 0,9 M€ ont été transférés à l'ASP au titre de la participation du Conseil régional, en complément du FEADER.

La Stratégie Nationale Bas-Carbone vise une réduction de 15% des émissions du secteur agricole à l'horizon 2030 (par rapport à 2013) et de 48% à l'horizon 2050. Le programme régional « Bas-carbone », adopté le 20 novembre 2020, a vocation à accompagner les éleveurs de ruminants de la région qui souhaitent s'engager dans cette transition Bas-Carbone. Il permet d'accroître les performances environnementale, économique et sociale des élevages. L'ambition est d'avoir des exploitations durables et résilientes face aux changements climatiques. Il se traduit concrètement par la réalisation d'un diagnostic qui conduit à l'élaboration d'un plan d'action sur 5 ans. Les filières souhaitent engager d'ici 2026 25% des élevages de la région dans cette démarche d'atténuation et d'adaptation (250 éleveurs bovins lait, 250 éleveurs bovins viande, 150 éleveurs caprins, 100 éleveurs ovins). Notre soutien à cette démarche a été de 23 k€ en 2024.

Deux nouveaux projets de filières locales ont été validés en 2024, la filière Valençay en viticulture, la filière AOP Sainte Maure de Touraine en fromage caprin. La Région a poursuivi son accompagnement sur huit autres filières locales contractualisées depuis 2021. L'aide aux filières locales pour 2024 s'est élevée à 100 k€.

1.2.04 - SOUTENIR LA FILIERE ALIMENTAIRE

Cette politique transversale finance des actions dans 3 secteurs : agriculture, tourisme et économie.

Elle se décline autour de 5 axes :

- La restauration collective : levier du changement
- La gastronomie et les terroirs : vitrine de l'Art de vivre en Centre-Val de Loire
- Les acteurs économiques : relever le défi de la qualité nutritionnelle
- Les initiatives citoyennes et l'éducation à l'alimentation durable
- Systèmes alimentaires territoriaux : accompagner l'émergence dans les territoires.

En 2024, au titre de notre politique alimentation, la Région a poursuivi son soutien financier aux actions d'accompagnement des acteurs de l'alimentation dans la mise en place de systèmes territorialisés et de sensibilisation du grand public à l'alimentation durable.

C'est dorénavant plus de 85 % du territoire régional qui est couvert par un PAT, ce qui représente 96 % de la population. La Région poursuit son soutien au développement des PAT par le financement de leur réseau régional.

La marque régionale © du Centre poursuit son développement (230 adhérents, plus de 3 300 produits agréés). Les ambassadeurs, restaurateurs et points de vente qui partagent les valeurs de la marque (proximité, qualité et savoir-faire) et qui travaillent avec des produits de la marque, se déploient sur le territoire régional.

Par ailleurs, les actions de promotion de la gastronomie régionale, notamment par l'appui aux salons régionaux, se sont poursuivies.

Enfin, la Région a poursuivi son soutien à l'AREA (association régionale des entreprises alimentaires) au travers le financement de son programme d'actions pour 100 k€.

1.2.05 - SOUTENIR LES AGRICULTEURS EN PERIODE DE CRISE CONJONCTURELLE

Aucune dépense n'a été engagée en 2024 au titre de cette ligne. Notre soutien aux impacts des aléas climatiques survenus en 2024 ont fait l'objet d'un dispositif spécial en faveur des jeunes agriculteurs adopté en commission permanente du 29 janvier 2025.

1.2.06 - GERER LE FEADER

L'année 2024 a permis de consolider les outils de suivi et de contrôle des dossiers FEADER 2023-2027.

Les dossiers déposés en 2023 ont tous été soumis aux comités de programmation FEADER en 2024.

Tous les formulaires de dépôt des dispositifs pour lesquels un cadre d'intervention avait été voté ont été ouverts en 2024.

L'articulation du travail entre la Direction de l'agriculture et les instructeurs présents au sein des Maisons de la Région dans les 6 départements a fait l'objet de nombreuses réunions et du développement d'outils d'échange.

Un travail intense a été mené avec l'ASP pour pouvoir commencer à payer les premiers dossiers de la programmation en cours.

En parallèle, l'instruction des paiements des dossiers votés dans le cadre de la programmation FEADER 2014-2022 s'est poursuivie.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

1.3 - TOURISME

TOURISME		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
RENFORCER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DANS LES FILIERES PRIORITAIRES	Fonctionnement	567 000	484 639	85%		120 000	
FINANCER LES PROJETS EN MATIERE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE	Fonctionnement	99 000	89 700	91%			
SOUTENIR LES ACTIONS PORTEES PAR LE CRT DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE REGIONALE	Fonctionnement	3 498 000	3 606 000	103%			
DEVELOPPER DES OPERATIONS POUR LE RAYONNEMENT DE LA REGION	Fonctionnement	1 000 000	962 235	96%			
SOUTENIR LES PROJETS ET LES OFFRES DE SLOW TOURISME	Fonctionnement	410 000	331 157	81%	150 000	11 576	8%
TOTAL Fonctionnement		5 574 000	5 473 731	98%	150 000	131 576	88%
RENFORCER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DANS LES FILIERES PRIORITAIRES	Investissement	2 433 000	1 831 723	75%		10 210	
	Fonds européens	1 400 000	700 771	50%	1 400 000	700 771	50%
FINANCER LES PROJETS EN MATIERE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE	Investissement	2 200 000	1 919 839	87%		27 749	
	Fonds européens	400 000	204 170	51%	400 000	204 170	51%
SOUTENIR LES ACTIONS PORTEES PAR LE CRT DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE REGIONALE	Investissement	30 000	30 000	100%			
SOUTENIR LES PROJETS ET LES OFFRES DE SLOW TOURISME	Investissement	65 000	16 759	26%			
TOTAL Investissement		4 728 000	3 798 320	80%		37 959	
TOTAL Fonds européens		1 800 000	904 941	50%	1 800 000	904 941	50%

BILAN GENERAL

L'année 2023 était l'année de définition et de lancement de la nouvelle stratégie tourisme « Ambition Tourisme 2030 » et de ses cadres d'intervention.

L'année 2024 a été la première année de déploiement de la stratégie, permettant l'accompagnement de nombreuses offres touristiques en lien avec les filières prioritaires (patrimoine, itinérances douces, art de vivre, batellerie), et le soutien aux démarches qualité.

Le renforcement de l'offre d'hébergement touristique en région constitue une priorité de notre nouvelle stratégie, les objectifs étant, notamment par la mobilisation du nouveau dispositif CAP Tourisme et le lancement de deux Appel à Projets (création d'hébergements le long des itinéraires d'itinérances douces et d'hébergements écolabellisés), de diversifier les hébergements, d'améliorer la qualité de l'offre et d'inscrire celle-ci dans une démarche de transition écologique.

Ces nouveaux dispositifs se sont déployés en 2024 avec une bonne dynamique. Ils ont permis de conserver la capacité régionale de s'adapter aux différents types de projets et d'apporter des aides dans un contexte d'inflation du coût des travaux et des matières premières.

Parallèlement, la Région dès 2024 a souhaité, par une dotation auprès de la SEM Territoire et Développement, favoriser la création d'une foncière tourisme afin de permettre d'accompagner des projets d'hébergements d'envergure et d'assurer le portage immobilier de projets innovants et durables notamment dans le secteur de l'hôtellerie.

Le partenariat engagé avec l'ADEME et le réseau des CCI Centre-Val de Loire, dans le cadre de la démarche « Ensemble pour un tourisme durable » s'est achevé fin 2024.

Depuis son lancement en 2021, plus de 160 structures professionnelles ont pu bénéficier de conseils et de financements. Le succès de cette démarche en région est réel. Elle a notamment permis de renforcer l'image d'une offre touristique de qualité et durable en cohérence avec l'image slow tourisme/expérientiel de la stratégie.

1.3.01 - RENFORCER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DANS LES FILIERES PRIORITAIRES

Crédits de paiement Région

La Région a poursuivi en 2024 son soutien aux programmes en lien avec le développement de l'offre touristique dans les filières prioritaires.

Ainsi au titre du CAP Tourisme volet filières, 30 projets ont été accompagnés en 2024, pour un montant total mandatés de 0,517 M€.

Ce programme a permis notamment de soutenir :

- 4 projets autour de la batellerie traditionnelle de Loire,
- 4 projets de sites de visite, notamment à titre d'exemple, la réalisation de 2 expositions scénographiées au Clos-Lucé à Amboise : « Léo, les coulisses du film d'animation de Jim Capobancio », et « Léonard de Vinci et les Parfums à la Renaissance », ou encore la création et l'aménagement d'une oasis de verdure au sein du Château de Beaugency, « L'Echo d'Arcadie ».
- 4 projets favorisant les activités de tourisme dans la nature, dont un programme de développement de prestations d'activités de pleine nature sur la base de loisirs de « l'Etang de la Vallée » à Combroux (45) et la création d'un parc d'aventures ludiques, de type « parcours filets » dans les arbres à Gron (18)
- 7 projets œnotouristiques, pour la diversification de l'offre : parcours de visite sensoriels dans les chais, création d'espaces de restauration, de concerts et de séminaires, balades en calèche dans les paysages de vigne...

Concernant les véloroutes, seules les actions engagées au titre des Conventions Région/Département 2017-2021 et non finalisées ont été conservées au sein de ce programme budgétaire pour l'exercice 2024.

Les principales avancées en 2024 dans le domaine des véloroutes :

- Finalisation du chantier de la véloroute Cœur de France à vélo dans le Loir-et-Cher
- Finalisation de l'aménagement du canal d'Orléans à vélo sur 80 km
- Poursuite des études sur des projets de voie verte sur d'anciennes voies ferrées visant à renforcer le taux de site propre sur les véloroutes de l'Eure à vélo (28), de la Cyclobohème (36) et de Saint Jacques via Vézelay (36)

Au total, sur cette activité, 485 k€ ont été mandatés en fonctionnement et environ 2,5 M€ en investissement.

Crédits de paiement Fonds Européens

En investissement, 0,7 M€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Développer les itinéraires, les services et la promotion du Tourisme à vélo » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances suite au démarrage des projets.

En fonctionnement, une recette de 0,12 M€ a été perçue au titre du plan de communication en faveur des acteurs touristiques soutenus au titre de REACT-EU sur le programme opérationnel régional FEDER/FSE/IEJ 2014-2020.

1.3.02 - FINANCER LES PROJETS EN MATIERE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

Crédits de paiement Région

La mobilisation du nouveau dispositif CAP Tourisme et le lancement en 2024 de deux Appel à Projets (création d'hébergements le long des itinéraires d'itinérances douces et d'hébergements écolabellisés) ont permis de contribuer à diversifier l'offre d'hébergements, d'améliorer la qualité de l'offre et d'inscrire celle-ci dans une démarche de transition écologique.

En 2024, 30 projets ont été financés au titre du nouveau dispositif CAP Tourisme, 23 par le biais des Appels à Projets, pour 1,6 M€ mandatés.

En outre, la Région a conforté le soutien au tourisme social et solidaire afin de d'accompagner le développement des offres d'hébergements du secteur associatif, par un financement à hauteur de 69 k€.

Afin de faciliter la création d'une foncière Tourisme, et permettre de réaliser les premières opérations immobilières, la Région a consenti en 2024 à la SEM Territoire et Développement une avance en compte courant d'associés d'un montant de 0,5 M€.

Au total, sur cette activité, 89,7 k€ ont été mandatés en fonctionnement et 2,124 M€ en investissement.

Crédits de paiement Fonds Européens

En investissement, 204 k€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Développer les hébergements de grande capacité et créer de nouveaux équipements touristiques structurants » concernant une opération portée par la SAS LE PANORAMICOTEL qui a fait l'objet d'une avance et d'une demande de paiement au démarrage de l'opération.

1.3.03 - SOUTENIR LES ACTIONS PORTEES PAR LE CRT DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE REGIONALE

La subvention accordée au Comité Régional du Tourisme lui a permis de conduire les missions de promotion touristique, d'observation économique du tourisme, d'accompagnement des acteurs et d'animation de filières selon les orientations stratégiques définies dans la stratégie de développement touristique régionale : Ambitions Tourisme 2030.

Au total, sur cette activité, 3,606 M€ ont été mandatés en fonctionnement et 30 k€ en investissement pour l'achat de mobiliers et matériels informatiques.

1.3.04 - DEVELOPPER DES OPERATIONS POUR LE RAYONNEMENT DE LA REGION

En 2024, pour sa 5^{ème} édition, sur le thème « Effervescence », plus de 700 événements ont obtenu le label « Nouvelles Renaissances » et 119 projets ont été financés.

Au cœur de ce programme riche, s'impose la deuxième édition du festival ART(t)CHIPEL avec 52 lieux ouverts sur l'ensemble des 6 départements, dont 12 sites ont accueilli 40 œuvres du Centre Pompidou prêtées pour l'occasion.

Au total, sur cette activité, près de 0,962 M€ ont été mandatés en fonctionnement.

1.3.05 - SOUTENIR LES PROJETS ET LES OFFRES DE SLOW TOURISME

La Région a conforté le soutien au réseau Accueil Paysan ainsi qu'au Comité Régional de la Randonnée et au Comité Régional de l'Équitation, afin de poursuivre le développement des offres de slow tourisme.

Le partenariat avec l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes (ARF Centre), a permis une nouvelle fois d'organiser à l'échelle régionale le concours des Villes et Villages Fleuris. Une subvention de 50 k€ a été accordée à l'Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Centre-Val-de-Loire, pour son programme d'actions 2024 en matière de développement du tourisme de pêche.

Le soutien apporté dès 2024 au Comité Régional Centre Val de Loire de Cyclotourisme à hauteur de 100 k€ va également permettre d'accueillir à Orléans en août 2025, la Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme, manifestation majeure du cyclotourisme.

Enfin, le programme « Ensemble pour un tourisme durable » a permis d'accompagner près de 28 nouveaux acteurs en faveur de la transition écologique en 2024 ; le partenariat mis en œuvre avec l'ADEME et la CCI a permis d'apporter une réponse pertinente aux besoins des structures touristiques en matière de conseils et de financement.

Au total, sur cette activité, 331 k€ ont été mandatés en fonctionnement et 16,76 k€ en investissement.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

1.4 - RECHERCHE

RECHERCHE		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES CHERCHEURS	Fonctionnement	6 985 000	7 146 600	102%		160 523	
SOUTENIR LES PROGRAMMES D' ACTIONS DES STRUCTURES DE PROMOTION DE LA CSTI	Fonctionnement	315 000	306 755	97%			
	Fonds européens	1 900 000	1 623 063	85%	1 900 000	1 623 063	85%
TOTAL Fonctionnement		7 300 000	7 453 355	102%		160 523	
TOTAL Fonds européens		1 900 000	1 623 063	85%	1 900 000	1 623 063	85%
SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES CHERCHEURS	Investissement	15 412 000	13 262 451	86%		20 769	
	Fonds européens	2 200 000	1 704 454	77%	2 200 000	1 704 454	77%
SOUTENIR LES PROGRAMMES D' ACTIONS DES STRUCTURES DE PROMOTION DE LA CSTI	Investissement	88 000	88 000	100%			
TOTAL Investissement		15 500 000	13 350 451	86%		20 769	
TOTAL Fonds européens		2 200 000	1 704 454	77%	2 200 000	1 704 454	77%

BILAN GENERAL

Les dépenses en investissement ont permis l'avancement des opérations et projets soutenus par les différents dispositifs de soutien à la recherche (programmes Ambition Recherche Développement Biomédicaments, MATEX et JUNON, appels à projets de recherche d'intérêt régional et d'initiative académique, grands projets du CPER permettant l'acquisition d'équipements structurants).

Les dépenses en fonctionnement ont été fortement soutenues, en raison du report à début 2024 de demandes de paiement relatives à l'exercice précédent (bourses doctorales), et de la montée en puissance du Plan d'Accueil et d'Accompagnement des Chercheuses et Chercheurs.

1.4.01 - SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES CHERCHEURS

Crédits de paiement Région

En investissement, les crédits déployés ont bénéficié aux appels à projets de recherche (d'intérêt régional et d'initiative académique), aux différents grands projets du CPER et aux programmes Ambition Recherche Développement encore en cours.

En fonctionnement, le très fort taux de consommation des crédits s'explique par des demandes de versements concernant les bourses doctorales, qui sont parvenues à la Région début 2024 au lieu de fin 2023. En cohérence avec le SRESRI, on observe aussi la montée en puissance des nouveaux dispositifs du Plan d'Accueil et d'Accompagnement des Chercheuses et Chercheurs : un soutien notamment été attribué à chacun des 60 jeunes scientifiques recruté(e)s en 2024 par les universités et organismes de recherche de notre région, leur permettant de recruter des stagiaires de Master pour les appuyer dans leurs recherches.

Crédits de paiement Fonds Européens

1,3 M€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Investissement de RDI dans les Domaines Prioritaires et autres » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances à la suite du démarrage des projets.

397 k€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Projets de RDI dans les Domaines prioritaires » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances à la suite du démarrage des projets.

1.4.02 - SOUTENIR LES PROGRAMMES D' ACTIONS DES STRUCTURES DE PROMOTION DE LA CSTI

Crédits de paiement Région

La Région a poursuivi au même niveau son soutien aux actions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, avec une consommation quasi intégrale des crédits en investissement aussi bien qu'en fonctionnement.

Crédits de paiement Fonds Européens

1,6 M€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Mesure horizontale de la SRI-SI » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiement à la suite du démarrage des projets.

EDUCATION - FORMATION



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

2.1 - EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF

EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCAT	Section	DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
ATTRIBUER LES DOTATIONS ET EQUIPER LES LYCEES	Fonctionnement	53 704 000	53 104 445	99%	10 465 000	10 175 643	97%
ACCOMPAGNER LES PROJETS EDUCATIFS DES LYCEES	Fonctionnement	2 555 000	2 104 797	82%		157 609	
PROPOSER DES SERVICES NUMERIQUES PERFORMANTS	Fonctionnement	2 888 000	2 796 134	97%			
SOUTENIR LA REUSSITE INDIVIDUELLE DES LYCEENS	Fonctionnement	2 460 000	2 222 492	90%	35 000	99 871	285%
REPENDRE AUX NOUVEAUX BESOINS D'EXTENSION ET DE CONSTRUCTION DES LYCEES	Fonctionnement	273 000	233 608	86%		1 866	
MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	Fonctionnement	4 743 000	4 997 625	105%	2 695 000	2 867 208	106%
AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LYCEES	Fonctionnement	5 481 000	5 196 302	95%	1 800 000	2 031 066	113%
TOTAL Fonctionnement		72 104 000	70 655 404	98%	14 995 000	15 333 263	102%

ATTRIBUER LES DOTATIONS ET EQUIPER LES LYCEES	Investissement	11 000 000	10 691 529	97%	136 000		
PROPOSER DES SERVICES NUMERIQUES PERFORMANTS	Investissement	4 000 000	3 000 377	75%			
SOUTENIR LA REUSSITE INDIVIDUELLE DES LYCEENS	Investissement	2 200 000	1 503 528	68%			
REPENDRE AUX NOUVEAUX BESOINS D'EXTENSION ET DE CONSTRUCTION DES LYCEES	Investissement	26 146 000	24 619 464	94%	266 000	286 173	108%
MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	Investissement	39 122 000	38 497 359	98%	1 680 000	1 789 900	107%
AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LYCEES	Investissement	17 532 000	14 888 112	85%	5 257 000	5 690 600	108%
TOTAL Investissement		100 000 000	93 200 369	93%	7 339 000	7 766 672	106%

BILAN GENERAL

L'année 2024 est encore marquée par un engagement fort de l'exécutif régional pour l'éducation et l'égalité des chances en région Centre-Val de Loire. Avec une exécution budgétaire exemplaire, l'action de la collectivité démontre une fois de plus son efficacité et sa détermination à offrir un cadre éducatif de qualité au service de la réussite de nos lycéennes et lycéens.

Le présent compte administratif est le reflet d'une gestion rigoureuse au service d'un projet ambitieux pour la réussite éducative de toutes et tous. Chaque euro investi a contribué à l'amélioration des infrastructures, à l'innovation pédagogique et au soutien des projets éducatifs, tout en maîtrisant les dépenses pour garantir une utilisation optimale des ressources publiques.

La région a initié la généralisation de la tarification sociale des lycées, une mesure forte qui témoigne de notre volonté de rendre l'accès à une alimentation de qualité accessible à toutes et tous, et ce en tenant compte des ressources financières des familles. Cette avancée majeure s'inscrit dans notre ambition de réduire les inégalités et de favoriser la réussite de chaque jeune de notre région.

Par ailleurs, les opérations structurantes engagées sur les internats ont été poursuivies avec succès (Lycées Rotrou, Claude de France, ...), améliorant ainsi la qualité de service d'un patrimoine éducatif qui offre des conditions d'hébergement et de vie optimales pour les élèves. Ces investissements sont des leviers majeurs pour garantir un environnement propice à l'apprentissage et au développement personnel.

En 2024, la région a enfin accentué ses efforts pour adapter les lycées aux enjeux contemporains, que ce soit par la modernisation des équipements, l'amélioration de l'efficacité énergétique ou encore l'adaptation aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap. Ces actions sont autant d'avancées vers une école plus inclusive et performante, détaillées dans le rapport de stratégie immobilière adopté en novembre 2024 par l'assemblée régionale réunie en session plénière.

2.1.01 - ATTRIBUER LES DOTATIONS ET EQUIPER LES LYCEES

En fonctionnement, le taux d'exécution des crédits votés est de 99% témoignant d'une prévision fine des besoins des établissements. Ces crédits ont permis aux lycées publics d'assumer leurs dépenses de fonctionnement et ont financé, en application du principe de parité fixé par la loi, le fonctionnement des lycées privés.

En investissement, les crédits votés ont été également quasi intégralement mandatés (97%). Les besoins des établissements sont importants et ces crédits précieux pour accompagner sur le volet équipements, y compris numériques, l'évolution de la carte des formations, les rénovations de filière, les projets de restructuration ou le renouvellement nécessaire de matériels vétustes ou obsolètes.

Les recettes attendues, liées à la restauration et à l'internat, ont été perçues à 95% des prévisions.

2.1.02 - ACCOMPAGNER LES PROJETS EDUCATIFS DES LYCEES

En fonctionnement, les crédits ont permis d'accompagner les établissements dans leurs projets éducatifs. La consommation légèrement en retrait par rapport à l'an passé s'explique principalement par un report de projets éducatifs, notamment dans le domaine de l'inclusion, à 2025.

La Région a perçu par ailleurs 157 609 €, correspondant à des projets dont la réalisation n'a pu être menée à son terme.

2.1.03 - PROPOSER DES SERVICES NUMERIQUES PERFORMANTS

En fonctionnement, les crédits votés ont été exécutés à 97%. Ils ont permis de financer le GIP Recia qui intervient en complément de l'action des équipes de la Région pour la maintenance informatique et qui met en œuvre l'Espace Numérique de Travail, NetOCentre.

En investissement, 75% du budget voté a été exécuté et a permis l'acquisition des équipements permettant le développement des usages numériques au profit de la pédagogie. La moindre consommation constatée est essentiellement liée à un report dans l'acquisition d'équipements réseaux et téléphonie du fait de la passation d'un nouveau marché public.

2.1.04 - SOUTENIR LA REUSSITE INDIVIDUELLE DES LYCEENNES ET LYCEENS

En fonctionnement, le taux d'exécution des crédits votés s'établit à 90%. La consommation constatée s'explique principalement par de moindres dépenses au titre des ressources pédagogiques, du fait d'une prise en compte accrue des usages constatés, conditionnant la subvention régionale allouée à chaque établissement.

En investissement, le taux d'exécution est de 68%, considérant la mobilisation réelle de l'aide à l'équipement numérique au profit des jeunes, en-deçà des prévisions initiales.

Les recettes perçues correspondent à crédits prévus pour les mobilités Erasmus.

2.1.05 - REpondre AUX NOUVEAUX BESOINS D'EXTENSION ET DE CONSTRUCTION DES LYCEES

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la partie exploitation et maintenance des installations énergétiques du lycée Joséphine BAKER à Hanches (28).

Le niveau d'investissement réalisé en 2024 est conforme au prévisionnel et en forte baisse par rapport à 2023 (livraison du lycée BAKER en 2023 et début des travaux du lycée BOLLAND fin 2024). Plusieurs opérations structurantes ont été livrées en 2024 dont l'extension et la restructuration du pôle restauration du lycée Jacques CŒUR à Bourges (18) pour 4,76 M€, la construction du pôle Eau Paysage Agriculture de Fondettes (37) pour 3,3 M€.

Par ailleurs, les travaux pour le nouveau lycée Adrienne BOLLAND à Châteauneuf sur Loire (45) ont débuté en novembre 2024 (3,43 M€) et ceux de reconstruction de l'internat du lycée ROTROU à Dreux (28) (4,35 M€) se sont poursuivis.

Les recettes en investissement correspondent au solde de la participation du Département d'Eure et Loir sur des travaux à la cité scolaire Emile ZOLA à Châteaudun (28) pour 0,226 M€ et le solde de subvention Internat d'Excellence pour le lycée BAKER soit 42,77 k€.

2.1.06 - MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement les travaux réalisés par les équipes en régie (0,7 M€), ceux de maintenance de fonctionnement (2,28 M€) et la prime d'assurance dommages aux biens sur 9 mois (1,4 M€).

Les recettes, quant à elles, correspondent principalement au versement d'un acompte de 2,6 M€ sur l'indemnité d'assurance à la suite des dégâts de la grêle sur 6 lycées de Châteauroux (36) en 2022.

Le niveau d'investissement réalisé en 2024 est équivalent à 2023.

Il concerne notamment la livraison des travaux de la phase 1 sur 34 sites de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) pour 6,77 M€ de crédits de paiements, les travaux de restructuration de l'internat du lycée Claude de France à Romorantin-Lanthenay (41) (3,6 M€), les travaux de maintenance en investissement (7,34 M€) ainsi que les travaux de sécurité incendie et de sécurisation de plusieurs lycées (2,74 M€).

Les recettes en investissement correspondent aux soldes (0,845 M€) des subventions d'Etat dans le cadre du plan France Relance volet rénovation énergétique des bâtiments publics pour 2 lycées Jacques CŒUR et l'exploitation agricole de Villavard et au solde (0,923 M€) de la subvention internat d'excellence du lycée Pierre Emile MARTIN.

2.1.07 - AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LYCEES

Les dépenses de fonctionnement sont conformes à la prévision et concernent la part exploitation et maintenance ainsi que l'achat de bois ou de fuel pour les 2 contrats de performance énergétique : 1,73 M€ pour le CPE 2010 et 3,427 M€ pour le COEPI. Les recettes de fonctionnement sont portées par la vente des Certificats d'Economie d'Energie (1,916 M€) issus des travaux du COEPI. Le reste correspond à des pénalités sur les contrats de performance énergétique.

Le niveau d'investissement réalisé en 2024 est équivalent à 2023 mais inférieur au prévisionnel.

Il concerne la partie Gros Entretien et Renouvellement des contrats de performance énergétique (4,3 M€), les travaux de renaturation des cours de lycées (1,08 M€), plusieurs opérations lourdes d'amélioration énergétique (5,3 M€) : réfection du clos et couvert du lycée agricole d'Amboise (37), travaux accompagnant le raccordement à un réseau de chaleur des lycées DESCARTES et BAYET à Tours (37).

Les recettes en investissement correspondent pour 5,58 M€ au solde du FEDER volet REACT UE pour l'opération COEPI et un versement de 93 k€ de la part de l'Agence de l'Eau Seine Eure au titre de la renaturation des lycées.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

2.2 - APPRENTISSAGE

APPRENTISSAGE		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
SOUTENIR L'OFFRE DE FORMATION EN APPRENTISSAGE	Fonctionnement	2 574 348	2 925 420	114%		239 900	
FAVORISER LA MOBILITE EUROPEENNE DES APPRENTIS	Fonctionnement	1 521 815	773 460	51%	400 000	548 863	137%
TOTAL Fonctionnement		4 096 163	3 698 880	90%	400 000	788 763	197%
FINANCER L'EQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DES CENTRES D'APPRENTISSAGE	Investissement	14 822 400	14 784 982	100%		250 000	
TOTAL Investissement		14 822 400	14 784 982	100%		250 000	

BILAN GENERAL

En 2024, les tendances déjà constatées dans la mobilisation du cadre d'intervention régional en faveur de l'apprentissage, organisé autour d'axes d'action* se sont accentuées avec une forte sollicitation des CFA auprès de la Région sur le volet investissement et des demandes de soutien accrues sur le volet fonctionnement. Parallèlement, un courrier de la Ministre du Travail du 2 mai 2024 annonçant la baisse de l'enveloppe de fonctionnement des Régions sur l'apprentissage a été réceptionné par la collectivité régionale. Celui-ci fut confirmé par l'arrêté du 13 mai 2024.

Dans ce contexte, la baisse de 36% de l'enveloppe de fonctionnement a grandement limité la possibilité d'abonder l'enveloppe d'investissement avec le mécanisme de fongibilité utilisé ces dernières années. Le nouveau budget alloué pour le fonctionnement correspond tout juste à ce qui est dépensé annuellement sur ce volet. La section d'investissement étant contrainte, la collectivité régionale a dû revoir sa programmation pluriannuelle des investissements (PPI).

Enfin, il est à préciser que la singularité de l'intervention régionale repose sur la définition d'une carte-cible de l'apprentissage. Celle-ci identifie les secteurs professionnels et les formations à soutenir pour répondre aux besoins en compétences exprimés par l'économie régionale. Cette carte-cible de l'apprentissage s'inscrit pleinement dans les objectifs de collaboration partagés et conventionnés avec chacun des 11 OPCO pour contribuer au développement de l'apprentissage en région.

**financer l'équipement et moderniser les centres de formation, soutenir les formations fragiles et de nouvelles formations, accompagner l'évolution et l'innovation des pratiques de formation, encourager la mobilité européenne, informer sur l'apprentissage.*

2.2.01 - FINANCER L'EQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DES CENTRES D'APPRENTISSAGE

Le taux de réalisation des dépenses en matière d'immobilier avoisine 100%, illustrant les fortes sollicitations des CFA auprès de la Région pour soutenir leurs projets d'extension, d'acquisition ou de relocalisation de locaux. Pour répondre à ces demandes, la Région veille à optimiser autant que possible les marges de manœuvre budgétaires dont elle dispose.

Toutefois, entre certains projets déjà engagés faisant l'objet d'une réévaluation des coûts, et les nouveaux projets déposés dans le cadre de l'appel à projets (axe 1), sans marge de manœuvre en fonctionnement pour abonder l'investissement, la tension budgétaire s'est accrue en 2024 sur la programmation pluriannuelle en investissement. Avec une enveloppe fixée à 12,091 M€, la Région est dans l'incapacité financière d'intégrer de nouveaux projets de grande ou moyenne envergure dans sa programmation pluriannuelle des investissements jusqu'en 2028.

Néanmoins dans ce contexte budgétaire contraint, l'année 2024 a permis de poursuivre les projets emblématiques initiés les années précédentes : isolation thermique des façades et réfection du système de chauffage du CFA de La Mouillère (0,3 M€ en 2024), restructuration des locaux du CFA de la CCI 36 sur le site Balsan (0,4 M€), construction d'un nouveau campus de formation pour le CFA Hubert Curien porté par la CCI 18 sur le site de Technopôle à Bourges (0,4 M€), réhabilitation du BTP CFA 37 (2,85 M€), restructuration du CFA de l'industrie de la Chapelle Saint Mesmin (1,3 M€), restructuration de la Cité des Formations à Tours (2 M€)...

De nouveaux projets ont pu être lancés : la restructuration globale du BTP CFA 45 (0,6 M€ mobilisés en 2024), l'acquisition d'une parcelle pour permettre des travaux de réhabilitation du CFAAD 45 (0,175 M€), l'extension des locaux de l'AFTEC à Tours (0,25 M€), la réhabilitation d'une partie des locaux du CFA Est-Loiret (0,247 M€), l'aménagement de locaux pour le développement du Esport à FORMASAT (12,5 k€) et les travaux d'extension du CFA de la CCI28.

L'année 2024 a également permis de finaliser les travaux d'accessibilité du CFA de la CMA 36, de restructuration de la partie administrative du CFA du BTP36 et l'achat de locaux à Tours pour le CFA de la Pharmacie.

Enfin, concernant, le soutien aux plans d'équipements, 33 structures ont été soutenues pour 45 subventions qui ont été accordées.

2.2.02 - SOUTENIR L'OFFRE DE FORMATION EN APPRENTISSAGE

Avec la réforme de l'apprentissage, la Région a réorienté son intervention auprès des CFA pour privilégier, d'une part, le développement de nouvelles formations en réponse aux besoins de compétences repérés sur le territoire régional et identifiées dans la carte-cible de l'apprentissage et, d'autre part, le soutien aux formations dites fragiles proposées en particulier dans des zones rurales ou des quartiers politique de la ville, qui ne trouvent pas leur équilibre de financement dans le cadre du dispositif des niveaux de prise en charge régulé par France compétences au niveau national. Compte tenu de la baisse de l'enveloppe régionale octroyée par France compétences, une application stricte des critères déjà existants (premiers niveaux de qualification, formations à faibles effectifs : moins de 8 apprentis, publics fragiles) a été pratiquée pour répondre aux sollicitations.

Ainsi, concernant le soutien l'ingénierie, 8 structures et projets ont été aidés en 2024. 24 nouvelles formations ont été soutenues. Elles sont portées par 12 structures.

Concernant les formations fragiles, 82 formations ont été accompagnées, portées par 21 structures.

S'agissant enfin, du dispositif spécifique de soutien aux formations AS et IDE, 10 formations ont été soutenues : 8 formations de Diplôme d'État d'aide-soignant et 2 formations de Diplôme d'État d'infirmier(ière).

2.2.03 - FAVORISER LA MOBILITE EUROPEENNE DES APPRENTIS

Les projets de mobilité des apprentis en cours de formation ou des apprentis jeunes diplômés se trouvent parfois contrariés dans leur déroulement, ce qui explique des niveaux de consommation inférieurs à ce qui était prévu initialement. Pour la saison 2023-24, 13 projets portés par 11 structures ont été accompagnés et pour la saison 2024-25, 11 projets portés par 10 structures ont été soutenus.

Pour les séjours de mobilité européenne à vocation pédagogique ou professionnelle, la Région bénéficie des recettes Erasmus +

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

2.3 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
AMELIORER LES CONDITIONS D'ETUDE ET DE VIE DES ETUDIANTS	Fonctionnement	2 390 000	1 942 003	81%		123 719	
SOUTENIR LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE DE FORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Fonctionnement	110 000	257 751	234%			
TOTAL Fonctionnement		2 500 000	2 199 754	88%		123 719	
SOUTENIR LES OPERATIONS D'IMMOBILIER POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Investissement	7 073 000	6 500 000	92%		32 215	
AMELIORER LES CONDITIONS D'ETUDE ET DE VIE DES ETUDIANTS	Investissement	100 000	323 800	324%			
SOUTENIR LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE DE FORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Investissement	50 000	145 000	290%			
TOTAL Investissement		7 223 000	6 968 800	96%		32 215	

BILAN GENERAL

Les dépenses d'investissement ont permis l'avancement des opérations du volet immobilier universitaire du CPER.

Le dispositif de mobilité internationale Mobi-Centre et les projets issus de l'Appel Vie Etudiante Campus (AVEC) lancé pour la première année, constituent les postes principaux de dépense de fonctionnement.

2.3.01 - SOUTENIR LES OPERATIONS D'IMMOBILIER POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La quasi-totalité des crédits prévus (en investissement) a été consommée. Les principales dépenses concernant l'immobilier universitaire relèvent du contrat de plan Etat-Région et sont relatives aux opérations et maîtres d'ouvrage suivants :

- Création du Restaurant Universitaire et résidence sur le site Madeleine à Orléans (Crous)
- Création de la Faculté D'odontologie (Université De Tours)
- Restructuration de l'Ecole Polytechnique, Tranche 2 (Université De Tours)
- Réhabilitation du site des Tanneurs, Tranche 2 (Université De Tours)

2.3.02 - AMELIORER LES CONDITIONS D'ETUDE ET DE VIE DES ETUDIANTS

Le montant total des crédits consommés au titre du dispositif Mobi-Centre s'est élevé à environ 1,1 M€ au lieu de 1,8 M€ programmé. On constate une reprise des départs à l'étranger qui avaient fortement chuté pendant et après la pandémie de la COVID 19. Grâce au nouveau cadre d'intervention mis en place à partir de l'année 2022/2023, les étudiantes et étudiants des lycées, qui partent sur de courtes durées, ont bénéficié d'aides Mobi-Centre de montants supérieurs à ce qu'ils percevaient auparavant. Cette évolution a également permis d'aider davantage celles et ceux qui n'avaient pas d'autres aides que Mobi-Centre, tout en maîtrisant l'enveloppe financière du dispositif.

La Région a poursuivi ses actions d'animation et de soutien à la vie étudiante sur les territoires mises en place en 2021, en renouvelant la convention avec le CRIJ pour le déploiement de 14 référents étudiants auprès des bureaux et points information jeunesse des 7 villes universitaires pour aller à la rencontre des étudiants, rompre leur isolement et leur donner l'information sur l'accès aux aides (budget de 0,241 M€).

D'autres actions visant à améliorer les conditions de vie des étudiants ont été financées à travers le nouveau dispositif régional AVEC (Appel à Projets Vie Etudiante et de Campus). Quelques chiffres clés :

- 54 lauréats sur 71 initiatives candidates
- Un partenariat avec 7 collectivités locales sur les sites universitaires en région
- Un financement à hauteur de 1,5 M€ dont 0,6 M€ en investissement

Parmi les actions cofinancées,

- Chèques services anti-précarité, projet régional porté par l'Université d'Orléans, à hauteur de 15 k€ en fonctionnement
- Construction d'un local à vélos à l'IUT de Bourges, pour 33,7 k€ en investissement

- Campus en fête, Journée fédérative d'accueil des étudiants à Chartres à hauteur de 14 k€ en fonctionnement
- Journée Check-up santé pour les étudiants à Issoudun à hauteur de 2,84 k€ en fonctionnement
- Lutte contre la précarité numérique des étudiants à l'échelle régionale, par Emmaus Connect, à hauteur de 0,1 M€ en fonctionnement

2.3.03 - SOUTENIR LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE DE FORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

En investissement : 50 k€ de crédits en investissement étaient inscrits au budget primitif pour le renforcement de l'offre de formation. 0,145 M€ ont été mandatés à l'INSA Centre-Val pour soutenir son développement et l'association Campus Pyrotechnie du Futur pour la mise en place de nouvelles formations. Cette augmentation de crédits s'explique par le report de solde de la convention de subvention à l'INSA CVL de l'année 2023 sur l'année 2024.

En fonctionnement : 110 k€ de crédits en investissement étaient inscrits au budget primitif pour le renforcement de l'offre de formation. Plus de 250 k€ ont été mandatés au bénéfice de l'INSA Centre-Val de Loire, de l'université d'Orléans pour la formation d'ingénieur Polytech à Chartres et du GIP RECIA pour le versement d'un solde relatif à un projet d'e-portefolio. Le dépassement des crédits s'explique par le versement des soldes de subventions qui auraient dû intervenir l'année précédente.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

2.4 - ORIENTATION

ORIENTATION		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
INFORMER SUR LES METIERS ET LES FORMATIONS, ORGANISER LE CONSEIL EN ORIENTATION ET ACCOMPAGNER LES PARCOURS		3 320 000	3 127 740	94%	150 000	234 812	157%
	Fonds européens		141 230			141 230	
TOTAL Fonctionnement		3 320 000	3 127 740	94%	150 000	234 812	157%
TOTAL Fonds européens			141 230			141 230	

BILAN GENERAL

3 axes stratégiques ont été posés dans la communication adoptée en Assemblée plénière d'Octobre 2023 :

- 1- informer sur les métiers,
- 2- innover et informer autrement sur l'orientation tout au long de la vie,
- 3- construire une culture partagée de l'orientation tout au long de la vie.

Le bilan de l'action régionale en faveur de l'information sur les métiers auprès des publics scolaires montre une réelle montée en puissance par rapport aux exercices précédents. En 2024, ce sont près de 843 actions pour 45 338 élèves (des collèges et des lycées) qui ont été déployées sur l'ensemble du territoire régional (hors forums de l'orientation) dont 560 actions dédiées à la découverte des métiers et des secteurs professionnels. Coté innovation, la Région continue à développer son dispositif "métiers en scène" et a enrichi ce dispositif sur le secteur de l'énergie, de l'agriculture et du vivant en 2024. L'année 2025 permettra d'élargir encore cette offre.

La région Centre-Val de Loire propose également des guides thématiques sur les formations d'un secteur professionnel : le secteur de la santé et du social, le numérique, l'environnement et le développement durable, le sport et l'animation ainsi que la culture.

En complément, la Région reste l'animatrice du SPRO-service public régional de l'orientation- afin de faciliter le parcours des usagers et favoriser les coopérations dans la mise en œuvre des projets. On peut souligner que ce sont près de 60 actions (38 dédiées à l'interconnaissance, 6 dédiées à la prévention contre les discriminations, 12 actions dédiées à l'évolution des métiers et 4 dédiées à l'évolution et aux transitions professionnelles) qui ont été mises en place pour 1 200 professionnels en 2024.

Le budget dédié à l'orientation porte également le financement du fonctionnement du Gip Alfa centre, Carif-oref de la région dont les missions visent à soutenir la mise en visibilité de l'offre de formation professionnelle, initiale et continue en Centre Val-de-Loire et à outiller l'analyse des besoins emploi-formation en région pour la Région, l'Etat et les partenaires sociaux (1,094 M€ en 2024).

Le niveau de consommation des crédits est en progression par rapport aux deux années précédentes qui marquent l'installation de la compétence régionale en matière d'information sur les métiers et les formations pour un montant total de crédits de paiement de 1,713 M€ en 2024 auquel s'ajoutent des campagnes de communication pour 0,32 M€.

A noter que la tournée métiers en scène en 2024 a été réalisée en mobilisant les crédits du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, allégeant ainsi la charge nette pour la Région.

Les recettes perçues recouvrent la tarification des stands pour les forums d'Orléans et Tours.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

2.5 - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
CONSTRUIRE ET FINANCER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES		98 832 750	91 879 261	93%	91 100 000	87 187 592	96%
	Fonds européens	13 500 000	2 922 563	22%	13 500 000	2 922 563	22%
LEVER LES FREINS A LA FORMATION		3 158 700	2 709 918	86%		152 069	
MOBILISER LES PUBLICS VERS LA FORMATION PROFESSIONNELLE		4 247 000	3 889 712	92%	100 000	103 396	103%
ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PRATIQUES DE FORMATION		4 641 550	3 527 696	76%			
REMUNERER LES STAGIAIRES EN FORMATION		46 720 000	47 646 582	102%	1 235 000	1 539 644	125%
TOTAL Fonctionnement		157 600 000	149 653 168	95%	92 435 000	88 982 701	96%
TOTAL Fonds européens		13 500 000	2 922 563	22%	13 500 000	2 922 563	22%
CONSTRUIRE ET FINANCER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES		1 566 300	836 815	53%			
MOBILISER LES PUBLICS VERS LA FORMATION PROFESSIONNELLE		80 000	105 100	131%			
TOTAL Investissement		1 646 300	941 915	57%			

BILAN GENERAL

Avec un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement, l'année 2024 correspond à une année de transition de la politique régionale de Formation Professionnelle avec d'une part l'optimisation des crédits du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2023 et d'autre part la première année de la nouvelle contractualisation Etat / Région au titre du Pacte 2024-2027. Elle constitue également la dernière année de mise en œuvre du Programme Régional de Formation 2021-2024.

Le niveau de mandatement (hors Fonds européens) à hauteur de 150,5 M€ témoigne de l'ambition régionale pour répondre toujours mieux aux besoins des publics les plus éloignés de l'emploi ainsi qu'aux besoins des employeurs particulièrement sur les filières en tension de recrutement.

Il démontre aussi la poursuite des chantiers lancés dans le cadre du PACTE 2019-2023 autour de l'accompagnement et de la professionnalisation de l'appareil de formation régional, de la mise en œuvre de mesures concrètes et adaptées pour lever les freins à l'accès aux formations mais aussi, de la mobilisation pour aller chercher les publics les plus éloignés de l'emploi.

Ainsi, 28 900 personnes en recherche d'emploi ont bénéficié du Programme régional de formation en 2024 sur le territoire régional - avec une grande diversité de profils.

A titre illustratif, les séniors de 55 ans et + représentent 11% des stagiaires, et des formations dédiées ont été mises en place à titre expérimental pour tenir compte des freins spécifiques qu'ils peuvent rencontrer dans le retour à l'emploi : 20 sessions "Visas+ parcours vers l'emploi, au bénéfice de 202 stagiaires (dont 173 stagiaires de plus de 55 ans).

Par ailleurs, 66 parcours de formation Défi ont été signés en 2024 avec les entreprises pour répondre directement à leurs besoins de recrutement, et en particulier dans les secteurs du transport, de la sécurité, de l'industrie, ou encore de la santé et des services à la personne.

2.5.01 - CONSTRUIRE ET FINANCER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

Crédits de paiement Région

Les crédits mandatés en fonctionnement au titre de l'activité « construire et financer les formations professionnelles continues » s'élèvent à 91,8 M€ et correspondent à 93 % des crédits votés. Il convient de rappeler que ce programme a fait l'objet d'un abondement en Décision Modificative n° 1 d'un montant de 6,2 M€ compte-tenu :

- Du reversement d'un trop perçu à l'Etat au titre de solde de la convention financière 2020 du Pacte ;
- De besoins de crédits de paiement supplémentaires à la suite de la signature du Pacte 2024-2027 ainsi que des décalages de dépenses 2023 vers 2024.

Les principaux écarts avec les crédits votés s'expliquent par une consommation inférieure aux prévisions sur les formations métiers. En effet, malgré un taux de « remplissage » des sessions de formation en hausse (96%), le déficit d'attractivité de certains métiers et le profil des bénéficiaires ciblés, ne permettent pas encore une consommation à 100% des crédits.

En section d'investissement, les crédits mandatés sont de 0,8 M€ et ont été portés sur la poursuite du soutien au développement de Tiers-lieux de compétences en grande proximité territoriale. Ainsi, 13 initiatives partenariales totems ont été habilitées sur la durée de l'appel à projets 2021/2023 ouvert dans le cadre du PACTE 2019/2023. L'enveloppe budgétaire a été abondée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires en cours de programme ; cet abondement a été partiellement mobilisé, ce qui explique l'écart avec les crédits votés.

Crédits de paiement Fonds Européens

2,9 M€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Actions de formation professionnelle » et les paiements ont été effectués sous forme de demandes de paiement suite au démarrage des projets.

Une recette de 6 M€ a été perçue au titre du Programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 concernant le soutien au programme de formation régional.

Une recette de 2,9 M€ a été perçue au titre du Programme régional et interrégional FEDER-FSE+2021-2027 concernant la formation professionnelle des demandeurs d'emploi.

2.5.02 - LEVER LES FREINS A LA FORMATION

Le niveau de consommation de ce programme est de 86%.

Il convient de rappeler que ce programme a fait l'objet d'une diminution des CP en Décision Modificative n° 1 d'un montant de 0,3 M€ afin d'ajuster les crédits aux besoins réels de paiements.

Les décalages constatés par rapport aux crédits votés portent principalement sur :

- Le « Combo parfait » : le déploiement du nouveau cadre d'intervention voté en CPR de mars 2024 a été plus lent que prévu avec une montée en charge progressive ;
- L'aide à l'hébergement attribuée à l'AFPA : les réalisations ont été moindres que prévues.

2.5.03 - MOBILISER LES PUBLICS VERS LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le niveau de consommation de ce programme est de 92%.

Les décalages constatés par rapport aux crédits votés s'expliquent notamment par la mobilisation prioritaire des services sur l'instruction du PRF 2025-2028, ce qui a décalé la mise en œuvre de certains projets.

En section d'investissement, le montant mandaté en 2024 est de 0,1 M€ et traduit la poursuite du soutien au réseau des missions locales en termes d'équipement. Le taux de réalisation de 131 % s'explique par des paiements par anticipation des soldes généralement payé en année N+1.

2.5.04 - ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PRATIQUES DE FORMATION

Le niveau de consommation de ce programme est de 76%. Les décalages constatés par rapport aux crédits votés portent sur :

- la politique d'appui à la Validation des Acquis de l'Expérience et plus précisément l'accompagnement VAE qui peine à être mobilisé par les publics ;
- la professionnalisation des organismes de formation, dont la reprise de la programmation a été plus lente que prévue après son interruption liée la période de consultation par les appels d'offres concernant le PRF 2025-2028.

2.5.05 - REMUNERER LES STAGIAIRES EN FORMATION

Les crédits mandatés en fonctionnement s'élèvent à 47,6 M€ pour un niveau de consommation de ce programme de 102%.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

2.6 - FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
FINANCER L'EQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS	Fonctionnement					389	
ORGANISER ET FINANCER L'OFFRE DE FORMATIONS	Fonctionnement	51 344 400	51 619 464	101%		394 000	
VERSER DES BOURSES ET AUTRES AIDES AUX APPRENANTS	Fonctionnement	14 040 600	12 345 439	88%	120 000	126 721	106%
TOTAL Fonctionnement		65 385 000	63 964 903	98%	120 000	521 110	434%
FINANCER L'EQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS	Investissement	11 203 000	8 235 600	74%			
TOTAL Investissement		11 203 000	8 235 600	74%			

BILAN GENERAL

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement (98%) constaté pour l'année 2024 témoigne à nouveau du plein déploiement de l'action régionale en matière de formations sanitaires et sociales, dans la continuité de l'année précédente, dans le cadre d'un budget de fonctionnement en hausse par ailleurs qui témoigne de l'attention régionale portée à ce secteur porteur d'emplois non délocalisables, en prise à des besoins de recrutement importants.

La Région a su maintenir sa dynamique de soutien au développement de l'offre de formations, désormais outillée par la carte-cible des formations sanitaires et sociales adoptée en APR de février 2024, pour éclairer la décision concernant l'ouverture de nouvelles formations, comme celle de la formation d'Educateur de Jeunes enfants à Olivet par l'ERTS à compter de septembre 2024.

L'année a été également marquée par le transfert au CROUS, de l'instruction et du versement, sous conditions de ressources, des bourses régionales, à compter du 1er janvier 2024. Une transition qui s'est faite sans difficulté pour les bénéficiaires du fait d'une préparation anticipée de reprise de données ainsi que d'une bonne collaboration établie avec le CROUS. L'instruction et le versement des bourses par le CROUS facilite en complément l'accès à certains droits universitaires (logement, aides sociales de droit commun ou aides exceptionnelles, ...), dans un contexte de mise en œuvre de la 1^{ère} étape de la réforme des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur (augmentation des montants par échelon de bourse, abaissement des montants plafonds de ressources par échelon).

2.6.01 - FINANCER L'EQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS

La sous-consommation constatée en 2024 (74%) est liée au décalage des demandes de paiement de la part des entreprises de travaux engagées dans la relocalisation de l'IFSI-IFAS-IFA de Châteauroux sur le site Balsan, au regard de ce qui était initialement attendu.

Le soutien habituellement apporté au renouvellement ou à l'acquisition de nouveaux équipements pédagogiques (équipements de simulation, matériels pédagogiques pour les travaux pratiques...) a été reconduit ; il a représenté près d'1 M€ en 2024 pour notamment accompagner le financement d'équipements de simulation procédurale, de nouveaux espaces de simulation et d'un simulateur 3D pour l'école de formation des manipulateurs et manipulatrices en électroradiologie médicale. Quelques travaux d'aménagement dans les instituts de formation (gros entretien) ont également été menés.

2.6.02 - ORGANISER ET FINANCER L'OFFRE DE FORMATIONS

Le niveau de mobilisation des crédits dédiés au financement du fonctionnement des instituts de formation paramédicale et du travail social a été de 101% afin d'accompagner, sur la totalité du cursus de formation, les ouvertures de places supplémentaires engagées les années précédentes (2^{ème} et 3^{ème} année de formation infirmière par exemple) ainsi que l'ouverture de la formation d'Educateur de Jeunes enfants à Olivet en septembre 2024.

Le soutien continu apporté depuis 2019 aux instituts de formation sanitaire et sociale pour leur permettre d'absorber les augmentations de places de formation visées s'accompagne en complément d'une attention particulière à la mobilisation des excédents constatés sur certains budgets d'instituts pour participer à l'équilibre budgétaire.

La recette perçue correspond au solde des crédits attendus au titre du plan de relance 2020-2022 décidé par l'Etat pour accompagner les Régions dans le financement de places supplémentaires et l'investissement dans les formations paramédicales.

2.6.03 - VERSER DES BOURSES ET AUTRES AIDES AUX APPRENANTS

Le dimensionnement des crédits pour l'année 2024 anticipait, dans la continuité de 2023, un niveau de consommation de crédits élevé en lien avec la mise en œuvre de la 1^{ère} étape de la réforme des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur (augmentation des montants par échelon de bourse, abaissement des montants plafonds de ressources par échelon) avec un effet attendu d'augmentation du nombre de bénéficiaires et de surcoût prévisionnel du montant global consacré aux bourses. Le constat qui s'impose est que l'impact de la réforme des bourses a été contenu avec un niveau de consommation équivalant à 2023, représentant 88% des crédits inscrits au BP 2024.

Cette situation n'est pas spécifique aux formations sanitaires et sociales et est constatée par le CROUS pour l'ensemble des formations universitaires.

MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

3.1 - EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE

EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITOIRES		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
METTRE EN OEUVRE LES DISPOSITIFS DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES	Fonctionnement	3 365 000	3 323 355	99%		41 070	
METTRE EN OEUVRE LES COOPERATIONS REGION - DEPARTEMENTS	Fonctionnement	795 900	925 096	116%			
DEVELOPPER L'ACCES AUX SOINS, L'ATTRACTIVITE EN SANTE ET LA PREVENTION	Fonctionnement	2 234 100	1 299 465	58%		10 000	
	Fonds européens						
	Fonctionnement	500 000			500 000		
TOTAL Fonctionnement		6 395 000	5 547 917	80%		51 070	
TOTAL Fonds européens		500 000			500 000		

METTRE EN OEUVRE LES DISPOSITIFS DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES	Investissement	49 491 900	46 078 700	93%		7 391	
	Fonds européens						
	Investissement	620 000	330 353	53%	620 000	330 353	53%
METTRE EN OEUVRE LES COOPERATIONS REGION - DEPARTEMENTS	Investissement	12 858 100	7 538 674	59%			
DEVELOPPER L'ACCES AUX SOINS, L'ATTRACTIVITE EN SANTE ET LA PREVENTION	Investissement	650 000	610 269	94%		46 297	
TOTAL Investissement		63 000 000	54 227 642	86%		53 688	
TOTAL Fonds européens		620 000	330 353	53%	620 000	330 353	53%

BILAN GENERAL

Le budget 2024 a été réalisé à hauteur de 86% (54,22 M€ mandatés) en investissement et de 80 % (5,5 M€ mandatés) en fonctionnement, soit un total de 59,72 M€.

La part des dispositifs relevant des dispositifs de solidarité avec les territoires correspond à elle seule à 49,39 M€, soit près de 83% de l'exécution budgétaire 2024. C'est aussi la contractualisation avec les territoires, CRST, qui donne lieu à la meilleure exécution budgétaire avec 93 % des crédits mandatés.

Pour la seconde année consécutive, l'exécution est inférieure au prévisionnel voté lors du BP. A l'instar de 2023, l'écart des prévisions est plus marqué dans le cadre des conventions Région-Département. Plus généralement, des projets portés par certaines maîtrises d'ouvrages, dont certaines collectivités territoriales, connaissent désormais un rythme de mise en œuvre plus long que les années précédentes. D'autres constats portent sur la baisse du montant moyen des subventions engagées ou du renchérissement des coûts.

L'action régionale en matière d'aménagement s'est concrétisée par la participation à des projets structurants. Peuvent être cités à titre d'exemples la création d'une piste de BMX d'importance régionale à La Chapelle-Saint-Mesmin (45), la construction de la cuisine centrale de Tours (37), l'aménagement d'un site multi-accueil pour la petite enfance à Châteauneuf-sur-Cher (18), la réalisation de voies vertes à Romorantin-Lanthenay (41), la réhabilitation de la friche Dormoy à Issoudun (36) ou encore la végétalisation et le réaménagement du site de la Radio à Dreux (28).

3.1.01 - METTRE EN OEUVRE LES DISPOSITIFS DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES

Crédits de paiement Région

Le taux de réalisation en investissement est de 93 % (montant global mandaté : 46 M€) et concerne pour 86 % la contractualisation avec les territoires.

Les CRST qui ont pris fin en 2023 et 2024 ont été les plus consommateurs de crédits, tels que les territoires de Centre-Cher (1,6 M€), Agglo de Bourges (3,4 M€), Loire Touraine et Dunois (1,4 M€), Castelroussin (1,2 M€), Pays des Châteaux (2,1 M€) auxquels s'ajoutent les Agglos de Chartres (2 M€) et la Métropole d'Orléans (5,5 M€).

Parmi les équipements structurants ayant bénéficié d'un versement en 2024, à noter le complexe sportif de Chartres (1,6 M€), le complexe sportif de Lahitolle (0,6 M€), le port Saint Roch à Montargis (0,72 M€), l'aménagement de la place St Pol de Nogent le Rotrou (0,94 M€), la requalification du parc d'activités Adelis sur la Métropole d'Orléans (2,5 M€), la cuisine centrale de Tours (1,1 M€).

Le dispositif A VOS ID a mobilisé près de 0,5 M€ pour des investissements. L'intervention régionale en 2024 a porté également sur le Très Haut débit avec 2,6 M€.

Le fonctionnement des CRST 1 et 2 s'élève à 2,1 M€, dont 1,187 M€ (56,5%) pour accompagner l'ingénierie et l'animation au plus près des territoires (dont cofinancement des postes d'agents de développement dans les Pays/PETR).

En 2024, A VOS ID a continué à accompagner le fonctionnement de plusieurs projets pour plus de 0,63 M€. L'association Villes au carré est toujours soutenue à hauteur de 70 k€ au titre du CPER en partenariat avec l'Etat, pour animer des démarches d'animation et mises en réseau d'acteurs dans le cadre de la politique de la ville et de la revitalisation des petites villes, ainsi que d'autres démarches d'ingénierie territoriale (191 k€).

Crédits de paiement Fonds Européens

330 k€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Soutenir le déploiement d'opérations favorables à un urbanisme durable » concernant une opération portée par la commune de Sancerre qui a fait l'objet d'une avance au démarrage de l'opération.

3.1.02 - METTRE EN OEUVRE LES COOPERATIONS REGION - DEPARTEMENTS

Le taux de mandatement en investissement est 59% (montant global mandaté : 7,5 M€), et de 116% de fonctionnement (0,925 M€), dont une partie (3 M€) relève encore des anciennes conventions (avant 2022).

Les projets soutenus au titre des conventions 2015-2021 ont notamment concerné les hébergements adaptés, principalement pour les personnes âgées et personnes handicapées, dans le Cher (EHPAD d'Henrichemont et de Saint-Satur pour 0,47 M€), dans l'Indre (EHPAD de Levroux, La Châtre et Châtillon-sur-Indre pour près de 1,4 M€), en Indre-et-Loire avec le soutien à l'hébergement innovant de Fondettes (0,6 M€).

En investissement, les conventions en cours portant sur la période 2022-2024 ont permis de mandater près de 60% des crédits prévus aux BP (cf. tableau ci-dessous).

Convention	Engagé 2024	Mandaté 2024
Cher	1 205 788,00 €	611 670,50 €
Eure-et-Loir	256 566,00 €	154 600,00 €
Indre	1 888 876,00 €	636 086,61 €
Indre-et-Loire	1 683 275,00 €	622 527,01 €
Loir-et-Cher	1 421 104,00 €	1 233 861,87 €
Loiret	3 177 803,75 €	1 307 803,28 €
Total	9 633 412,75 €	4 566 549,27 €

Parmi les réalisations 2024, on retiendra une contribution augmentée de la contribution de la Région de 0,77 M€ pour la passerelle du château de Sully-sur-Loire auprès du Département du Loiret, et, également dans le Loiret, le financement des continuités cyclables entre Orme et Bricy et le long de la véloroute du canal d'Orléans. Des pistes cyclables ont également été soutenues en Indre-et-Loire et en Loir-et-Cher. Dans le

Cher, les financements de la CRD ont permis d'accompagner la rénovation énergétique de l'EHPAD de Bellevue ou des travaux au sein du pôle des Etoiles de Nançay.

Dans tous les départements, le soutien en faveur de la restauration du petit patrimoine a été accompagné, en articulation avec l'Etat (Ministère de la Culture).

Le fonctionnement mandaté avoisine 1 M€, et se concentre essentiellement sur le Département de l'Indre qui, contrairement aux 5 autres Départements, a mobilisé une importante enveloppe de fonctionnement (0,7 M€ mandatés en 2024 et 0,61 M€ engagés).

3.1.03 - DEVELOPPER L'ACCES AUX SOINS, L'ATTRACTIVITE EN SANTE ET LA PREVENTION

Crédits de paiement Région

Les crédits mandatés s'élèvent à 1,299 M€ en fonctionnement et 0,610 M€ en investissement.

En fonctionnement, le taux de consommation est de 58%. Les crédits mandatés concernent essentiellement le financement du fonctionnement du Gip pro santé pour son activité de salariat de médecins. La montée en charge de l'activité et le meilleur équilibre financier trouvé grâce au remboursement des consultations ont conduit le Gip pro santé à ne solliciter que la moitié de la subvention régionale initialement prévue, à savoir 1,18 M€.

Au 31 décembre 2024, l'activité du Gip Pro santé, depuis sa création, se traduit par 65 contrats signés avec des médecins (dont 4 spécialistes), 46 médecins en activité (32,7 ETP) et 20 secrétaires (17,5 ETP). L'année a été marquée par l'ouverture de 4 nouveaux Centres de santé ainsi que d'une antenne.

L'année 2024 a également été marquée par le lancement du partenariat avec l'association Médecins solidaires qui s'est traduit par l'ouverture des 2 premiers centres de santé solidaire à Charenton-sur-Cher (18) et à Reuilly (36) avec un engagement régional au total de 75 k€ sur ces 2 projets et un mandatement de 65 k€ en 2024.

En investissement, le taux de réalisation est de 94 %. Les dépenses réalisées concernent le financement de structures d'exercice regroupé (Centres de santé et maisons de santé pluridisciplinaires) à hauteur de 0,3 M€. A noter qu'à compter de 2025, le financement des nouveaux projets de création ou extension des structures d'exercice regroupé sera exclusivement assuré via les CRST ; les dépenses 2024 concernent donc les restes à mandater des 8 des projets non soldés, validés au plus tard en comité de programmation CPER avant le 31 décembre 2024. Les autres crédits mandatés concernent l'acquisition d'équipements de télémédecine (0,148 M€) au titre de l'appel à projet e-santé conduit en partenariat avec le SGAR et l'ARS ainsi que la subvention d'investissement attribuée au Gip pro Santé (0,15 M€) pour l'équipement des nouveaux centres de santé notamment.

Crédits de paiement Fonds Européens

500 k€ de crédits de paiement étaient prévus au budget mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2024, les demandes d'aides n'ayant pas été déposées ou déposées tardivement par les porteurs de projet.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

3.2 - NUMERIQUE

NUMERIQUE		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
DEPLOYER LES RESEAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES	Fonctionnement	1 910 000	1 581 291	83%		1 258 000	
SOUTENIR LES EXPERIMENTATIONS ET INITIATIVES DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE	Fonctionnement	2 190 000	1 614 538	74%			
	Fonds européens	1 600 000	159 244	10%	1 600 000	159 244	10%
TOTAL Fonctionnement		4 100 000	3 195 830	78%		1 258 000	
TOTAL Fonds européens		1 600 000	159 244	10%	1 600 000	159 244	10%
DEPLOYER LES RESEAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES	Investissement	1 000 000				442 000	
	Fonds européens	7 200 000	5 835 399	81%	7 200 000	5 835 399	81%
SOUTENIR LES EXPERIMENTATIONS ET INITIATIVES DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE	Investissement	423 000	193 000	46%			
	Fonds européens		266 462			266 462	
TOTAL Investissement		1 423 000	193 000	14%		442 000	
TOTAL Fonds européens		7 200 000	6 101 861	85%	7 200 000	6 101 861	85%

BILAN GENERAL

Sur la politique numérique, la Région a voté sa stratégie numérique en 2022 et elle a adopté l'année suivante avec l'Etat, la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN).

Après avoir lancé le CSIRT en 2023, la Région passe un cap sur la cybersécurité, avec la création du GIP CyberRéponse pour accompagner entreprises, associations employeuses et collectivités dans les premières actions en cas d'attaque cyber et sur des actions de prévention. L'offre de service a été complétée pour accompagner chaque situation et proposer des réponses adaptées et réactives en lien avec des entreprises régionales. Les 2^{èmes} assises cyber à Chartres ont permis de fédérer le réseau et de valoriser les actions de CyberRéponse.

Sur le volet de l'inclusion et de la médiation numérique, la Région a lancé un Appel à Projet pour financer, dans le cadre du CPER, des lieux ressources sur ces questions d'inclusion et d'accompagnement des pratiques du numérique. 42 lauréats ont été retenus, maillant l'ensemble des territoires de la Région. Dans le cadre des Human Tech Days 2024, qui permet de rapprocher et d'interroger le numérique, la tournée Place du Numérique s'est étendue au-delà des 6 capitales départementales, à 6 sous-préfectures afin de toucher les publics au plus près des territoires.

2024 a également été marqué par la structuration d'un écosystème autour du numérique responsable avec l'organisation d'un réseau et d'une rencontre régionale qui a regroupé plus de 150 acteurs et actrices.

3.2.01 - DEPLOYER LES RESEAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES

Les crédits de paiement Région

En investissement, la Région a inscrit 1 M€ de crédits, non consommés.

Cette dépense non consommée est due à un décalage dans la réalisation du projet RECOR, pour le déploiement du réseau de fibre noire afin d'accélérer le débit et les services dans les établissements de recherche et d'enseignement supérieur et secondaire.

En fonctionnement, près de 1,6 M€ ont été mandatés. La contribution régionale au soutien des syndicats mixtes s'élève à près de 300 k€ pour le soutien aux syndicats mixtes Berry Numérique, Eure-et-Loir Numérique, Val de Loire Numérique et au syndicat mixte réseau d'initiative qui portent la fin du déploiement de la fibre optique.

La contribution statutaire au GIP Recia est inchangée depuis plus de 10 ans et représente 250 000 € de crédits de paiement.

Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

Les crédits FEDER sont notamment venus en appui à la fin du déploiement de la fibre optique dans le Cher et l'Indre. Ces crédits sont venus également en soutien des projets autour de la création d'un réseau bas débit (LORA) permettant la connexion de capteurs dans de nombreux domaines comme la consommation électrique des bâtiments publics, l'éclairage urbain, les consommations d'eau ...

3.2.02 - SOUTENIR LES EXPERIMENTATIONS ET INITIATIVES DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE

La Région a mobilisé 193 k€ en investissement, dont 20 k€ au titre du CPER usages numériques pour le Département d'Indre-et-Loire et 173 k€ pour le soutien à la création de la cité du numérique portée par le Conseil Départemental du Loir-et-Cher.

En fonctionnement, la Région a soutenu en 2024 les expérimentations et initiatives numériques :

- Le soutien à la création du CSIRT mis en œuvre par le GIP RECIA pour 0,557 M€ ;
- Le financement des lauréats de l'appel à projet inclusion numérique pour 213 k€ ;
- La poursuite de la dynamique de réseaux sur la médiation et l'inclusion portée par le « Hub Lo » ;
- La saison d'événements Human Tech Days, à vocation de l'animation du réseau des acteurs du numérique et à destination du grand public, avec l'appel à projet à hauteur de 93 k€ pour 82 porteurs de projets soutenus et labellisés ;
- Le soutien aux événements délégués (140 k€) : le NEC organisé par le Mouvement associatif, les Assises de la cyber, la Tournée place du numérique organisée par le CRIJ, le festival Re-Déconnecté par la Labomédia, les rencontres du divertissement digital par PixelPlayers ;
- L'animation du réseau des données géographiques Do-Terr (56 k€).

L'ensemble de ces actions est soutenu par les membres du Conseil Régional du Numérique qui alimentent avec leurs travaux la mise en œuvre des actions et la proposition d'idées nouvelles adaptées à l'évolution rapide du contexte du secteur.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

3.3 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE

TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE	Fonctionnement	2 574 000	2 375 077	92%	175 000	869 704	497%
	Fonds européens	1 200 000	1 122 633	94%	1 200 000	1 122 633	94%
SOUTENIR LES ENERGIES RENOUVELABLES	Fonctionnement	560 000	435 492	78%			
	Fonds européens	1 600 000	235 382	15%	1 600 000	235 382	15%
CONNATRE, PRESERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITE	Fonctionnement	1 466 000	1 417 406	97%			
	Fonds européens		31 123			31 123	
EDUQUER A L'ENVIRONNEMENT	Fonctionnement	1 968 000	1 991 893	101%		2 355	
PREVENIR ET GERER LES DECHETS POUR TENDRE VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE	Fonctionnement	312 000	287 470	92%	415 000	131 503	32%
	Fonds européens	300 000			300 000		
PREVENIR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS	Fonctionnement	925 000	864 692	93%			
RESTAURER LE BON ETAT DES RIVIERES	Fonctionnement	115 000	255 034	222%	25 000	2 882	12%
	Fonds européens	400 000	1 555 642	389%	400 000	1 555 642	389%
SOUTENIR LES PARCS NATURELS	Fonctionnement	1 691 000	1 866 290	110%			
TOTAL Fonctionnement		9 611 000	9 493 355	99%	615 000	1 006 444	164%
TOTAL Fonds européens		3 500 000	2 944 781	84%	3 500 000	2 944 781	84%
SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE	Investissement	3 848 300	3 103 481	81%			
	Fonds européens	2 210 000	552 153	25%	2 210 000	552 153	25%
SOUTENIR LES ENERGIES RENOUVELABLES	Investissement	1 314 300	934 009	71%		56 526	
	Fonds européens	770 000	1 724 482	224%	770 000	1 724 482	224%
CONNATRE, PRESERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITE	Investissement	752 000	753 590	100%			
EDUQUER A L'ENVIRONNEMENT	Investissement	457 500	263 712	58%			
PREVENIR ET GERER LES DECHETS POUR TENDRE VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE	Investissement	100 000	16 614	17%			
	Fonds européens	2 750 000	750 000	27%	2 750 000	750 000	27%
PREVENIR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS	Investissement	220 500	10 617	5%			
RESTAURER LE BON ETAT DES RIVIERES	Investissement	880 000	378 359	43%			
	Fonds européens	3 700 000	3 075 284	83%	3 700 000	3 075 284	83%
SOUTENIR LES PARCS NATURELS	Investissement	247 400	315 734	128%			
TOTAL Investissement		7 820 000	5 776 117	74%		56 526	
TOTAL Fonds européens		9 430 000	6 101 919	65%	9 430 000	6 101 919	65%

BILAN GENERAL

La Région Centre-Val de Loire fait de la transition énergétique et écologique un marqueur fort de son action, en menant des actions de manière spécifique dans l'exercice d'un certain nombre de compétences et de missions, au titre de la présente politique transition écologique et biodiversité, et de manière intégrée dans l'ensemble de ses politiques publiques et de ses compétences.

Pour réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables, la Région a poursuivi en 2024 :

- le déploiement de l'Agence Régionale Energie et Climat (AREC CVL) initié en 2023
- le déploiement d'un service d'information, de conseil et d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements des ménages et des entreprises tertiaires de moins de 1000 m²
- le développement des énergies renouvelables thermiques (bois-énergie, géothermie, solaire thermique, méthanisation) et citoyennes,
- la mise en œuvre de l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES),

La mise en œuvre du projet européen LIFE_LetsGoForClimate, pour sa troisième année, avec l'intégration de quatre nouveaux territoires portant le total à 16 territoires. 16 collectifs ont émergé de ce dernier lot, dont 4 sur les énergies renouvelables et 12 sur la sobriété, portant à 42 le nombre de collectifs actifs en 2024, L'animation de l'écosystème sur le développement de l'hydrogène renouvelable, avec notamment l'organisation du Forum H2 au Centre ayant réuni plus de 200 personnes à Blois.

En matière d'avitaillement en énergies alternatives pour la mobilité, la Région a consolidé sa connaissance à l'échelle régionale des enjeux et problématiques de la mobilité lourde par la réalisation en 2024 d'une étude sur le transport routier de marchandises.

Pour réduire les déchets, améliorer leur gestion et tendre vers une économie circulaire :

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet "Déchets" du SRADDET, la Région a poursuivi le déploiement de l'Observatoire régional déchets et économie circulaire à travers différentes études et enquêtes et a soutenu des projets relatifs au tri à la source des biodéchets, au déploiement de la tarification incitative et à des réseaux régionaux.

Elle a également mené avec l'Etat la concertation pour anticiper les besoins en installations de traitement des déchets concernant les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) et les Unités de Valorisation Énergétique (UVE) sur le territoire régional. Cette concertation a mobilisé l'ensemble des acteurs concernés (collectivités et syndicats en charge de la collecte et du traitement des déchets, exploitants de site de traitement, associations) sur l'année 2024. Ces échanges ont abouti à la réalisation de cartes cibles sur les installations de stockage et d'incinération à horizons 2030 et 2050 qui ont été présentées par le Président du Conseil régional et la Préfète de région le 16 décembre 2024.

Un suivi annuel sera réalisé pour tenir compte des évolutions locales en lien avec les données régionales actualisées sur la production de déchets et le suivi de l'avancée des leviers de réduction des déchets mis en œuvre (tri à la source des biodéchets, tarification incitative, plans de prévention, filières de recyclage).

Pour impulser et animer la mobilisation sur tous les territoires pour réussir les transitions écologiques, énergétiques, climatiques :

La Région Centre-Val soutient le réseau des associations bénéficiant de Conventions Vertes pour la mise en place de programmes d'animation en lien avec la biodiversité, les déchets et l'économie circulaire, la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique ainsi que le risque inondation et la culture du risque.

La Région a poursuivi son soutien aux actions de mobilisation citoyenne ainsi qu'à la Ligue de l'Enseignement Centre-Val de Loire et Concordia Centre-Val de Loire pour le déploiement de services civiques sur la thématique climat.

Elle a également co-piloté la COP planification écologique en région avec l'Etat, démarche qui a permis d'élaborer une feuille de route présentée en février 2025 autour de 29 défis à relever. 2000 lycéens et lycéennes se sont impliqués dans la « COP O lycées », opération initiée par la Région et menée en partenariat avec le Rectorat et la Préfecture de Région.

Pour préserver et restaurer les milieux naturels, la biodiversité, l'air et l'eau :

La compétence de gestion et d'animation des sites Natura 2000 a été transférée de l'État vers le Conseil régional à partir du 1er janvier 2023. Ce réseau représente 59 sites en région Centre-Val de Loire, un tiers est animé par des collectivités, un tiers par la Région, via des marchés publics, et un dernier tiers non animé. La Région poursuit la gestion des 5 réserves naturelles régionales et s'est impliquée dans le déploiement de la territorialisation de la stratégie nationale aires protégées qui consiste à classer davantage de sites naturels sous un statut juridique de protection forte.

La Région a également accompagné les Syndicats mixtes de gestion des Parcs Naturels Régionaux (PNR) Loire-Anjou-Touraine, Brenne et Perche pour la poursuite de la révision de leurs chartes afin de renouveler leur label Parc naturel régional.

La Région accompagne les travaux de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) qui a fêté ses 5 ans en 2024 et décline ses actions pour :

- l'amélioration des connaissances (acquisition, valorisation et diffusion des données),
- la sensibilisation de la société à la biodiversité et formation des acteurs,
- l'accompagnement des territoires par un appui technique,
- l'animation du collectif d'acteurs sur la biodiversité.

La Région poursuit enfin son soutien aux structures qui ont la compétence Gestion des milieux aquatiques (EPCI et syndicats de rivière) à travers la signature et le financement de contrats de rivière afin de réaliser des travaux de renaturation des rivières, de restauration des zones humides et de restauration de la continuité écologique. En 2024, dix-neuf nouveaux contrats ont été signés pour la période 2024-2026. Afin de poursuivre la démarche engagée en 2023 avec les Assises régionales de l'eau, la Région a décidé, lors de sa séance plénière du 22 février 2024, de demander l'attribution des missions d'animations et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Cette demande a été relayée au nouveau Gouvernement début 2025.

3.3.01 - SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE

Crédits de paiement Région

En matière de rénovation énergétique :

- En fonctionnement, le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) a connu sa dernière année en 2024, avec un appel de fonds réalisé de 0,746 M€ et des versements à hauteur de 1,218 M€. La clôture du programme se tiendra mi 2025 avec les derniers versements correspondants à l'activité des espaces de conseil des ménages, ainsi qu'à l'activité de gestion et d'animation régionale, sur les derniers mois de l'année 2024. Un dernier appel de fonds sera réalisé en 2025. En matière d'animation à la filière rénovation, 90 k€ ont été versés pour le soutien à l'association Envirobat Centre et pour le soutien aux CCI/CMA réalisant du conseil aux petites entreprises de moins de 1 000 m² dans le cadre du SARE.
- Au titre d'engagements antérieurs en investissement, les crédits prévus sur le volet énergie de la convention Région-Département 2015-2020 de l'Indre ont été entièrement consommés et 0,191 M€ ont été versés pour le solde de dossiers de rénovation énergétique provenant essentiellement du concours Ma Maison Eco (dispositif clos).

Les recettes correspondent à l'appel de fonds SARE et à des titres de recettes divers.

Les 0,8 M€ alloués à l'Association AREC CVL ont été consommés en 2024 et ont permis à l'association de se structurer, d'initier les premiers groupes de travail (comités spécialisés) et de nourrir les travaux de création de la SPL et de la SEM AREC CVL qui ont abouti en fin d'année 2024.

Les crédits en investissement, pour les prises de participation de la Région au capital de la SPL et de la SEM AREC CVL ont été versés fin 2024 au moment de la création des structures : 0,682 M€ pour la SPL et 2,162 M€ pour la SEM.

Les crédits prévus pour le projet « Interreg Euradapt » n'ont pas été consommés : la Région a été lauréate du programme en décembre 2024 et les premières actions seront engagées en 2025.

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement, 1,1 M€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Soutien aux actions d'accompagnement, d'animation et d'ingénierie en faveur de l'efficacité et de la sobriété énergétique » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances suite au démarrage des projets.

En investissement, 0,55 M€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Soutien à des programmes de rénovation énergétique performante de logements » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances suite au démarrage des projets.

3.3.02 - SOUTENIR LES ENERGIES RENOUVELABLES

Crédits de paiement Région

En fonctionnement, la consommation est également d'un bon niveau grâce notamment à la dynamique du programme LIFE_LetsGoForClimate (183 k€), à la réalisation d'une étude sur la décarbonation du transport routier de marchandises (101 k€) complétant l'étude avitaillement en énergies alternatives pour la mobilité de 2022 (hydrogène, électricité, bioGNV), et à l'animation de la filière ENR thermiques (149 k€).

En matière de soutien à l'investissement aux énergies renouvelables thermiques (biomasse, géothermie, méthanisation), la dynamique est bonne (consommation de 71%) tant au niveau des décaissements des opérations engagés dans le cadre du CPER 2015-2020 (104 k€) que des investissements engagés sur le CPER actuel (0,83 M€). A noter néanmoins que grâce à l'instruction au cas par cas des dossiers, le FEDER se substitue aux crédits régionaux lorsque les conditions sont réunies (consommation de 224%), ce qui entraîne une économie sur la consommation de crédits régionaux.

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement, 230 k€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Soutien à l'animation, à la connaissance, à l'observation, aux études et aux projets ENR » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances suite au démarrage des projets.

En investissement, 1,12 M€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Soutien à l'animation, à la connaissance, à l'observation, aux études et aux projets ENR » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiement suite au démarrage des projets. 0,6 M€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Hydrogène renouvelable » concernant une opération sur une mise en service d'une usine de production d'H₂ renouvelable portée par LHYFE PRODUCTION qui a fait l'objet d'une avance d'une demande de paiement au démarrage de l'opération.

3.3.03 - CONNAITRE, PRESERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITE

Crédits de paiement Région

Ce programme vise à soutenir les actions de préservation, restauration et entretien des milieux naturels. Sont concernés principalement les dispositifs suivants : Réserves Naturelles Régionales (RNR), Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB), Condition animale, Natura 2000.

Les crédits ont été consommés respectivement à 97% au titre du fonctionnement et 100% au titre de l'investissement.

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement, aucun crédit n'était prévu au budget mais un montant de 31 k€ a été décaissé à la suite du versement d'une avance sur une opération programmée en 2024 sur l'action « Reconquête de la biodiversité remarquable et ordinaire ».

3.3.04 - EDUQUER A L'ENVIRONNEMENT

Ce programme vise à soutenir les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et les actions de mobilisation citoyenne, ainsi que celles relatives à la surveillance de la qualité de l'air. Sont concernés principalement :

- Le soutien aux associations d'éducation à l'environnement grâce au dispositif des Conventions vertes.

Le nouveau règlement d'intervention des Conventions Vertes 2024-2027 permet de mettre en place des programmes d'actions favorisant l'appropriation des grands enjeux environnementaux en région Centre-Val de Loire, par l'information et la sensibilisation, et d'amener à adopter des comportements éco-citoyens. Il permet également de professionnaliser les structures bénéficiaires et d'établir un état des lieux régional de l'éducation à l'environnement.

Le programme de formation modulaire a permis de former près de 115 personnes autour de quatre axes : consolider ses compétences / développer des compétences éducatives / acquérir ou renforcer ses savoirs naturalistes et scientifiques / consolider ses connaissances sur des thèmes à enjeux (formations autour de la renaturation des cours d'école et santé environnement).

- Le soutien à Lig'air, pour la mise en œuvre de son programme d'actions afin d'assurer la surveillance de la qualité de l'air en région Centre-Val de Loire, ainsi que l'information et la diffusion de ses résultats notamment auprès du grand public.

- Le soutien, dans le cadre de la COP régionale, aux événements en faveur du climat et à l'animation des coalitions COP, grâce au cadre d'intervention « Mobilisation pour le Climat et la Transition Écologique ». 31 événements, dont Chapitre Nature et l'éco-festival Terres du Son et 1 coalition portée par l'Asso sur la transition durable des événements ont été soutenus en 2024.

Les crédits ont été consommés respectivement à 101% au titre du fonctionnement et 58% au titre de l'investissement. Cette moindre consommation des crédits d'investissement concerne le dispositif des conventions vertes. D'une part, les crédits versés au titre des soldes des conventionnements 2021-2023 n'ont pas été consommés à hauteur des prévisions budgétaires du fait de la sous-réalisation de certaines opérations. D'autre part, le nouveau règlement 2024-2027 adopté en CPR d'avril 2024 étant basé sur de nouvelles modalités (conventionnement annuel), les crédits versés au titre des premiers acomptes ont été moindres que ceux prévus initialement lors des prévisions budgétaires.

3.3.05 - PREVENIR ET GERER LES DECHETS POUR TENDRE VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

Crédits de paiement Région

Dans le cadre de l'Observatoire régional déchets et économie circulaire, quatre études se sont terminées en 2024 :

- Le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés – données 2022
- Les Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics – données 2022
- Les Déchets Dangereux – données 2021
- Analyse des flux de matières – données 2021

Deux nouvelles études ont été lancées :

- La Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés – données 2023
- Les Déchets des Activités Économiques – données 2022

Des subventions ont été apportées à des associations et collectivités pour mener une expérimentation de la consigne des bouteilles en verre, ainsi que pour la création et le développement d'un réseau départemental en Indre-et-Loire de lutte contre les déchets sauvages.

Les crédits ont été consommés respectivement à 92% au titre du fonctionnement et 17% au titre de l'investissement, le projet de conserverie porté par ATC 45 ayant été prorogé.

Les recettes de 131 k€ correspondent à une recette de 115 k€ perçue auprès de l'ADEME concernant le soutien à l'Observatoire déchets - économie circulaire, ainsi qu'au reversement d'un trop-perçu de l'Agglo du Pays de Dreux pour une étude relative à la tarification incitative.

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement, 0,3 M€ € étaient prévus au budget mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2024, les demandes d'aides n'ayant pas été déposées ou déposées tardivement par les porteurs de projet. Ces opérations seront reportées sur l'année 2025.

En investissement, 0,75 M€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Projets exemplaires, démonstrateurs pour la réduction, le tri et le recyclage des déchets » concernant une opération sur la mise en place d'un centre de tri interdépartemental de recyclages ménagers et portée par SPL TRI VAL DE LOIR(E) qui a fait l'objet d'une avance d'une demande de paiement au démarrage de l'opération.

3.3.06 - PREVENIR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

Ce programme concerne en fonctionnement les contributions statutaires aux établissements suivants : Mission Val de Loire, Établissement Public Loire (EP Loire) et Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne), avec une consommation des crédits de 93%.

Le taux de réalisation très faible en investissement (5%) sur ce programme s'explique par la sous-réalisation d'une opération de travaux sur le lit de la Loire à Jargeau, ainsi que sur le report de versements importants liés à la mise en place des mesures foncières et supplémentaires des Plans de Prévention des Risques Technologiques en région Centre-Val de Loire.

3.3.07 - RESTAURER LE BON ETAT DES RIVIERES

Crédits de paiement Région

Ce programme soutient les travaux de restauration des rivières, des zones humides et de la continuité écologique dans le cadre des contrats de rivière, co-signés avec les agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie.

Les crédits 2024 ont permis le paiement des soldes des 19 contrats qui se sont achevés en 2023 et d'opérations sur les contrats signés et en cours de mise en œuvre. Du fait des tensions financières de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, les structures n'ont pas pu mettre en œuvre tous les travaux prévus en 2024.

Les postes de techniciens de rivière et d'animateurs territoriaux sont depuis 2023 financés par le fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du Programme régional Centre-Val de Loire et interrégional FEDER-FSE+ 2021-2027 (mobilisation de la fiche action 21).

En fonctionnement, les crédits ont permis le paiement des soldes des derniers postes de 2022, de l'opération Objectif Climat 2030, du développement de l'outil Web PDPG (système de bancarisation des données sur l'eau et piscicole) et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le bilan des Assises régionales de l'eau.

Crédits de paiement Fonds Européens

En fonctionnement, 0,83 M€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Ingénierie, études et animation en faveur de la ressource en eau » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances et de demandes de paiement suite au démarrage des projets. 0,52 M€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Restauration des populations de poissons grands migrateurs amphihalins et des continuités écologiques », sous forme d'avances suite au démarrage des projets. 0,19 M€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Restauration des fonctionnalités des milieux humides », sous forme d'avances suite au démarrage des projets.

En investissement, 3 M€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Restauration des populations de poissons grands migrateurs amphihalins et des continuités écologiques » et les paiements ont été effectués sous forme d'avances suite au démarrage des projets.

3.3.08 - SOUTENIR LES PARCS NATURELS

Ce programme vise à soutenir les actions relatives à la mise en œuvre et au renouvellement des chartes des Parcs naturels régionaux (PNR) de la Brenne, du Perche et Loire-Anjou-Touraine, ainsi qu'au projet de création du PNR Sud-Berry.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

3.4 - TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES

TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	Section	DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT FERROVIAIRE	Fonctionnement	226 296 000	222 030 807	98%	2 000 000	8 707 902	435%
RENOUVELER ET DEVELOPPER LE MATERIEL ROULANT FERROVIAIRE	Fonctionnement	11 617 000	11 041 408	95%	2 863 000	3 065 312	107%
PROPOSER DES SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS	Fonctionnement	3 965 000	3 591 882	91%	57 000	73 237	128%
METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT ROUTIER	Fonctionnement	145 187 000	142 367 313	98%	6 413 000	4 829 269	75%
AMELIORER ET GERER LES ESPACES DE TRANSPORT DU RESEAU REMI	Fonctionnement	200 000	119 902	60%			
SOUTENIR LE DEPLOIEMENT DES SOLUTIONS DE MOBILITE INNOVANTES ET INTERMODALES	Fonctionnement	5 785 000	4 979 892	86%		191	
SOUTENIR LES PLATEFORMES AEROPORTUAIRES	Fonctionnement	1 200 000	1 029 197	86%	5 000	5 000	100%
TOTAL Fonctionnement		394 250 000	385 160 401	98%	11 338 000	16 680 911	147%

METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT FERROVIAIRE	Investissement	9 253 000	11 484 829	124%				
RENOUVELER ET DEVELOPPER LE MATERIEL ROULANT FERROVIAIRE	Investissement	72 023 000	63 727 938	88%	88 200 000	72 800 000	83%	
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA REGENERATION DU RESEAU FERROVIAIRE	Investissement	34 922 000	19 705 268	56%	700 000	772 128	110%	
PROPOSER DES SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS	Investissement	3 925 000	2 266 913	58%	33 000	27 227	83%	
METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT ROUTIER	Investissement	9 053 000	8 027 951	89%	100 000	150 000	150%	
AMELIORER ET GERER LES ESPACES DE TRANSPORT DU RESEAU REMI	Investissement	10 894 000	4 649 928	43%				
SOUTENIR LE DEPLOIEMENT DES SOLUTIONS DE MOBILITE INNOVANTES ET INTERMODALES	Investissement	590 000	66 928	11%				
	Fonds européens	Investissement	610 000	438 247	72%	610 000	438 247	72%
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE	Investissement	3 410 000	1 870 688	55%		290 714		
	Fonds européens	Investissement	340 000	600 000	176%	340 000	600 000	176%
SOUTENIR LES PLATEFORMES AEROPORTUAIRES	Investissement	3 426 000	2 005 500	59%	217 000			
TOTAL Investissement		147 496 000	113 805 943	77%	89 250 000	74 040 069	83%	
TOTAL Fonds européens		950 000	1 038 247	109%	950 000	1 038 247	109%	

BILAN GENERAL

L'année 2024 sur la compétence Transports s'inscrit dans un contexte de poursuite de fortes évolutions des usages et témoigne d'une mobilisation soutenue de la Région en faveur des mobilités durables.

Le réseau de train Rémi enregistre une hausse exceptionnelle d'environ 17% de sa fréquentation sur l'année 2024, après une hausse de 10% en 2023.

Ce nouveau record, qui touche globalement toutes les lignes, traduit encore une fois l'attractivité très importante des mesures prises par la Région :

- Lourds investissements financés par la Région pour la sauvegarde des lignes de train du quotidien en territoire rural dans le cadre du CPER (à l'image de la ligne Tours-Chinon, dont la desserte a été renforcée en 2024),
- Lourds investissements pour le renouvellement et la rénovation du matériel roulant (exploitation des 32 rames Omnéo Premium déployées sur les lignes Rémi Express, avec des acquisitions complémentaires de 7 et 6 rames décidées respectivement pour la ligne de la Beauce Paris-Etampes-Orléans et Paris-Chartres-Le Mans afin de constater d'ici 2027 la fin de l'exploitation des rames Corail sur le réseau Rémi),
- Politique de desserte ferroviaire mieux adaptée aux besoins avec la création de trains supplémentaires le week-end ou de trains plus capacitaires en pointe entre Tours et Orléans grâce à un échange de matériels avec la Région Normandie,
- Politique de tarification attractive avec la montée en puissance de la mesure emblématique de gratuité du réseau Rémi pour les jeunes les week-ends et jours fériés (avec environ 1.5 millions de billets gratuits distribués depuis septembre 2023), et au-delà dynamique commerciale favorisant l'usage des transports en commun pour la découverte touristique de la région, avec l'accroissement de l'emport des vélos à bord des trains, ou le développement des services à bord avec le déploiement d'une connexion wifi gratuite à bord des trains Rémi Express....

La Région a veillé à la maîtrise des dépenses sur cette convention à l'occasion de la négociation du devis, en obtenant notamment une restitution de SNCF à hauteur globale d'environ 13 M€, au titre des résultats 2023 et de l'ajustement des acomptes 2024, et dans un contexte de forte hausse des péages ferroviaires.

Le réseau de car Rémi n'a pas été en reste en 2024, dans un cadre contractuel désormais entièrement renouvelé par la Région, selon des principes harmonisés, et prévoyant de véritables évolutions qualitatives du service.

Ainsi, les voyageurs des lignes régulières de car Rémi ont vu des renforcements d'offre sur les réseaux de car Rémi 36 à la rentrée de septembre 2024, et de car Rémi 18 tout début 2025, qui ont été concertés avec les acteurs du territoire. Les services Rémi + à la demande ont également été adaptés, pour mieux répondre aux besoins locaux et en visant des déplacements collectifs.

Les voyageurs ont également pu bénéficier du nouveau pôle d'échanges multimodal en gare de Chartres, en novembre 2024.

Les services se sont progressivement améliorés, avec la généralisation d'un système billettique moderne, permettant un achat de titres à distance, de la diffusion d'informations en temps réel sur les horaires de passage, ou l'emport de vélos sur 13 lignes à enjeu touristique.

Les cars scolaires Rémi sont également équipés de la nouvelle billettique, et acceptent désormais largement des voyageurs commerciaux non scolaires.

Tous les contrats et les outils déployés permettent un meilleur suivi de la réalisation du service, une plus grande réactivité dans l'adaptation des services aux usages, et visent une meilleure relation aux usagers désormais multimodale.

Le réseau Rémi s'inscrit pleinement dans la politique de transition énergétique et d'innovation portée par la Région.

C'est ainsi que, à la suite de la première circulation d'un car retrofité électrique en Europe mi 2023, qui circule quotidiennement sur un circuit scolaire Rémi 37, la Région a financé le déploiement de 20 cars rétrofités sur les réseaux de car Rémi 37, Rémi 41 et Rémi 45. Ces cars ont été livrés en 2024, et ont commencé à circuler tout début 2025.

En parallèle, fin 2024, ce sont 62 cars au bioGNV qui circulent sur les lignes régulières de car Rémi 28 et 36, et 3 cars électriques en Indre et Loire et en Loir-et-Cher (un véhicule de 22 places a été mis en circulation entre Vierzon et Romorantin à l'automne 2024).

Enfin, 2024 a été marqué par de nombreuses actions déployées par la Région sur les territoires où les 57 communautés de communes ont choisi de lui laisser prendre la compétence locale d'organisation des mobilités.

La plupart de ces territoires ont engagé l'élaboration de plans de mobilité, cofinancés par la Région dans le cadre de son dispositif Mobilités rurales.

Les services Rémi + Autopartage sur 6 communautés de communes expérimentatrices, une par département, ont rencontré un plein succès, et ont confirmé les attentes de mobilité durable dans ces territoire ruraux, aux profils très variés.

Enfin, l'acte 2 du plan régional vélo, approuvé en session plénière d'avril 2024, a permis de partager un bilan déjà très concret des mesures mises en place depuis 2021, et d'engager une nouvelle étape, avec des actions renforcées, qui place la Région Centre-Val de Loire en tête des territoires en faveur du vélo, tant pour la découverte touristique de son territoire, que pour les mobilités du quotidien, en articulation avec le réseau Rémi.

3.4.01 - METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT FERROVIAIRE

En fonctionnement, la contribution prévisionnelle 2024 versée à SNCF Voyageurs (hors C3 et après réfections/reversements anticipés et négociés, s'est élevée à 221,646 M€. Elle progresse en volume de +3,18 % (+ 6,831 M€), dans un contexte de charges forfaitaires maîtrisées pour le C1 Hors énergie d'une part (+0,9%), et d'une diminution de la contribution C1 Energie d'autre part (-8,3 %).

De fait, les coûts directs en forte hausse en 2024, concernent les Charges C2, facturées à l'euro l'euro par SNCF Voyageurs. Elles progressent de 21,2 % en 2024 (+16,75 M€). On notera ainsi la forte progression des péages d'infrastructures de SNCF Réseau - objet de contentieux en cours (+ 11,59 M€, soit + 16%), la majoration de l'IFER de 37% (+2,9 M€) consécutive à la mise en service des nouveaux matériels roulants. L'augmentation du niveau de service en gare avec le déploiement de nouvelles modalités d'assistance des usagers (plateforme unique nationale et service PLR/PSH) imposée par SNCF Gares et Connexions constitue des charges nouvelles (+1,72 M€).

La dynamique des recettes commerciales et les revalorisations tarifaires successives (+ 9,96 M€ de produits commerciaux supplémentaires soit + 6,82 %) ne permettent pas d'absorber la hausse des charges structurelles du réseau.

Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi technique, financier et juridique de la convention TER, ainsi que les missions préparatoires aux nouvelles conventions de service public ferroviaire se sont élevées à 385 k€.

En investissement, s'agissant du forfait de charges C3 de la convention d'exploitation SNCF Voyageurs, lequel porte les dotations nettes aux amortissements du matériel roulant ainsi qu'une partie des "prestations gares", la tendance reste haussière (+2,753 M€ soit +33,2 %). Le volume d'amortissement du matériel roulant progresse de 7%, les "prestations gares" de 42 % (+2,61 M€). La hausse des prestations de gare s'explique par de lourds investissements liés à la mise en accessibilité des gares, en partie financés sur fonds propres par SNCF Gares & Connexions (Chinon, Nogent, Briare, Vierzon).

Les recettes de fonctionnement 2024 s'élèvent à 8,707 M€, constituées de reversements de SNCF Voyageurs au titre du décompte 2023 (5,907 M€) et d'un reversement de produits financiers exceptionnels de 2,8 M€.

3.4.02 - RENOUELER ET DEVELOPPER LE MATERIEL ROULANT FERROVIAIRE

En 2024, le développement du parc se poursuit avec 28,77 M€ de dépenses, correspondant aux derniers acomptes du financement des 32 Régio2N TET (13,9 M€), ainsi qu'aux premières échéances dimensionnantes du financement des 13 rames Regio2N de la Beauce et PCLM, dont les conventions ont été signées fin 2023 et fin 2024.

Les opérations de modernisation et de pérennisation du parc se poursuivent avec les séries de matériel TER2NNG et ZTER entrées en "opération mi-vie", pour des financements à hauteur de 18,521 M€ en 2024.

L'investissement, à hauteur de 16,435 M€, du Programme d'opérations spécifiques et d'échange organes majeurs (POSEOM – annexé à la Convention SNCF) a permis de financer, tant les changements récurrents des organes majeurs pour 13,897 M€ (attelages, essieux, blocs moteurs thermiques ou électriques, blocs de climatisation, etc.), que des opérations spécifiques (poursuite de la mise en conformité de la puissance d'éclairage avant des trains Rémi, prolongation de vie de voitures Corail ou de révision des X74500, des pelliculages ou des emports vélo).

En recettes, citons la perception en investissement de l'avant dernier acompte de subvention de l'AFIFT pour 72,8 M€, conforme à la convention de financement du renouvellement du matériel roulant des lignes Paris-Orléans-Tours, Paris-Montargis-Nevers et Paris-Bourges (32 rames Omnéo Premium) et des adaptations des équipements de maintenance requises pour leur accueil. 3,065 M€ ont été aussi été perçus au titre de reversements et de redevances de mise à disposition des matériels financés par crédit-bail.

3.4.03 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA REGENERATION DU RESEAU FERROVIAIRE

Outre la poursuite des projets et études lancés précédemment, l'année 2024 est notamment marquée par le lancement de nouvelles tranches de travaux en faveur de la pérennisation des lignes de desserte fine du territoire, sur Chartres-Courtalain, Tours-Chinon, Tours-Loches, Bourges-Montluçon et Le Blanc-Argent, soit un montant de 8,714 M€.

Dans le cadre des conventions de financement avec SNCF Réseau et SNCF Voyageurs, des travaux de renforcement de l'alimentation électrique des voies de service pour le remisage des Regio2N ont été réalisés en gare de Tours et d'Orléans et soldées en 2024 pour un montant de 1,281 M€.

L'analyse des différents scénarii relatifs au projet d'ateliers à Chartres, nécessite l'approfondissement des études en concertation avec les élus locaux, entraînant de fait un glissement du phasage des opérations. En 2024, les études ont été financées à hauteur de 259 k€ notamment pour prendre en compte le complément d'analyse sur le site d'Amilly.

L'adaptation des installations de maintenance à Saint Pierre des Corps se poursuit avec l'avancée des travaux de construction d'un tour en fosse, nécessaire au reprofilage des matériels roulants ferroviaires. Ce projet avance conformément au planning, avec une étude PRO finalisée, et un acompte de 3,9 M€ acquitté en 2024. Les travaux seront réalisés en 2025.

A noter également, le lancement de démarches visant à donner des perspectives de plus long terme sur certains axes de transport en commun, en particulier pour les SERM de l'Orléanais et de Touraine, dont les études de préfiguration ont commencé en 2024. Elles sont réalisées en maîtrise d'ouvrage Région, avec l'appui de SNCF Réseau et de SNCF Gares & Connexions, dans le cadre d'une convention d'accompagnement. Des projets de plus court terme ont avancé dans le cadre des SERM, en particulier le lancement des études pour la réouverture de la halte ferroviaire de Fondettes Saint-Cyr sur Loire.

Les territoires des SERM ne sont toutefois pas les seuls où des démarches prospectives de long terme ont été lancées, puisqu'une étude a été engagée sur la ligne Chartres-Courtalain pour remplacer le système d'exploitation par un système moderne autorisant plus de circulations fret et voyageurs.

Au titre des recettes d'investissement, notons le versement des deux premiers acomptes pour 0,7 M€ de la DREAL en exécution de la convention de co-financement des études prospectives des mobilités, en préfiguration des SERM de l'Orléanais et de Touraine, ainsi que quelques reversements de trop-perçus au titre du décompte d'opérations d'infrastructures (72 k€).

3.4.04 - PROPOSER DES SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS

Les crédits alloués au fonctionnement et à l'amélioration des systèmes de billettique des transports régionaux se sont élevés à 1,843 M€ en 2024.

Une nouvelle version de l'outil d'inscription aux transports scolaires a été déployée à la rentrée 2024-2025 sur les départements du Cher, du Loir-et-Cher et du Loiret. Les déploiements se poursuivent en vue d'intégrer les 3 autres départements pour la rentrée 2025-2026. Les budgets correspondants au développement de ces outils sont portés par la DSISN.

Sur le site Rémi, la boutique en ligne Rémi 18 a été ouverte en 2024. L'accompagnement des acteurs de la billettique a été réalisée à travers plusieurs sessions de formation. S'agissant de l'exploitation du système d'informations multimodales JV Malin 4, il permet d'observer des usages toujours importants des données du calculateur d'itinéraires, avec environ 1 million de requêtes par mois. L'actualisation des offres des partenaires se poursuit en intégrant par exemple à la rentrée 2024, la nouvelle offre de Vierzon. Une enveloppe de 146 k€ a été allouée à ces projets en 2024.

Le Centre de Relation Usagers Rémi centralise depuis janvier 2023 toutes les demandes d'informations, réclamations et réservations de transport à la demande (TAD) sur le réseau de transport régional. En 2024, près de 250 000 sollicitations (appels et formulaire de contact) ont été traitées. Le coût annuel du service s'est élevé à 1,06 M€ en 2024.

Dans le champ de la prévention, les formations accompagnateurs continuent d'être dispensées au rythme d'une ou deux par département ; très positives, elles interviennent aussi auprès des AO2 et des communes. Les interventions de l'ANATEEP et des ADATEEP (Associations nationale et départementales pour l'Amélioration des Transports Educatifs de l'Enseignement Public), spécifiquement missionnées par la Région pour la sensibilisation des enfants à la sécurité routière se poursuivent avec près de 20 000 élèves sensibilisés aux premiers gestes de sécurité à bord des cars. Enfin, les opérations de médiation scolaire permettant de renouer les dialogues entre les différents acteurs du transport continuent de se déployer (conducteurs, élèves, parents d'élèves, accompagnateurs, ...). Pour toutes ces opérations, 200 k€ ont été mobilisés en 2024.

S'agissant de la qualité du service de transport scolaire, près de 150 contrôles par département ont été réalisés pour un montant de 103 k€. Ces contrôles sont désormais identifiés par tous les transporteurs qui assurent ainsi une plus grande attention à l'ensemble des critères qualité prescrits par les contrats régionaux. Les enquêtes de qualité de service et de satisfaction des usagers des transports interurbains et ferroviaires ont été financées à hauteur de 185 k€ en 2024. La qualité du service a ainsi été mesurée grâce à 1 070 enquêtes dans les cars, 1 150 enquêtes aux arrêts routiers, 603 enquêtes dans les trains et 518 enquêtes en gares. La satisfaction des usagers est également mesurée et fait l'objet d'un objectif pour les délégataires. Un peu plus de 7 250 voyageurs dans le ferroviaire et 2 400 pour le routier ont été interrogés.

En investissement, l'année 2024 a été marquée par des opérations d'amélioration des équipements et services de transport ferroviaire pour un montant de 1,211 M€ (équipements WIFI dans les trains et campagne de rénovation des distributeurs de billets dans les gares).

S'agissant du système d'informations multimodales JVMalin, les travaux consistant à mettre en place une boutique multi billettique JVMALIN ont démarré en 2024, pour une ouverture du « MaaS JVMalin » prévue en novembre 2025 (MaaS en anglais « mobility as a service » : service permettant à l'utilisateur de planifier, réserver et payer tous ses moyens de transport sur une seule plateforme numérique).

Les recettes se sont élevées à 27 k€ en investissement et 73 k€ en fonctionnement, correspondant aux participations des AOM au financement de la billettique et de la plateforme multimodale JVMalin.

3.4.05 - METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT ROUTIER

Pour mémoire, l'ensemble des anciennes lignes de car TER est désormais intégré dans les DSP de car Rémi. Le montant des transports routiers interurbains financés par la Région via ces DSP s'élève à 71,61 M€ en fonctionnement et 7,9 M€ en investissement.

En fonctionnement, la trajectoire des DSP est en progression de 5,3 % (+3,61 M€), intégrant en année pleine, au-delà de l'effet de l'indexation d'environ 3%, la mise en œuvre de la gratuité des transports pour les jeunes, la réalisation de l'expérimentation du service Rémi + Autopartage sur 6 communautés de communes, ainsi que des opérations d'adaptation de l'offre ou de nouveaux services.

Ainsi le réseau de car Rémi 36 a fait l'objet d'une restructuration des lignes en septembre 2024, avec par exemple un ajout de service au départ de Châteauroux vers la Châtre, l'ajout de dessertes (Luçay-le-Mâle, Chabris, Saint-Christophe-en-Bazelle, Aigurande, rotations supplémentaires Vierzon-Issoudun, etc.).

De même, le réseau de car Rémi 18 a fait l'objet d'un travail préparatoire approfondi pour la restructuration des lignes et des services de TAD de rabattement et/ou de proximité pour 15 communautés de communes.

Le réseau de car Rémi 28 a également fait l'objet d'ajustements de l'offre du fait de l'ouverture du lycée de Hanches mais aussi de l'augmentation des besoins de transports des jeunes le week-end notamment sur les circuits Chartres-Tours et Chartres-Orléans. Le service de TAD zonal a par ailleurs été compensé jusqu'en septembre 2024, date de retour de l'offre de service au TAD Socle.

Le réseau de car Rémi 41 a fait l'objet de quelques adaptations d'offres routières mineures et de la création d'un espace de vente « Rémi Car » au sein de la gare de Blois.

Quant au réseau de car Rémi 45, il a notamment été impacté par le rebasage de la contribution forfaitaire à l'issue de la négociation de l'aléa Covid.

Le financement des lignes scolaires s'est élevé à 49,13 M€ en 2024, en progression de 1,33 M€ (+2,79 %). L'année a été marquée par des négociations intervenues avec les représentants des transporteurs scolaires, visant à mieux prendre en compte dans les marchés signés en 2021, 2022 et 2023, la hausse des coûts des matières premières, de l'énergie ainsi que la revalorisation des salaires de la profession. Ces négociations ont conduit à substituer aux indices INSEE des contrats, les indices du CNR (Comité National Routier) reflétant plus fidèlement l'évolution des coûts du secteur. Une décision d'indemnisation exceptionnelle à hauteur de 3% de la hausse des coûts de conduite de l'année 2023/2024 a par ailleurs été mise en œuvre.

Au final, tout en reflétant l'évolution des coûts du secteur, l'augmentation du coût des transports scolaires reste maîtrisée par un travail constant d'optimisation du service.

Enfin, le financement des acteurs des territoires à travers les conventions AOM et AO2 s'est élevé à 21,22 M€ en 2024.

Dans sa dynamique de transition énergétique, la Région s'est fixé l'objectif d'éliminer progressivement les autocars fonctionnant au diesel sur les lignes régulières de car Rémi d'ici 2028.

Pour y parvenir, elle investit dans des solutions innovantes plus respectueuses de l'environnement. Elle s'est distinguée en 2024 notamment par la préparation du déploiement d'une flotte d'autocars rétrofités 100 % électriques, technologie permettant de remplacer la motorisation diesel par une propulsion électrique, prolongeant ainsi la durée de vie des véhicules tout en réduisant leur empreinte carbone. D'un montant unitaire de 175 k€ par véhicule, il est financé par le biais des amortissements en budget d'investissement, avec une diminution en parallèle des montants en fonctionnement du fait d'économies de carburant et de maintenance. Ces investissements ont bénéficié d'un financement de l'ADEME (0,479 M€) dans le cadre d'un appel à projet national.

Ce dispositif s'inscrit aussi dans une démarche globale visant à diversifier les énergies utilisées dans les transports régionaux, avec par ailleurs 62 véhicules fonctionnant au BioGNV et 3 autres électriques.

S'agissant des recettes, elles se sont élevées à 5,979 M€ en 2024, dont 4,829 M€ en fonctionnement. Ces dernières correspondent pour l'essentiel à la perception des frais de gestion du transport scolaire (1,692 M€), à la refacturation à des AO2 et des AOM d'une fraction du coût du service réalisé par les transporteurs Rémi au bénéfice d'usagers et d'ayants-droits de ces territoires, et à des redevances versées par les transporteurs titulaires d'une délégation de service public.

3.4.06 - AMELIORER ET GERER LES ESPACES DE TRANSPORT DU RESEAU REMI

Le financement des opérations de mise en accessibilité des gares ferroviaires se poursuit notamment avec les gares de Chartres (2,08 M€), d'Argenton-sur-Creuse (0,455 M€), de Vierzon (0,690 M€), le bâtiment voyageur de Châteaudun (0,139 M€), le lancement des études pour la Gare de Saint Pierre des Corps

(0,1 M€), les travaux d'accessibilité de la gare ferroviaire d'Orléans (0,107 M€) qui se prolongeront jusqu'en 2026.

Au titre du Schéma directeur d'accessibilité des autres gares régionales, au total 261 k€ ont été mandatés pour les sites d'Illiers Combray (151 k€), d'Epéron (47 k€), de Chevilly (15 k€), de Romorantin (15 k€), Vendôme (15 k€) et Saint Aignan Noyers (10 k€).

Le programme d'investissement 2020-2022 dans les bâtiments et parvis des gares régionales a été réalisé à hauteur 190 k€ (bandes de guidage, rampes vélos, gare de Chinon, etc.). La campagne de rénovation des afficheurs légers s'est élevée à 0,485 M€ sur 2024.

Le programme d'investissement dans les gares routières s'est élevé à 92,7 k€ avec les opérations d'intervention sur le back office de l'espace d'information des cars Rémi en gare de Blois et le renouvellement de la vidéo protection en gare routière d'Orléans.

Le projet de réaménagement de cette dernière est engagé. Des dépenses d'études et de diagnostics à hauteur de 0,261 M€ ont été acquittées en 2024, y compris les dépenses liées à l'enquête publique.

Le cadre d'intervention régional relatif aux Pôles d'Echange Multimodaux (PEM) a été adopté en février 2024 en vue de soutenir financièrement les collectivités ou EPCI pour des opérations d'investissements. Les premières opérations ont été financées à hauteur de 73 k€. Il s'agit des études pour les PEM de Beaugency et de Châteauroux.

L'aménagement des points d'arrêt routiers s'effectue par l'installation de mobiliers urbains dans le cadre d'un marché régional. Le montant des dépenses 2024 se monte à 161 k€.

Les travaux de voirie visant à la sécurisation et à la mise en accessibilité des points d'arrêts routiers, dépendent des gestionnaires de voirie. En application du cadre d'intervention régional, la Région a pu délivrer de nombreuses subventions pour un montant de 214 k€.

En fonctionnement, la campagne d'entretien des mobiliers régionaux aux points d'arrêt routiers et dans les gares s'est élevée à 119 k€. La seconde campagne annuelle s'achèvera au premier trimestre 2025.

3.4.07 - SOUTENIR LE DEPLOIEMENT DES SOLUTIONS DE MOBILITE INNOVANTES ET INTERMODALES

Les communautés de communes ayant fait le choix de confier la compétence mobilité à la Région, ont bénéficié du dispositif mobilités rurales de la Région, pour lancer des plans de mobilité en milieu rural (PDMS) cofinancés à hauteur de 80%, et des schémas cyclables ou de mobilités actives (PDMA) cofinancés à hauteur de 50%. Au total, les fonds mobilités rurales et solidaires ont été mobilisés à hauteur de 164 k€ en fonctionnement et 29 k€ en investissement.

L'aide financière Mobillico pour les abonnements ferroviaires longue distance a, pour la première fois depuis 2017, dépassé le seuil des 4 M€, avec un montant d'aides versées en 2024 de 4,19 M€.

Plusieurs éléments expliquent cette croissance du coût du dispositif en 2024 :

- Les majorations tarifaires des différents services concernés,
- La hausse du nombre de dossiers déposés, et par conséquent de bénéficiaires, liée à l'évolution à la hausse de la fréquentation des abonnés.

L'acte II du Plan régional des mobilités à vélo été approuvé le 18 avril 2024. Il ambitionne d'accélérer la transition vers des mobilités durables de manière inclusive et innovante, sur la période 2024-2027.

En fonctionnement, les deux dispositifs d'aides individuelles à l'achat de vélos (aide à l'acquisition d'un VAE pour les habitants des territoires non AOM et aide Rémi ZEN, vélos ou trottinettes électriques pliantes, pour les abonnés Rémi) sont lancés depuis juillet 2023. La montée en puissance du dispositif est marquée, avec 1 164 nouveaux dossiers acceptés au 31/12/2024 contre 587 en 2023. Les aides individuelles versées se sont élevées à 0,452 M€.

Diverses actions de sensibilisation ont été conduites en 2024 (26,7 k€), dont celle déployée auprès des agents de la Région à l'occasion de mai à vélo.

Le dispositif unique de gestion des aides individuelles à la mobilité couvrant les prestations Mobillico et l'acquisition de VAE, trottinettes ou vélos pliants, fonctionne en interface avec la plateforme régionale « Nos aides en ligne ». Il est pleinement opérationnel depuis 2024 et confirme un choix de gestion permettant des gains d'efficacité et financiers. Le coût de gestion des dispositifs s'est élevé à 146 k€ en 2024.

Crédits de paiement Fonds Européens

0,438 M€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action OS 2.8 Action 28 « Développer le vélo utilitaire en milieu urbain ». Les paiements ont été effectués sous forme d'avance suite au démarrage des projets.

3.4.08 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE

Crédits de paiement Région

Les investissements 2024 en faveur du développement du fret ferroviaire se sont élevés à 1,87 M€ en 2024. La régénération des lignes capillaires se poursuit avec les opérations Gien-Nevoay (0,645 M€), Châteauroux-Buzançais (0,162 M€), Montargis Quiers pour (0,624 M€), Orléans-Châteauneuf (0,354 M€), le démarrage des études sur Les Aubrais-Marigny (38 k€).

En recette d'investissement, 0,29 M€ ont été perçus au titre d'un reversement de trop-perçu pour l'opération de rallongement des quais de Dordives.

Crédits de paiement Fonds Européens

0,6 M€ ont été consommés en 2024 au titre de l'action « Soutien et accompagnement des actions visant le report multimodal » concernant la réalisation d'un chantier de transport combiné à Fleury les Aubrais, portée par SNCF Réseau, et qui a fait l'objet d'une avance au démarrage de l'opération.

3.4.09 - SOUTENIR LES PLATEFORMES AEROPORTUAIRES

Concernant l'aéroport de Tours, en fonctionnement, la contribution statutaire annuelle versée au Syndicat Mixte pour l'exploitation de la plateforme, dont la Région est membre, s'est élevée comme l'année précédente à 0,829 M€, s'inscrivant avec la nouvelle DSP dans une trajectoire visant jusqu'à 2035 à diminuer fortement les contributions publiques des collectivités membres du syndicat mixte.

En investissement la participation régionale aux travaux nécessités par le transfert au SMADAIT s'est élevée à 157 k€.

La participation forfaitaire de fonctionnement versée à l'aéroport de Châteauroux pour 2024 s'est élevée à 200 k€. Ce montant correspond à la différence entre la contribution versée chaque année à l'établissement et la prévision de perception des loyers du hangar aéronautique. Ces derniers ont été estimés à 0,6 M€, auxquels s'ajoutent les frais de gestion de 0,5% du montant des loyers et la part de la prime d'assurance du hangar à la charge de l'aéroport sur 2024. Il correspond à la redevance fixe inscrite dans la Convention d'Occupation du Hangar pendant la phase transitoire durant laquelle le hangar est équipé du sprinklage et des ponts roulants mais pas encore complètement aménagé.

En investissement, les crédits alloués à hauteur de 1,848 M€ ont permis l'acquisition d'un loader, l'achat de terrain pour le bassin de rétention et l'entretien courant des bâtiments existants. Les autres acquisitions prévues en 2024, remplacement de matériels d'exploitation (dont RX Fret) et la construction d'un nouveau dépôt pyrotechnique, ont été repoussés en 2025. Concernant le hangar, les travaux d'aménagements (quai de livraison, locaux annexes, modification de l'ouverture des grandes portes) sont en cours de finalisation et ont donné lieu au versement d'un acompte d'1 M€ conformément à la convention de subvention. Le solde de l'opération sera versé en 2025 sur présentation du décompte (0,554 M€).

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

3.5 - COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ACTEURS EN MATIERE DE COOPERATIONS, DE CITOYENNETE EUROPEENNE ET DE SOLIDARITE INTERNATIONALE		741 120	747 008	101%		4 799	
DEPLOYER LES ACTIONS ET PROJETS DANS LES ZONES DE COOPERATION DECENTRALISEE PRIORITAIRES		468 880	340 270	73%	55 000	4 995	9%
TOTAL Fonctionnement		1 210 000	1 087 278	90%	55 000	9 794	18%
ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ACTEURS EN MATIERE DE COOPERATIONS, DE CITOYENNETE EUROPEENNE ET DE SOLIDARITE INTERNATIONALE		111 630	95 057	85%			
DEPLOYER LES ACTIONS ET PROJETS DANS LES ZONES DE COOPERATION DECENTRALISEE PRIORITAIRES		38 370	5 000	13%		5 000	
TOTAL Investissement		150 000	100 057	67%		5 000	

BILAN GENERAL

L'année 2024 a représenté un temps fort pour la politique de coopération européenne et internationale. Dans un premier temps une évaluation des stratégies Europe et International a été conduite afin d'observer la place de l'Europe et de l'international dans les politiques publiques régionales et d'interroger la pertinence des dispositifs existants. A l'issue de cette évaluation, une nouvelle stratégie en matière de coopération et solidarité internationales (2025-2030) a été adoptée en session plénière du 19 décembre 2024.

Le budget a été réalisé à hauteur de 67% en investissement (100 k€ mandatés) et de 90% en fonctionnement (1,1 M€ mandatés).

Les crédits de paiement sont répartis en deux activités :

- Accompagner et soutenir les acteurs du territoire comme la Région elle-même en matière de coopérations, de citoyenneté européenne et de solidarité internationale (0,85 M€) regroupant les actions de soutien à la citoyenneté européenne et à la solidarité internationale (CAPEI, mise en réseau des acteurs, aide humanitaire d'urgence) et les actions d'accompagnement des projets européens (mesure d'appui Erasmus+, Project'Eur, missions de 2 personnes en Volontariat International en Entreprise (VIE) à Bruxelles).
- Déployer les actions et projets dans les zones de coopération décentralisée prioritaires (0,35 M€) regroupant l'intervention aux côtés des régions partenaires en Europe et dans le monde et l'envoi de jeunes en contrat de Volontariat de Solidarité Internationale dans trois régions partenaires.

3.5.01 - ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ACTEURS EN MATIERE DE COOPERATIONS, DE CITOYENNETE EUROPEENNE ET DE SOLIDARITE INTERNATIONALE

Au travers de ses différents dispositifs, la Région a soutenu les actrices et acteurs du territoire pour un montant de 0,75 M€ en fonctionnement (101%) et de 95 k€ en investissement (85%).

Ainsi, la Région a pu accompagner les projets de solidarité internationale dans les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement, les actions d'éducation à la citoyenneté européenne et à la solidarité internationale sur notre territoire, ainsi que la mobilité européenne et internationale des jeunes en dehors du cadre scolaire (dispositif CAPEI, 240 k€ en fonctionnement et 95 k€ en investissement). Sur ce dispositif, il est observé un rattrapage des projets impactés par la crise sanitaire et un retour à un niveau satisfaisant de mobilisation du dispositif correspondant aux attentes des acteurs du territoire, comme en témoignent les retours positifs obtenus lors de l'évaluation de la politique conduite en 2024.

La Région a poursuivi son engagement en faveur de la mise en réseau des acteurs par le soutien au réseau régional Centraider et aux deux centres Europe Direct (CRIJ et Maison de l'Europe, 250 k€).

Suite au diagnostic des acteurs et dispositifs d'accueil et d'intégration des personnes étrangères primo-arrivantes en région Centre-Val de Loire réalisé en 2023 et en lien avec le groupe de travail « Territoire solidaire et accueillant » de la Conférence Permanente des Relations Internationales, la Région a rejoint un consortium national pour la conduite d'un projet d'éducation et de sensibilisation aux questions des migrations, à l'aune de la réalisation des Objectifs du Développement Durable (10 k€).

En 2024, l'aide humanitaire d'urgence et de post-urgence a été mobilisée au profit des actions de sauvetage en mer de SOS Méditerranée, du Fonds Solidarité SIDA en Afrique et d'ACTED pour son action en Ukraine pour un montant total de 93 k€.

En matière de projets européens, la Région a apporté son soutien aux lycées agricoles bénéficiant d'une bourse de mobilité Erasmus+ (12 k€), à l'accompagnement au montage de projets européens (dispositif Project'Eur, 33 k€) et à l'appui aux actions de la représentation de la Région à Bruxelles (dispositif Volontaires Internationaux en Entreprise, 77 k€). Dans ce domaine, une forte progression de la mobilisation du dispositif Project'Eur est constatée, tant au profit des projets européens de la collectivité que des acteurs du territoire.

3.5.02 - DEPLOYER LES ACTIONS ET PROJETS DANS LES ZONES DE COOPERATION DECENTRALISEE PRIORITAIRES

2024 a été une année très dynamique en matière de coopération décentralisée, avec la signature d'un accord de coopération avec la Région Toscane en Italie, la célébration des 20 ans de coopération avec le Land de Saxe-Anhalt en Allemagne, la reprise des relations institutionnelles et techniques avec la Région Fès-Meknès au Maroc, l'accueil pour la première fois depuis plus de 10 ans d'une délégation du Laos, l'accueil du Ministre des Nouvelles Technologies de l'Etat du Tamil Nadu en Inde, l'envoi d'une délégation sur les questions d'alimentation, de tourisme et de patrimoine à Pondichéry en Inde ou encore une mission dans la Région du Gorgol en Mauritanie sur les thèmes de la décentralisation, de la jeunesse et de l'agriculture.

La conduite des projets de coopération décentralisée s'est également traduite par l'attribution de subventions aux acteurs du territoire et ONG nationales agissant en partenariat avec des organisations dans les territoires de coopération (270 k€) et par l'appui de jeunes en mission de Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) dans certaines régions partenaires (Inde, Laos, Maroc, Mauritanie), en partenariat avec le GIP France Volontaires (74 k€).

En 2024, certains projets ont pris du retard. Par exemple au Maroc où la reprise des relations diplomatiques, et par conséquent la reprise des projets du territoire, n'a eu lieu qu'à partir de mai, décalant à 2025 la clôture de certains projets. De même en Mauritanie où le lent processus de décentralisation n'a pas permis de réaliser l'ensemble des actions prévues ni de percevoir la recette initialement prévue en 2024. Ce contexte a par ailleurs conduit à la démission de la personne en Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) en poste. Cette mission de VSI a été redéployée vers la coopération avec Luang Prabang, au profit du projet Dear Water II co-financé par l'Agence Française de Développement (AFD).

VIE SOCIALE



CENTRE-VAL DE LOIRE
Terre de Sports

**LA RÉGION
CENTRE-VAL DE LOIRE
AIME
LE
SPORT**

Plus qu'une Région, une chance pour le sport | www.centre-valde Loire.fr




LE CENTRE-VAL DE LOIRE
FAIT VIVRE LA CULTURE

**LA RÉGION
CENTRE-VAL DE LOIRE
AIME
LA
CULTURE**

Toute l'année, consultez l'agenda sur :
www.centre-valde Loire.fr

Plus qu'une Région, une chance pour la culture



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

4.1 - CITOYENNETE ET EGALITE

CITOYENNETE ET EGALITE		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
SOUTENIR LES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE LA DEMOCRATIE PERMANENTE	Fonctionnement	198 500	196 208	99%			
SOUTENIR LES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'EGALITE ET DES SOLIDARITES	Fonctionnement	200 000	149 976	75%		2 200	
DEPLOYER LES INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	Fonctionnement	724 200	570 795	79%		19 829	
TOTAL Fonctionnement		1 122 700	916 978	82%		22 029	
DEPLOYER LES INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	Investissement	1 070 000	1 021 264	95%		900	
TOTAL Investissement		1 070 000	1 021 264	95%		900	

BILAN GENERAL

2024 est marquée par la mise en œuvre des feuilles de route pour la démocratie permanente votée en décembre 2023 et égalité entre les hommes et les femmes votée en juin 2023.

Des grands moments ont marqué l'année, à l'image des rencontres régionales de la démocratie permanente et de l'éducation populaire POP UP Citoyenneté et l'organisation de la 1^{ère} édition des Rencontres régionales pour l'égalité entre les femmes et les hommes sur la thématique « Femmes et numérique : mixité, représentations et cyberviolences ».

4.1.01 - SOUTENIR LES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE LA DEMOCRATIE PERMANENTE

L'année 2024 a marqué le déploiement de la feuille de route Démocratie Permanente 2024-2028. Les dépensés, à hauteur de 196 k€ ont notamment permis :

- L'appel à projets ICI la citoyenneté qui a permis le soutien à 15 porteurs de projet qui s'engagent sur des pratiques démocratiques et participatives pour 41 k€
- L'organisation de POP UP Citoyenneté, rencontres régionales de la démocratie permanente et de l'éducation populaire, en février 2024 (19 k€)
- Le soutien à l'association Villes au Carré (70 k€) qui implique notamment l'animation du réseau des « Porte-Voix, activateurs de la Citoyenneté » et la restructuration du blog « ma part citoyenne »
- le soutien à la Fédération des Centres Sociaux pour un montant de 23 k€ pour le soutien de deux projets contribuant à l'espace de coopération régional « Réseau Citoyenneté ! » : l'accompagnement de la formation des acteurs et actrices du réseau (centres sociaux, espace de vie sociale, élues et élus membres des conseils d'administration) sur les grandes questions de société (transition démocratique, transition écologique, démographique et numérique) et le projet de recherche collaboratif « transition écologique et démocratique ».

4.1.02 - SOUTENIR LES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'EGALITE ET DES SOLIDARITES

La Région a poursuivi le soutien des actions de solidarités et d'égalité de l'antenne régionale du Secours Populaire régional (60 k€).

En matière d'égalité entre les femmes et les hommes, les crédits à hauteur de 90 k€ ont permis d'initier la mise en œuvre de la feuille de route, de poursuivre le soutien à des structures régionales comme la FRCIDFF et à des événements et projets faisant progresser la mixité des métiers, la culture de l'égalité et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles : l'événement Birds of Prey organisé par le CRIJ à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes ou encore le programme Affranchies ! porté par le collectif HF+ œuvrant dans le secteur des arts et de la culture.

4.1.03 - DEPLOYER LES INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Les crédits consommés ont permis en fonctionnement de participer au financement de structures régionales impliquées au côté de la Région en faveur de la jeunesse (CRIJ, CRAJEP), de financer l'aides aux impayés de loyers via l'URHAJ ou encore de soutenir l'implication forte des jeunes au sein du Conseil régional de la Jeunesse. Le taux de réalisation constaté de 79% s'explique principalement par des prestations d'accompagnement du Conseil Régional de la Jeunesse optimisées et par des coûts plus faibles qu'envisagés dans la mise en œuvre de la feuille de route jeunesse.

En investissement, les crédits inscrits ont été exécutés à 95% et consacrés intégralement aux évolutions de la plateforme YEP'S et à son bon fonctionnement.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

4.2 - CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL

CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
INVENTORIER, CONSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE REGIONAL	Fonctionnement	3 841 850	3 826 305	100%		1 000	
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES ET DES HABITANTS	Fonctionnement	5 312 900	5 210 387	98%		44 420	
SOUTENIR ET PRODUIRE LES EVENEMENTS CULTURELS	Fonctionnement	1 801 600	1 487 437	83%		12 362	
SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN	Fonctionnement	2 400 263	2 258 350	94%		18 293	
SOUTENIR LE SPECTACLE VIVANT	Fonctionnement	8 628 987	8 420 520	98%			
SOUTENIR LES INDUSTRIES CREATIVES	Fonctionnement	3 189 400	3 273 464	103%	42 000		
TOTAL Fonctionnement		25 175 000	24 476 463	97%	42 000	76 075	181%

INVENTORIER, CONSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE REGIONAL	Investissement	3 401 275	2 286 698	67%		143 476	
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES ET DES HABITANTS	Investissement	455 000	483 835	106%		280	
SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN	Investissement	786 000	154 649	20%		50 000	
SOUTENIR LES INDUSTRIES CREATIVES	Investissement	2 057 725	1 942 784	94%	60 000	51 717	86%
TOTAL Investissement		6 700 000	4 847 967	72%	60 000	245 473	409%

BILAN GENERAL

Annoncée depuis la sortie de la crise sanitaire, la crise du secteur est entrée en 2024 dans une phase très concrète avec des premiers arrêts d'activités et la multiplication des situations complexes. Pour rappel, les structures professionnelles ont connu pour la plupart des exercices déficitaires en 2022 et/ou 2023 mais qu'elles ont pu compenser par des réserves, notamment reconstituées à la faveur du déploiement très fort de moyens financiers pendant la pandémie.

Ces réserves sont désormais pour la plupart épuisées et les structures sont maintenant acculées par les augmentations des charges de fonctionnement et des charges salariales, sans avoir eu le temps d'engager réellement la transformation de leurs modèles économiques (cf. par exemple CICLIC et le domaine régional de Chaumont).

Les contraintes financières sont souvent telles que les opérateurs de la diffusion réduisent de manière forte leurs programmations, générant en conséquence une tension encore plus aigüe entre l'offre de spectacles ou de productions artistiques et la capacité à les proposer aux publics. Ce constat appelle à la vigilance sur la situation de l'emploi dans le secteur.

Dans ce contexte, la Région a maintenu à très haut niveau ses moyens sur la politique culturelle au bénéfice du soutien à la création et de l'emploi artistique et technique du secteur. Cet engagement a notamment permis de renouveler les modalités d'intervention de la Région dans le cadre de « Nos territoires de Culture », en consolidant le soutien aux PACT et aux festivals. Les enjeux de participation des habitantes et habitants à la vie culturelle ont été au centre de l'action régionale, au travers du déploiement du dispositif Culture(s) à Partager, favorisant les conditions d'exercice des droits culturels. L'accompagnement des structures dans les transitions sociales, écologiques et économiques du secteur a également été une préoccupation majeure qui s'est traduite par la mobilisation des parties prenantes et la reconnaissance de l'action régionale en la matière dans le cadre du consortium Chrysalide. Enfin, la Région s'est résolument engagée, avec les autres collectivités partenaires, à accompagner l'association Bourges 2028 dans le déploiement du projet de capitale européenne de la Culture 2028.

En conséquence, la mobilisation des moyens financiers régionaux atteint un niveau très élevé de consommation en fonctionnement.

En investissement, le taux de réalisation de 72% progresse légèrement par rapport à l'an passé. Il est étroitement corrélé aux chantiers engagés au Domaine régional de Chaumont-sur-Loire.

4.2.01 - INVENTORIER, CONSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE REGIONAL

Le taux de réalisation sur l'activité relative au soutien au patrimoine culturel pour la section de fonctionnement est conforme aux prévisions. La Région a maintenu son engagement auprès des opérateurs structurants du secteur, au premier rang desquels le domaine de Chaumont-sur-Loire (2,365 M€ correspondant à la subvention annuelle à laquelle s'ajoute un versement exceptionnel de 0,4 M€ en fin d'année 2024).

En matière d'investissement, le taux d'exécution est de 67% (contre 54% en 2023). L'amélioration du taux d'exécution s'explique par le paiement de soldes (Abbaye de Noirlac, aides aux parcs et jardins). L'écart restant et constaté est lié à certains soldes reportés sur l'exercice 2025 en raison des difficultés des maîtres d'ouvrages à tenir les plannings initialement établis et à recevoir les factures des entreprises en temps voulu, à l'instar des travaux planifiés sur le domaine de Chaumont-sur-Loire (marché de la restauration des toitures, retard sur le marché de confortation des coteaux) ou sur le château de Valençay. A signaler également, le versement en investissement d'une avance remboursable de 400 k€ au Domaine régional de Chaumont-sur-Loire.

4.2.02 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES ET DES HABITANTS

Le taux de réalisation en fonctionnement pour cette activité est de 98% (progression positive par rapport à l'année passée puisque le taux était de 91%).

En matière de soutien au développement local, l'accompagnement de quelques projets importants tels que l'acquisition d'éléments muséographiques pour la Maison de la Tante Léonie à Illiers-Combray ou la contribution à la restauration des combles du château de l'Islette a concouru à un bon taux de réalisation sur cette ligne, en matière d'investissement. A noter également que les aides à l'itinérance ont été reportées sur cette enveloppe. Celles-ci demeurent cependant plus difficiles à mobiliser par les équipes artistiques du fait du nombre important de demandes. La Région priorise les demandes allant vers la mutualisation, les transitions et l'itinérance.

Au titre des PACT, le taux de réalisation est sensiblement identique aux années antérieures pour un montant de 3,094 M€. Le dispositif connaît en 2024 sa dernière année selon les modalités votées en 2017. A compter de 2025, de nouvelles modalités d'interventions devraient permettre une augmentation de la consommation sur cette ligne.

En matière d'Education Artistique et Culturelle, le taux de réalisation en fonctionnement est de 98%. Concernant le dispositif Aux arts Lycéennes et Apprenti.es, en fonctionnement, 100% de l'AE a été affectée : à noter que les bilans pour la saison 2024-2025 doivent être adressés avant septembre 2025 et déclencheront ainsi les règlements forfaitaires. Pour information, une somme de 5 792 € a été attribuée à des projets réalisés en lien avec la Coopération Internationale.

En ce qui concerne YEP'S, les cagnottes spéciales mises en place en 2024 (livres, cinéma, spectacle vivant) ont rencontré un réel succès, impliquant une surconsommation sur ce dispositif pour un montant total de crédits de paiement de 0,448 M€.

À la suite de l'annonce de la victoire du projet Bourges 2028, Territoire d'avenir, le 13 décembre 2023, l'année 2024 est la première année de mise en œuvre de la prochaine capitale européenne de la Culture en France. Pour ce faire, une subvention de fonctionnement de 230 k€ a été versée à l'association Bourges 2028.

Sur l'investissement, le déploiement opérationnel d'une équipe étoffée dans un local dédié à Bourges a nécessité un soutien à l'investissement à hauteur de 15 618 € pour l'achat de mobiliers de bureaux et d'équipements informatiques.

4.2.03 - SOUTENIR ET PRODUIRE LES EVENEMENTS CULTURELS

Le taux de réalisation pour l'activité Soutenir et produire les événements culturels est de 83%, témoignant d'une activité normale sur ce secteur.

Dans une situation budgétaire complexe pour beaucoup d'entre eux, les organisateurs de manifestations, tels le Printemps de Bourges et Terres du Son, ont à cœur de maintenir un haut niveau de proposition dans leur programmation.

A noter que 2024 a été consacrée à la refonte du cadre d'intervention du soutien aux manifestations artistiques, ce qui impliquera des phasages différents à compter de 2025.

4.2.04 - SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN

Le taux de réalisation pour les programmes en matière de soutien à l'architecture et l'art contemporain pour la section de fonctionnement est de 94%. Ce taux est égal à celui de l'année passée. L'écart en fonctionnement s'explique principalement par la suppression de la biennale du FRAC.

En investissement, le taux de réalisation est de 20% (baisse par rapport à 2023 où le taux de réalisation était à 55%). Cette sous-consommation résulte de l'annulation de la Biennale de l'architecture portée par le FRAC prévue initialement en 2024 (100 k€), et par le report du chantier des réserves de l'établissement. Le marché pour recruter le maître d'œuvre a été lancé en décembre 2024 et le chantier aura lieu en 2026.

4.2.05 - SOUTENIR LE SPECTACLE VIVANT

En matière de soutien pour le spectacle vivant, le taux de réalisation pour la section de fonctionnement est de 98%, reflétant l'effort important consenti par la Région au profit des institutions et réseaux structurants de ce secteur, à l'instar du soutien confirmé au Grand Théâtre de Tours et à la Scène nationale d'Orléans. En cette période de grandes tensions sur les budgets des opérateurs, le soutien de la Région est souvent décisif et peut comme à Tours entraîner celui des autres partenaires publics. En parallèle, le soutien aux artistes du secteur a été maintenu au plus haut niveau cette année encore.

A noter que 2024 a été consacrée à la refonte des cadres d'intervention du soutien aux équipes artistiques, ce qui impliquera des phasages différents à compter de 2025.

4.2.06 - SOUTENIR LES INDUSTRIES CREATIVES

Le taux de réalisation pour l'activité de soutien pour les industries culturelles pour la section de fonctionnement dépasse légèrement les prévisions (103% en 2024 / 98% en 2023). Cette ligne porte essentiellement le fonctionnement de l'agence CICLIC et le soutien au secteur du livre, le soutien des COM TV et celui des réseaux des cinémas indépendants.

Sur la section d'investissement, le taux d'exécution est de 94%. La consommation est portée par le dynamisme du « Fonds d'aide à la création cinéma et audiovisuel » (1,366 M€ de crédits de paiement mobilisés en 2024). En miroir de la section de fonctionnement, cette activité porte également le soutien à l'agence CICLIC et aux COM TV en matière d'investissement. Ces moyens qui ont été augmentés en 2022 et 2023 ont permis de soutenir par exemple 11 projets d'écriture de films ou 34 documentaires.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

4.3 - SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF

SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES	Fonctionnement	2 412 000	2 391 213	99%		7 320	
SOUTENIR L'EMERGENCE ET LE SPORT DE HAUT NIVEAU	Fonctionnement	3 397 000	3 394 541	100%			
TOTAL Fonctionnement		5 809 000	5 775 754	99%		7 320	
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES	Investissement	1 000 000	848 112	85%			
SOUTENIR L'EMERGENCE ET LE SPORT DE HAUT NIVEAU	Investissement	1 690 000	1 351 995	80%	35 000		
TOTAL Investissement		2 690 000	2 200 107	82%	35 000		

BILAN GENERAL

Le « SPORT » en 2024 aura naturellement été marqué par le déroulement des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

Dans la continuité de l'exercice 2023, la Région a poursuivi son soutien significatif au projet régional autour des JOP, maintenant ainsi un niveau d'intervention élevé (2022 : 6,42 M€, 2023 : 9,37 M€, 2024 : 8,49 M€). La consommation budgétaire aura été quant à elle, de 7,975 M€ soit un peu moins de 94% du budget voté initialement. Elle se répartit en fonctionnement à hauteur de 99% du budget voté soit 5,775 M€ (+ 0,338 M€ par rapport à l'exercice 2023) et en investissement, à un niveau légèrement inférieur à hauteur de 82%.

A ce chiffrage, et dans un souci d'appréciation globale de l'intervention régionale sur la thématique sportive, il conviendra d'associer le soutien déployé dans le cadre de la politique d'aide à l'emploi associatif sportif avec le dispositif CAP'ASSO, ainsi que celui lié à l'aménagement du territoire dans le cadre des CRST sur le co-financement de la construction et de la rénovation d'équipements sportifs.

4.3.01 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES

Le niveau de réalisation de la prévision financière en matière de fonctionnement sur le développement de la pratique sportive, a pour l'année 2024 presque atteint le niveau de prévision initiale (99%) à hauteur de 2,2 M€. Il est à souligner, dans la continuité de l'année 2023, une très forte progression de l'aide à la licence sportive via la plateforme YEP'S (gratuité du sport scolaire pour les lycéens) avec près de 15 000 jeunes bénéficiaires pour un volume financier d'environ 250 k€ sur 2024.

Composé exclusivement du dispositif de soutien aux matériels sportifs et véhicules, la partie investissement de l'activité de développement des pratiques sportives enregistre en 2024, un taux de réalisation de 85% pour un total de 0,85 M€. En léger recul par rapport à 2023 (92%), on constate sur ce dispositif, malgré une très forte demande, l'allongement des délais de livraison -et donc de versement des subventions- des matériels et véhicules. Ce phénomène déjà observé en 2023, s'est poursuivi en 2024.

4.3.02 - SOUTENIR L'EMERGENCE ET LE SPORT DE HAUT NIVEAU

A l'instar du développement des pratiques sportives, le niveau du soutien à l'émergence et au sport de Haut Niveau, s'établit en 2024 à un haut niveau de consommation proche des 100%. Cela traduit particulièrement l'accompagnement significatif réalisé par la collectivité à hauteur de 1,5 M€, sur l'ensemble des opérations directement en lien avec les JOP de Paris 2024.

Les dépenses d'investissement se répartissent principalement, pour l'exercice 2024, sur trois opérations déjà engagées :

- pour 0,69 M€, pour poursuivre les travaux de rénovation bâtementaire du Pôle d'Enseignement Supérieur International de Châteauroux-Déols afin d'y accueillir le village olympique et paralympique des épreuves de tir et de para-tir sportif ;
- pour 0,2 M€, pour poursuivre, à travers un 2^{ème} acompte, la construction du Centre de Performance de l'ADA Blois Basket ;
- pour 0,46 M€, pour les travaux de rénovation réalisés dans le cadre du programme d'investissement du CREPS Centre-Val de Loire, propriété de la Région. Il est à noter que la réalisation de ces derniers ayant en partie glissé sur 2025, la réalisation budgétaire en matière d'investissement n'atteint que 80% de la prévision budgétaire.

RESSOURCES



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

5.1 - MOYENS GENERAUX

MOYENS GENERAUX	Section	DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION	Fonctionnement	3 699 000	3 199 768	87%	830 000	1 578	0%
ASSURER LE FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES REGIONALES	Fonctionnement	5 902 000	5 623 570	99%		18 847	
CONCOURIR A LA MISE EN OEUVRE DES EVENEMENTS REGIONAUX	Fonctionnement	570 000	574 892	101%			
COMMUNICATION	Fonctionnement	3 910 000	3 555 873	91%		206 504	
ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS	Fonctionnement	942 000	797 894	85%			
APPUI, VALORISATION ET PILOTAGE DES FONDS EUROPEENS	Fonctionnement	1 000 000	672 635	67%	2 984 000	2 628 784	88%
GERER ET MODERNISER LE PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER	Fonctionnement	4 830 000	4 716 750	98%		357 809	
ASSURER LE PILOTAGE ET LA SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES DONNEES	Fonctionnement	1 000 000	432 594	43%			
MAINTENIR ET MODERNISER L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DU SYSTEME D'INFORMATION	Fonctionnement	1 420 000	1 499 921	106%		124 500	
FAIRE EVOLUER L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL ET ACCOMPAGNER AUX USAGES NUMERIQUES	Fonctionnement	1 350 000	1 595 350	118%			
INFORMATISER ET DEMATERIALISER LES PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES DANS UN SOUCI D'URBANISATION DES SI	Fonctionnement	6 000 000	3 919 487	65%	180 000	185 000	103%
TOTAL Fonctionnement		30 623 000	26 588 735	87%	3 994 000	3 523 024	88%

ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION	Investissement	2 000	3 680	184%			
ASSURER LE FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES REGIONALES	Investissement	12 000					
CONCOURIR A LA MISE EN OEUVRE DES EVENEMENTS REGIONAUX	Investissement	2 000 000	104 400	5%			
ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS	Investissement	300 000	458 787	153%		6 000	
APPUI, VALORISATION ET PILOTAGE DES FONDS EUROPEENS	Investissement	50 000					
GERER ET MODERNISER LE PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER	Investissement	5 018 000	1 248 750	25%			
MAINTENIR ET MODERNISER L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DU SYSTEME D'INFORMATION	Investissement	715 000	302 803	42%			
FAIRE EVOLUER L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL ET ACCOMPAGNER AUX USAGES NUMERIQUES	Investissement	200 000	193 078	97%			
INFORMATISER ET DEMATERIALISER LES PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES DANS UN SOUCI D'URBANISATION DES SI	Investissement	6 925 000	3 540 518	51%			
TOTAL Investissement		15 222 000	5 852 015	38%		6 000	

5.1.01 - ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

Les crédits inscrits au titre de ce programme ont été affectés au fonctionnement administratif de l'Institution régionale, notamment les affranchissements, la documentation, les fournitures de bureau ainsi que les adhésions aux associations dont la collectivité est membre.

L'écart entre les crédits votés et les réalisations s'explique notamment par des économies en matière d'affranchissement ainsi que par la réinterrogation d'un certain nombre d'abonnements documentaires peu ou pas mobilisés par les agents de la collectivité.

5.1.02 - ASSURER LE FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES REGIONALES

Les crédits affectés à ce programme ont été consacrés à la prise en charges des indemnités, des frais de formation et de déplacement des conseillers régionaux et des membres du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, ainsi que des frais de représentation des deux assemblées.

En outre, ces crédits ont été mobilisés afin de réaliser l'ensemble des sessions du Conseil Régional et du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional.

5.1.03 - CONCOURIR A LA MISE EN OEUVRE DES EVENEMENTS REGIONAUX

Les crédits affectés à ce programme ont été consacrés à la mise en œuvre d'évènements régionaux sur le territoire tels que les différentes concertations dans les bassins de vie, ainsi qu'à la participation de la collectivité à un évènement de portée nationale et internationale à l'occasion de l'organisation du dîner de gala à Chambord et des évènements régionaux à Tours, lié à la remise des Etoilés Michelin.

En investissement, les crédits consommés concernent le remplacement du tracteur du car podium (vieux de presque 30 ans).

5.1.04 - COMMUNICATION

La communication en 2024 s'est organisée autour de trois grands objectifs :

- INFORMER les ayants-droits des politiques publiques dans tous les domaines,

- TERRITORIALISER, c'est-à dire faire connaître la présence de la Région auprès des citoyens dans la proximité de leur vie quotidienne, dans l'ensemble des territoires,
- DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE de la région Centre-Val de Loire, pour séduire les visiteurs, les entreprises, les compétences, les étudiants, etc, et renforcer le sentiment d'appartenance des habitants.

L'année 2024 est marquée par de grands événements nationaux, en particulier les JOP Paris 2024 sur lesquels la Région a été présente, à Paris et en Centre-Val de Loire. Les enjeux de communication étaient multiples : profiter de la proximité de la Capitale pour attirer des visiteurs – campagnes d'attractivité -, animer les territoires autour du sport pour tous pour mobiliser et sensibiliser les habitants - organisation d'événements -, célébrer les athlètes et para-athlètes originaires de la Région (organisation d'événements), accompagner les actions menées en lien avec les JOP : accueil des athlètes du tir sportif à Châteauroux, mobilités, accompagner les actions de billetterie sociale – distribution -, etc. et faire connaître la région hôte du tir sportif - présence et visibilité au cœur des JOP.

L'autre événement marquant de 2024 est l'organisation à Tours de la cérémonie de remise des étoiles Michelin. La région partenaire de cet événement a souhaité communiquer à cette occasion pour faire connaître l'art de vivre et la qualité alimentaire du Centre Val de Loire, renforcer l'attractivité et l'image régionales, faire connaître les produits et les chefs : édition d'un supplément papier distribué avec la PQR et dans des événements sur la gastronomie, tournage et diffusion de vidéos, appui sur la mise en place d'un village gourmand, etc...

L'ensemble des actions habituelles s'est poursuivi, autour de plans de communication thématiques, et des grands axes stratégiques de communication.

Les plans de communication majeurs de 2024 :

- Tourisme et saison touristique longue : Echappées à vélo, plan média national sur le Val de Loire au printemps, Automne Gourmand, Noël en Val de Loire, accompagnement de la communication pour les Nouvelles Renaissances et le festival AR(t)CHIPEL
- La Communication Jeunesse : animation éditoriale du site internet et de l'appli Yep's, campagne de communication pour la rentrée scolaire, la gratuité des transports le week-end
- La Formation professionnelle « La Formation, un atout pour votre emploi »
- Le numérique avec Human Tech Days
- Les Mobilités, en particulier les offres tarifaires de Rémi – cars et trains – mais aussi des communications institutionnelles valorisant les mobilités douces, les mobilités du quotidien
- ...

Sur le plan événementiel, les principaux événements récurrents sur lesquels la Région est présente ou organisatrice sont :

- Les festivals et grands événements culturels : Printemps de Bourges, Terre du Son, DARC, Intemporelles, Lisztomanias...
- Les saisons sportives des grands clubs régionaux, avec une attention aux clubs féminins
- Les événements touristiques : Saison des Echappées à vélo, grandes dates des Nouvelles Renaissances, Automne Gourmand
- Les forums de l'orientation
- Humain Tech Days : Tournée Fundtruck, Place du Numérique, Dé(Re)connecte...
- La présence dans les territoires du Car podium, proposant une animation sur les événements locaux (53 événements en 2024 sur 85 jours)

5.1.05 - ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Les crédits en fonctionnement permettent notamment de couvrir les dépenses engagées via une plateforme de réservation dans le cadre des déplacements professionnels des agents (hébergement et transport aériens / ferroviaire). Ce marché permet d'éviter aux agents d'avancer des frais parfois importants (missions à l'étranger par exemple).

D'autre part, ils permettent de couvrir les dépenses de carburant, d'autoroutes et d'entretien de la flotte automobile régionale. L'écart entre les crédits votés et les réalisations s'explique par une hausse des frais d'autoroute moins importante qu'attendu.

En investissement, 0,459 M€ ont été consommés permettant le remplacement de 2 véhicules accidentés ainsi que le renouvellement de 5 véhicules sortis du parc automobile au regard de leur fort kilométrage. Pour la 5^{ème} année consécutive, le remplacement a permis de substituer à des véhicules thermiques des véhicules propres (hybrides).

5.1.06 - APPUI, VALORISATION ET PILOTAGE DES FONDS EUROPEENS

L'assistance technique correspond à des dépenses réalisées par la collectivité afin d'assurer ses fonctions d'autorité de gestion, via des achats de prestations (évaluations, contrôles de service fait, visites sur place, contrôles), de la valorisation et de la communication sur les projets et ainsi que de l'organisation des comités de suivi. Les dépenses d'assistance technique concernent le FEDER, le FSE et le FEADER sur les deux périodes de programmation 2014-2020 et 2021-2027. Les dépenses de personnel ne sont pas retranscrites dans ce programme mais sont également suivies et valorisées auprès de la Commission européenne.

En section d'investissement, aucun crédit n'a été décaissé sur les 50 k€ votés.

En section de fonctionnement, 0,67 M€ ont été décaissés en dépenses sur le million d'euros prévu au budget.

En recettes, 2,63 M€ ont été encaissés au titre de l'assistance technique forfaitaire des programmes européens. Ces remboursements sont mécaniquement perçus après chaque appel de fonds réalisé et sont proportionnels au taux de certification de chacun des programmes européens (FEDER-FSE-FEADER).

5.1.07 - GERER ET MODERNISER LE PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER

Les frais de fonctionnement de l'activité couvrent les dépenses de loyers, fluides, nettoyage, gardiennage, assurances et travaux d'entretien. Tout comme l'année 2023, la maîtrise des consommations énergétiques, notamment hivernales a permis de contenir les dépenses de fluides.

En investissement, les crédits votés à hauteur de 5 M€ pour l'évolution du patrimoine administratif n'ont été que partiellement consommés afin de réaliser les travaux de restructuration de notre patrimoine en propriété et de solder les dépenses liées à la rénovation de l'hémicycle régional. L'écart entre le voté et le réalisé s'explique par une provision initiale de 2 M€ de crédits permettant l'acquisition d'un bâtiment en propriété répondant aux besoins des Maisons de Régions dans les territoires. Cette opportunité ne s'est pas présentée en 2024.

5.1.08 - ASSURER LE PILOTAGE ET LA SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES DONNEES

En section de fonctionnement, le taux de consommation s'établit à 43%. Cette sous-consommation s'explique par des prestations non réalisées, principalement dans le paramétrage des applications et, dans une moindre mesure, dans le cadre de la mise en œuvre effective de la feuille de route Numérique Responsable.

Parmi les crédits affectés, on trouve la démarche d'élaboration de la feuille de route cyber-résilience de la collectivité, la poursuite des actions de sécurité du système d'information (Plan SSI 2022-2025) avec notamment l'étude de l'architecture réseau et la mise en place du contrat « SOC » pour la surveillance 7j/7 de l'ensemble des systèmes informatiques hébergés en interne.

5.1.09 - MAINTENIR ET MODERNISER L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DU SYSTEME D'INFORMATION

Les principales dépenses ont concerné le maintien en condition opérationnelle et de sécurité des infrastructures informatiques régionales, les frais de télécommunications (fixes et mobiles) et le système de visioconférence des salles de réunion. Les crédits ont été consacrés également à l'amélioration de la performance et de la sécurité du réseau informatique filaire et sans fil et à son raccordement au réseau « ReCOR » ainsi qu'à l'augmentation des capacités de calcul et de stockage des infrastructures internes.

5.1.10 - FAIRE EVOLUER L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL ET ACCOMPAGNER AUX USAGES NUMERIQUES

Les crédits ont été consacrés au renouvellement du parc informatique (1/5ème), à la location des copieurs, à la prestation d'assistance informatique, au renouvellement du contrat des licences Microsoft 365. Les dépenses ont aussi été consacrées à la mise à jour de l'environnement logiciel du poste de travail (système d'exploitation et suite Office 365), à l'étude de cadrage sur l'évolution du service de téléphonie fixe, à l'amélioration du service d'assistance informatique avec la mise en œuvre d'un portail d'accès au catalogue de services numériques pour les utilisateurs (agents et élus) et au lancement d'expérimentation d'outils d'IA.

5.1.11 - INFORMATISER ET DEMATERIALISER LES PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES DANS UN SOUCI D'URBANISATION DES SI

Concernant les applications informatiques métiers et transverses, les crédits affectés ont permis la poursuite de la dématérialisation des aides avec le portail « AIDEN », la mise en œuvre de l'application de gestion de la relation usager « Efficacy » pour les transports, le déploiement de l'application « Pégase 3 » pour la gestion des transports scolaires sur 3 départements, la mise en œuvre de l'application « AIRS Délib » dans le cadre de la dématérialisation des actes, la poursuite des projets des programmes relatifs aux ressources humaines et au patrimoine éducatif et la mise en œuvre de l'application « Grand Angle » en remplacement de « Coriolis » dans le cadre de la refonte du processus de gestion financière.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

5.2 - FINANCES

FINANCES		DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
	Section						
PILOTER LES RECETTES INSTITUTIONNELLES	Fonctionnement	40 135 000	39 888 545	99%	1 101 738 000	1 088 785 265	99%
PILOTER ET OPTIMISER LES FINANCEMENTS DE LA COLLECTIVITE	Fonctionnement	33 000 000	31 463 559	95%		2	
ASSURER L'EXECUTION DES OPERATIONS FINANCIERES	Fonctionnement	9 846 203	9 681 604	98%	2 550 000	3 140 633	123%
DEVELOPPER LE PILOTAGE DECISIONNEL ET FINANCIER	Fonctionnement	450 000	106 146	24%			
TOTAL Fonctionnement		83 431 203	81 139 854	97%	1 104 288 000	1 091 925 900	99%
PILOTER LES RECETTES INSTITUTIONNELLES	Investissement	90 000	85 519	95%	54 920 400	56 354 065	100%
PILOTER ET OPTIMISER LES FINANCEMENTS DE LA COLLECTIVITE	Investissement	176 000 000	145 209 474	83%	306 240 000	188 383 000	62%
ASSURER L'EXECUTION DES OPERATIONS FINANCIERES	Investissement				153 000		
TOTAL Investissement		176 090 000	145 294 993	83%	361 313 400	244 737 065	68%

5.2.01 - PILOTER LES RECETTES INSTITUTIONNELLES FISCALITE

Tous produits confondus, le produit total des ressources fiscales est en hausse de 4,1 % par rapport à l'exercice précédent. Ceci est lié notamment au changement de tarification de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation ainsi qu'à la réforme des modalités de financement et de compensation dans le domaine de la formation professionnelle des Régions (loi de finances pour 2024). La réforme regroupe les cinq vecteurs financiers (TICPE, frais de gestion, dotations de compensation des pertes et de la baisse des frais de gestion) et garantit la compensation liée à la baisse des frais de gestion.

Recettes en € (hors attributions de compensation)	Voté 2024	Réalisé 2024	Taux de réalisation
IFER	33 000 000	32 442 135	98 %
Taxe régionale sur les certificats d'immatriculation	100 000 000	98 275 291	98 %
Modulation régionale de la TICPE	29 500 000	29 927 973	101 %
Majoration Grenelle de la TICPE	27 000 000	26 963 261	100 %
TICPE « formation professionnelle »	38 680 000	38 663 727	100 %
TVA (Fraction LFI 2017)	235 700 000	232 014 211	98 %
TVA (Fraction CVAE)	412 300 000	404 618 469	98 %
TOTAL	876 180 000	862 905 067	98 %
Dépenses en € (hors attributions de compensation)	Voté 2024	Réalisé 2024	Taux de réalisation
Fonds de solidarité	1 300 000	1 054 566	81 %
Reversement Fraction TVA	3 527 000	3 526 457	100 %
TOTAL	4 827 000	4 581 023	95 %

Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) s'appliquent aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. En Région Centre-Val de Loire, le produit des IFER 2024 (32,4 M€) est similaire à 2023. Le produit de l'IFER applicable aux répartiteurs principaux dans le domaine des télécommunications est en baisse de 3,3 %, celui de l'IFER applicable au matériel roulant utilisé pour le transport de voyageurs est, pour sa part, en hausse de 3,8 %.

Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est fonction des immatriculations réalisées par les personnes physiques et morales installées sur le territoire régional. Malgré la baisse des immatriculations, le produit de l'exercice 2024 est en hausse de 16 % compte tenu du changement du tarif du cheval fiscal et est égal à 98,3 M€ sur la période comprise entre décembre 2023 et novembre 2024.

Les produits de l'ancienne modulation régionale et de la majoration « Grenelle » de la TICPE sont destinés à faire face, d'une part, à l'accroissement des charges consécutif aux transferts de compétences, et à contribuer, d'autre part, au financement de projets structurants dans le domaine des transports. Depuis 2020, ils sont dépendants du volume de carburant vendu sur le territoire national, et non plus régional, au cours de l'année. Le produit de la modulation, basé sur l'année civile, a progressé de 1,1 % soit 29,9 M€ alors que celui de la majoration « Grenelle » a diminué de 0,8 % et est donc de 26,9 M€.

L'article 133 de la loi de finances pour 2024 a réformé les modalités de financement et de compensation dans le domaine de la formation professionnelle des régions. Jusqu'à présent les Régions percevaient une part de TICPE, un produit des frais de gestion de la cotisation foncière des entreprises (CFE), une dotation compensant la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation (LFI 2021), une dotation compensant la perte des frais de gestion de la CVAE (LFI 2023) et une dotation compensant la baisse des frais de gestion de CFE et CVAE instaurée pour 2022 et reconduite pour 2023. La réforme regroupe ces 5 vecteurs financiers et

garantit donc la compensation de la baisse des frais de gestion. Néanmoins, la TICPE est toujours soumise à la reprise de 2,9 M€ pour la Région Centre-Val de Loire, au motif que celle-ci dépensait davantage que les autres Régions pour l'apprentissage. Le produit est donc dorénavant de 38,7 M€.

La TVA représente la part la plus importante des recettes institutionnelles avec, sur 2024, plus de 55 % du total de celles-ci toutes ressources confondues :

- La fraction introduite par la loi de finances pour 2021 en remplacement de la part régionale de la CVAE - soit le produit de CVAE 2020 (321,8 M€) avec les montants de péréquation de CVAE 2020 et 2021 (13,6 M€) et le FNGIR (24,1 M€) depuis 2022 - basée sur l'encaissé et la dynamique notifiée (et non réelle) est donc de 404,6 M€.
- Depuis 2018, les Régions perçoivent une fraction de la TVA en remplacement de la DGF. Le produit 2024 titré, basé sur une évolution à 1,15 %, est de 232 M€. Cette recette est corrélée à l'activité économique.

De plus, du fait de la perception en 2023, de la part ex-CVAE notifiée sur la base de l'évolution prévisionnelle (3,68%) et non pas réelle (2,78%), traduisant une estimation de l'évolution de la TVA dans le budget de l'Etat trop optimiste, et générant trop perçu, un mandat de 3,5 M€ a été émis sur 2024 pour reversement.

La loi de finances pour 2022 a introduit un nouveau Fonds de Solidarité destiné à renforcer la solidarité financière entre les régions, en remplacement du fonds national de péréquation des ressources des Régions, réparti jusqu'en 2021. Le montant de ce nouveau fonds est assis sur la dynamique de la fiscalité régionale (IFER, cartes grises), de la fiscalité transférée (fractions de TVA) et des concours financiers de l'Etat (DCRTP), un indice synthétique de reversement est ensuite appliqué. Celui-ci est basé sur quatre critères pondérés, fixés par la loi, à savoir la population, la densité, le revenu par habitant et le nombre d'enfants âgés de 15 à 18 ans. La Région a été contributrice à hauteur de 1 M€.

Participations, dotations :

En section de fonctionnement, les dotations et participations se sont élevées à 222,8 M€ en 2024, soit une baisse de 12 M€, par rapport à 2023. Celle-ci résulte du regroupement des 5 vecteurs financiers en une part globale de TICPE, au titre de la formation professionnelle comme évoqué dans le cadre de la fiscalité, ayant généré une suppression des dotations de compensation des frais de gestion (TH, CFE, CVAE) de 18,2 M€. De plus, une baisse de 36 % (-2,5 M€) a été décidée pour le fonds de soutien du financement des dépenses de fonctionnement des CFA.

Dans le même temps, les ressources liées aux compensations versées via les produits des accises sur les énergies (TICPE Compensation/Autres) ont augmenté, notamment dans le cadre des mesures en faveur des formations sanitaires et sociales (+2,6 M€) et de l'évolution de la part attribuée pour le financement de nouvelles places en institut de formation en soins infirmiers (IFSI), conformément au Protocole Etat-Régions signé (+3,6 M€).

Enfin, le produit de la dotation générale de décentralisation (DGD), intègre dorénavant un ajustement provisionnel de la compensation liée à la mise en œuvre des tarifs réduits des services de transport ferroviaire de voyageurs accordés aux militaires, à leurs familles et à leurs ayants cause (+2,6 M€).

Recettes en €	Voté 2024	Réalisé 2024	Taux de réalisation
DGD	24 650 000	24 652 223	100 %
TICPE « compensation » et Autres TICPE	143 745 000	143 781 225	100 %
DTCE-FDL	1 000 000	1 080 681	108 %
DCRTP	14 565 000	14 564 947	100 %
Neutralisation réforme apprentissage	4 800 000	4 799 097	100 %
FCTVA (fonctionnement)	500 000	592 143	118 %
TET	24 500 000	24 500 000	100 %
Dotation fonctionnement Apprentissage	4 424 000	4 424 363	100 %
DOTATION GESTION FEADER	3 800 000	3 848 963	101 %
Dotation gestion sites Natura 2000	500 000	562 582	113 %
TOTAL	222 484 000	222 806 223	100 %

Le produit de la dotation générale de décentralisation (DGD) intègre à compter de 2024 dans le cadre d'un transfert de charge nouvelle, au titre du rôle d'autorité organisatrice des transports de la Région, un ajustement provisionnel de la compensation liée à la mise en œuvre des tarifs réduits des services de transport ferroviaire de voyageurs accordés aux militaires, à leurs familles et à leurs ayants cause, à hauteur de 2,6 M€. Le montant définitif sera déterminé pour 2026. Le produit de la DGD est donc de 24,6 M€.

Le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) « compensation » a

pour objet de financer les transferts de compétences. Il s'élève pour 2024 à 130 M€ compte tenu des compensations nouvelles et des ajustements dans le domaine des Formations Sanitaires et Sociales, de la compensation des coûts de fonctionnement dits de « sac à dos » dans le cadre du transfert de compétence de gestion des sites Natura 2000, de la compensation provisionnelle du transfert de la compétence en matière de gestion des aides non-surfaciques du FEADER, des mesures pérennes (1,9 M€) et non-pérennes (0,7 M€). A cette part, s'ajoute une autre fraction de TICPE relative au protocole Etat-Région pour accompagner financièrement les Régions dans la gestion des instituts de formation en soins infirmiers pour la création de nouvelles places de formations sanitaires et sociales, la réalisation d'investissements immobiliers ainsi que pour des mesures de revalorisation catégorielles (13,745 M€).

A l'issue de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe professionnelle, la dotation pour transfert de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL) s'est substituée aux allocations compensatrices préexistantes. Intégrée au périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités territoriales, elle a été minoré de plus de 60 % jusqu'en 2022 ; son montant est maintenu en 2024 à 1,1 M€.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) permettait le maintien d'un plancher de ressources pour chaque niveau de collectivité. Celle-ci a également été intégrée aux « variables d'ajustement » des concours de l'Etat et minorée pendant plusieurs années. Elle est, comme la DTCE-FDL, maintenue en 2024 à 14,6 M€.

Depuis la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, a été supprimée la compétence « aide aux employeurs d'apprentis ». Néanmoins, depuis cette suppression en 2020, la Région perçoit 4,8 M€ de soutien financier au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage.

La Région Centre-Val de Loire bénéficie du remboursement anticipé de la TVA calculé sur la base des dépenses réalisées éligibles l'année N-1 à partir d'un taux égal à 16,404 % à l'exception des dépenses informatiques en nuage (cloud) auxquelles un taux égal à 5,6 % est appliqué. Par conséquent, le produit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) s'appuie sur les dépenses réalisées et comptabilisées au compte administratif 2023. Dans la mesure où, en section de fonctionnement, seules les dépenses réelles d'entretien des bâtiments publics sont éligibles, le montant du produit perçu au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), imputé en section de fonctionnement, est égal à 0,6 M€.

Dans le cadre du protocole d'accord signé avec l'Etat, en 2017, afin d'assurer la gouvernance des trains d'équilibre du territoire (TET) à compter du 1^{er} janvier 2018, l'Etat s'est engagé à subventionner le déficit d'exploitation des lignes de manière dégressive sur la base de montants forfaitaires annuels non actualisables. Sur la base de l'article 4 du protocole d'accord signé avec l'Etat, le montant de la participation financière de l'Etat est dorénavant égal à 24,5 M€.

À la suite de la réforme de l'apprentissage de 2018 entrée en vigueur en 2020, la Région Centre-Val de Loire perçoit annuellement, de France Compétences, une contribution dont l'Etat a unilatéralement diminué de 2,5 M€ le montant en cours d'année 2024 (-36 %), l'abaissant à 4,424 M€.

Au titre de l'accompagnement financier des Régions pour la gestion de l'ensemble des interventions non surfaciques du FEADER durant la période 2023-2027, l'Etat verse une dotation annuelle est de 3,8 M€.

Également, depuis 2023 et jusqu'en 2027, la gestion des sites terrestres classés Natura 2000 est transférée aux Régions. A cet effet, une dotation est attribuée à la Région pour financer les dépenses d'intervention à l'exercice de cette compétence par les Régions, le montant annuel est de 0,5 M€.

Enfin, pour rappel, les attributions de compensations faisant suite aux transferts de compétence entre la Région et les Départements constituent, au titre des transports, à la fois une recette de 2,9 M€ et une dépense de 35,3 M€ et au titre de la compétence « planification de la gestion des déchets », une recette de 0,1 M€, dont les montants sont figés.

Attributions de compensation (loi NOTRe) en €	Voté 2024	Réalisé 2024	Taux de réalisation
Dépenses	35 308 000	35 307 522	100 %
Recettes	3 074 000	3 073 974	100 %

Au niveau de la section d'investissement, le produit des dotations (56,3 M€) a baissé de 6 % exclusivement liée au produit du FCTVA (-3,7 M€).

Recettes en €	Voté 2024	Réalisé 2024	Taux de réalisation
DRES	22 800 000	22 785 661	100 %
FCTVA	20 029 000	21 477 004	107 %
Dotation Investissement Apprentissage	12 091 400	12 091 400	100 %
TOTAL	54 920 400	56 354 065	103 %

Dépenses en €	Voté 2024	Réalisé 2024	Taux de réalisation
FCTVA	90 000	85 519	95 %

La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de construction et d'équipement des lycées. Son montant demeure figé (22,8 M€) depuis sa désindexation par rapport à l'inflation puis son gel.

La Région Centre-Val de Loire bénéficie du remboursement anticipé de la TVA calculé sur la base des dépenses réalisées éligibles l'année N-1 à partir d'un taux égal à 16,404 %. Le produit du FCTVA pour 2024 au titre des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2023 est égal à 21,5 M€. Il est en diminution de 15 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique notamment par la fin des travaux de construction du lycée Joséphine Baker à Hanches et dont l'ouverture est intervenue en septembre 2023.

Au titre de l'exercice 2024, un reversement du produit du FCTVA a été réalisé pour un montant de 85 519,13 €. Il correspond aux dépenses qui doivent être retirées de l'assiette des dépenses éligibles en raison de la cession de biens mobiliers dans un délai de 5 ans et pour lesquels la collectivité a bénéficié du FCTVA.

Comme pour le fonds de soutien à l'apprentissage en fonctionnement, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2020, à destination des Régions, deux dotations pour le financement des CFA, l'une en investissement et l'autre en fonctionnement. Le montant perçu au titre de l'investissement a été de 12,1 M€.

5.2.02 - PILOTER ET OPTIMISER LES FINANCEMENTS DE LA COLLECTIVITE

Recours à l'emprunt et capital restant dû :

L'emprunt d'équilibre 2024 se chiffre à 158,3 M€ dont 60 M€ émis via le programme EMTN (spread moyen 0,393 %).

Référence	CRD	Fin	Indice
2024-01	10 000 000,00 EUR	06/06/2033	EURIBOR 3 mois + 0,63%
2024-02	10 000 000,00 EUR	11/06/2035	TAUX FIXE 3,514%
2024-03	10 000 000,00 EUR	11/06/2036	TAUX FIXE 3,566%
2024-04	10 000 000,00 EUR	03/02/2027	TAUX FIXE 2,812 %
2024-05	10 000 000,00 EUR	07/10/2026	EURIBOR 3 mois + 0,35%
2024-06	10 000 000,00 EUR	08/01/2029	EURIBOR 3 mois + 0,50%

Le besoin a été complété par des mobilisations sur des conventions bancaires pour un montant de 98,3 M€ :

- Deux mobilisations ont été réalisées sur le contrat signé en décembre 2024 avec la Banque des Territoires pour financer la thématique Matériels ferroviaires. La première de 14,861 M€ (durée d'amortissement 40 ans), la seconde de 18,522 M€ (durée d'amortissement 20 ans). Les deux lignes ont été positionnées sur un index LIVRET A + 0,40 %.
- 30 M€ ont été mobilisés sur le contrat BEI signé en octobre 2023 et positionnés sur une première phase de 4 ans (durée totale de la tranche = 25 ans) sur EURIBOR 3 mois + 0,579 %. A l'issue de cette première phase, la Région pourra librement et gratuitement choisir un nouveau positionnement de cet encours en taux fixe ou renouveler sur EURIBOR, les conditions de marchés seront celles du moment de la nouvelle fixation.
- 15 M€ ont été mobilisés sur un contrat signé avec CACIB sur la fin d'année 2024 : une tranche de 5 M€ a été réalisée sur EURIBOR 3 Mois + 1,22 % et 10 M€ ont été placés sur phase revolving en EURIBOR 3 MOIS + 1,08 %.
- Dans la même logique de souplesse, 20 M€ ont été mobilisés en phase revolving sur un contrat signé en juillet 2024 avec La Banque Postale sur €ster + 0,86 %.

Les 30 M€ de revolving ont pu être remboursés en tout début d'année 2025 pour en économiser les frais financiers sur l'exercice 2025.

L'encours de dette au « sens réglementaire » s'établit au 31/12/2024 à 1,207 Md€ (dont encours du contrat de performance énergétique : 2,4 M€ et portage TET 22,5 M€). Hors TET, la dette régionale s'établit à 1,185 M€. En comptabilisant les engagements financiers relatifs aux crédits-baux ferroviaires, l'encours de dette défini « au sens large » se positionne à 1,407 Md€. Le taux moyen de la dette réglementaire s'établit à 2,37 % au 31/12/2024.

Annuité de la dette et frais financiers des instruments de trésorerie :

Les intérêts de la dette amortissable (hors CPE) se chiffrent à 26 M€. En tenant compte du rattachement des Intérêts Courus Non Echus 2024 et de l'annulation des ICNE 2023 (soit un solde de +0,8 M€), le mandatement passe à 26,8 M€. Sont également constatés sur l'exercice 2024, les mandats émis au titre de la gestion de trésorerie (comprenant les frais financiers et commissions diverses) pour 4,45 M€ du fait l'utilisation des NEU CP et des lignes de trésorerie tout au long de l'année.

Le remboursement en capital (hors remboursement des revolving) se chiffre à 115,2 M€ (dont remboursement lié au portage TET pour 58,9 M€) soit 97,4 % de réalisation des crédits votés.

Ligne « réaménagement de la dette » :

Au niveau du « réaménagement de la dette », les crédits étaient votés pour 30 M€ en prévision de mouvements revolving via des remboursements temporaires et 30 M€ afin d'opérer un refinancement d'encours dont les marges pouvaient être améliorées.

L'opération de refinancement d'encours a été initiée en milieu d'année 2024 avec :

- Un renoncement à l'encours mobilisé pour 30 M€ auprès de CACIB sur un contrat signé en 2022 et donc la non-consolidation de cette somme sur EURIBOR 3 MOIS + 1,01 % puis un refinancement de cet encours auprès de La Banque Postale sur EURIBOR 3 MOIS + 0,57 %.
- L'économie de marge soit 44 points de base représentent sur la durée d'amortissement du contrat soit 15 ans un montant de 1,2 M€ en termes de frais financiers actualisés sur 15 ans.

5.2.03 - ASSURER L'EXECUTION DES OPERATIONS FINANCIERES

En dépenses :

En 2024, la collectivité a initié un projet de refonte de la fonction finance qui comportait trois volets : le changement de système de gestion financière (passage de Coriolis à Grand Angle), la formalisation de processus financiers et comptables harmonisés ainsi qu'un volet portant sur l'organisation de la fonction finance. Une prestation d'accompagnement par un cabinet externe a été mobilisée pour un coût total de 0,528 M€.

En 2024, le montant des admissions en non-valeur et créances éteintes a diminué de 34 % par rapport à l'exercice précédent (1,586 M€ contre 2,393 M€ en 2023). Ce montant – qui est fonction des dossiers proposés par la comptable publique et de leur montant – reste néanmoins à un niveau élevé, compte tenu du contexte économique et de la santé financière parfois fragile de certaines entreprises.

La démarche prudentielle de la collectivité en matière de recouvrement des créances régionales – avec la constitution de provisions pour dépréciation des éléments d'actifs – a permis de couvrir 95 % des charges induites par les admissions en non-valeur et les créances éteintes sur l'exercice 2024.

En application des principes de prudence et de sincérité, la Région Centre-Val de Loire réalise des provisions dès l'apparition d'un risque. Ainsi, en 2024, des provisions ont été constituées à hauteur de 7,471 M€ :

- 31 800 € au titre des litiges et contentieux,
- 5,359 M€ au titre des dépréciations des éléments d'actifs circulants,
- 2,080 M€ au titre des dépréciation des participations financières.

En recettes :

Au titre des cessions d'immobilisations corporelles et financières, la collectivité a comptabilisé :

- 38 300 € de produits de cession résultant de la vente aux enchères de véhicules de l'administration ;
- 177 000 € de produits de cession résultant de la cession de parts sociales que la Région détient dans le capital de la SEM TERRITOIRES DEVELOPPEMENT au profit de la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Par ailleurs, dans le cadre des actions économiques engagées par la Région au cours de ces dernières années, la collectivité a perçu 300 439,19 € au titre de ses différentes prises de participations :

- Dans le cadre de la participation régionale dans le capital de la SEM ENERGIES RENOUVELABLES, la Région a perçu 122 972,54 € au titre des dividendes versés pour l'exercice 2023
- Dans le cadre de la participation régionale dans le capital de la SEM TERRITOIRES DEVELOPPEMENT, la Région a perçu 177 466,65 € au titre des dividendes versés pour l'exercice 2022.

Aussi, dans le cadre de sa politique de provisions pour risques, la collectivité a procédé à la reprise de provisions à hauteur de 2,574 M€ :

- 0,149 M€ au titre des litiges et contentieux (disparition du risque),
- 1,395 M€ au titre des dépréciation des actifs circulants (risque avéré),
- 1,030 M€ au titre des dépréciation des éléments financiers (disparition du risque).

Les mouvements d'ordre :

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion des opérations budgétaires spécifiques ne donnant pas lieu à des flux de trésorerie : amortissements, maîtrise d'ouvrage déléguée, virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement...

Dotations aux amortissements

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater la dépréciation de la valeur des biens mobiliers et immobiliers en raison de leur usage, du temps ou du progrès technique, et de dégager des ressources destinées à les renouveler (autofinancement).

Les biens acquis jusqu'au 31 décembre 2023 sont amortis de manière linéaire à compter du 1er janvier 2024 conformément aux durées d'amortissement votées conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 (DAP n°22.05.01 du 15 décembre 2022)

Dotations aux amortissements (en M€)	CA 2023	CA 2024
Constructions et aménagements (lycées, Hôtel de région...)	49,606	54,098
Dont agencements de terrains	0,144	0,148
Dont bâtiments administratifs	0,337	0,374
Dont bâtiments scolaires	44,673	48,464
Dont autres bâtiments publics (culturels, sportifs...)	2,881	2,985
Dont installation et aménagements des constructions	1,571	2,127
Subventions d'équipement versées :	280,042	299,948
Dont subventions d'équipement versées aux lycées publics	4,200	3,858
Dont subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	43,645	43,961
Dont subventions d'équipement versées aux organismes de transport	30,762	33,161
Dont subventions d'équipement versées aux organismes publics	119,285	113,165
Dont subventions d'équipement versées dans le cadre de la gestion des fonds européens (FEDER, FEADER...)	82,150	105,803
Immobilisations incorporelles et corporelles	26,445	29,573
Dont frais d'études, insertion, licences,	3,735	4,044
Dont autres immobilisations incorporelles		
Dont matériels techniques, installations techniques	5,179	7,286
Dont mobiliers	3,405	3,687
Dont matériels informatiques, téléphonie	11,867	11,759
Dont matériels de transport	2,027	1,859
Dont dépenses ultérieures immobilisées sur biens historiques et culturels		
Dont autres immobilisations corporelles	0,232	0,938
Total	356,093	383,619

En comparaison avec les amortissements de l'exercice 2023 (356,093 M€), le montant des dotations aux amortissements a progressé de + 7,7 % en 2024 (383,619 M€). Cette augmentation s'explique notamment par la hausse des subventions d'équipements versées dans le cadre de la gestion des fonds européens.

Reprise des subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables

La reprise des subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables a pour effet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements. Elle est effectuée sur le même rythme que l'amortissement du bien concerné. Le montant de la reprise de la dotation régionale pour l'équipement scolaire (DRES) correspond au montant perçu par la collectivité au titre de la DRES. Quant au niveau de la reprise des subventions d'investissement perçues par la Région, il est égal au montant de la subvention considérée divisé par le nombre d'années d'amortissement du bien subventionné.

Reprise des subventions et des dotations d'investissement rattachées aux actifs amortissables (en M€) au titre de :	CA 2023	CA 2024
Dotations régionale d'équipement scolaire (DRES)	22,786	22,786
Fonds européens (FEDER, FEADER)	47,780	65,245
Autres subventions d'équipement transférables	12,020	14,146
Total	82,586	102,177

Le montant de la reprise de la DRES s'élève à 22,786 M€ pour 2024. Globalement, sous l'effet de la fin de la programmation 2014-2020 et du démarrage de la programmation 2021-2027 au titre des fonds européens, le montant de la reprise des subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables a progressé de 17,465 M€ en 2024 par rapport aux éléments constatés au titre de l'exercice 2023 (+ 23,72 %).

Neutralisation de la charge de fonctionnement nette liée à la dotation aux amortissements

Si la dotation aux amortissements constitue une dépense de fonctionnement obligatoire, ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement, la neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées permet à la Région de respecter l'obligation d'amortissement sans dégrader la section de fonctionnement. Son montant est obtenu de la manière suivante :

Neutralisation de la charge d'amortissement	CA 2023	CA 2024
Montant total des amortissements des subventions d'équipement versées et des bâtiments publics (déduction faite du montant 25,252 M€ de la reprise annuelle des subventions reçues pour le financement de ces équipements)	242,466	287,795
Total	242,466	287,795

Compte tenu de la progression de la dotation aux amortissements, de la reprise des subventions et des dotations d'investissement rattachés aux actifs amortissables et d'une réévaluation des modalités de calcul, la neutralisation de la charge d'amortissement de 287,795 M€ a de fait augmenté d'environ 18,69 % par rapport aux éléments constatés en 2023.

5.2.04 – DEVELOPPER LE PILOTAGE DECISIONNEL ET FINANCIER

Le pilotage décisionnel et financier s'est déployé en 2024 sur des évaluations des politiques publiques pour 82 k€ mandatés, sur les réseaux thématiques de recherche, politique Europe et internationale et Pass Création.

Les prestations pour le SRADDET ont représenté un peu plus de 24 k€ de mandatements en 2024 pour couvrir la publication de l'annonce légale de modification du SRADDET et l'évaluation environnementale.

Le prévisionnel dédié aux études stratégiques n'a pas été consommé en 2024.

En conséquence, les mandatements ne représentent que 24 % des crédits inscrits au BP 2024.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

5.3 - RESSOURCES HUMAINES

RESSOURCES HUMAINES	Section	DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
PAYER LES AGENTS ET GERER LEUR CARRIERE	Fonctionnement	165 724 000	164 248 994	99%	1 200 000	2 412 740	201%
DEVELOPPER LES COMPETENCES ET L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS	Fonctionnement	1 296 000	982 483	100%		989	
ASSURER LA PREVENTION, LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL	Fonctionnement	758 000	447 857	59%	150 000	238 730	
METTRE EN OEUVRE LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE	Fonctionnement	3 452 000	3 277 356	95%	400 000	856 291	214%
TOTAL Fonctionnement		171 230 000	168 956 690	99%	1 750 000	3 508 749	200%

BILAN GENERAL

Depuis l'exercice 2023, le budget ressources humaines s'articule autour de 4 activités. Toutefois, avec près de 164,249 M€, c'est l'activité « payer les agents et gérer la carrière » qui concentre la plus grande partie des dépenses avec 97,2% des crédits.

Les crédits inscrits aux budgets primitif et supplémentaire ont permis d'anticiper les mesures mises en œuvre au niveau national (Prime de pouvoir d'achat par exemple) et de répondre aux besoins de la collectivité en matière de moyens humains.

Au-delà des mesures nationales, l'exercice 2024 est également marqué par des décisions significatives de la collectivité à destination de ses agents dans un contexte d'inflation pesant sur leur pouvoir d'achat.

Les dispositifs déployés par la collectivité ont une nouvelle fois permis de faire face aux besoins des établissements scolaires en permettant d'assurer le remplacement des agents et ainsi permettre de maintenir le niveau de service au sein des lycées.

5.3.01 - PAYER LES AGENTS ET GERER LEUR CARRIERE

L'activité intègre les dépenses relatives à la rémunération des agents de la Région (fonctionnaires ou contractuels relevant du droit public comme du droit privé, apprentis et contrats aidés notamment).

Ces dépenses comprennent principalement la masse salariale c'est-à-dire le traitement brut indiciaire, le régime indemnitaire, les charges patronales ainsi que certains avantages sociaux (participation aux mutuelles, Supplément familial de traitement, Ticket restaurant) et les dépenses qui passent par la paie (frais de déplacement professionnels et Domicile travail).

En 2024, la masse salariale a progressé de 5,3% soit 8,350 M€ (montants mandatés de compte administratif à compte administratif) par rapport à 2023.

Cette augmentation est en cohérence avec les exercices précédents avec une croissance fortement marquée tout d'abord, par les décisions prises au niveau national en 2023 (effet année pleine des augmentations du point d'indice et SMIC) et 2024 mais également par des mesures fortes de la collectivité à l'attention des agents afin de maintenir leur pouvoir d'achat dans un contexte de forte inflation.

Les mesures nationales impactant la masse salariale de la collectivité sont les suivantes :

- Augmentations du SMIC en janvier et novembre 2024 ;
- Hausse de 5 points d'indice pour tous les agents à compter du 1^{er} janvier (1,065 M€) ;
- Prime pour le pouvoir d'achat (590 k€).
- Suppression de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) représentant une économie de 150 k€ ;

Toujours dans la perspective d'un maintien du pouvoir d'achat des agents, la collectivité a mis en œuvre plusieurs mesures fortes dont l'augmentation du montant de la participation de la Région aux mutuelles santé et prévoyance (120 k€) qui est prise en charge via la paie.

La collectivité a, par ailleurs, acté lors des sessions relatives au budget primitif et au budget supplémentaire, la création de plusieurs postes dans le cadre de la stratégie numérique régionale pour permettre le développement et la valorisation de son système d'information, une amélioration de la qualité de service aux usagers et une utilisation de ses données élargie avec ses partenaires.

Plusieurs postes non permanents (contrats de projet) ont également été créés afin de permettre à la Région de s'engager dans des démarches expérimentales ou de partenariats. Ils sont systématiquement adossés à des recettes provenant de financements nationaux (ADEME, France RELANCE...) ou européens (FEDER, FSE etc.) mais contribuent néanmoins à l'augmentation des dépenses relatives à la masse salariale.

Pour cette activité, le taux de réalisation s'établit à 99%. Avec le changement de logiciel Finances et le passage à Grand Angle, la collectivité n'a pas pris de décision modificative n°2, ce qui n'a pas permis d'ajuster les crédits de paiement en fin d'année.

Ainsi, il n'a pas été possible de prendre en compte les hypothèses d'entrées et de sorties dans les effectifs notamment pour les postes créés lors des étapes budgétaires ni le non-renouvellement du dispositif de la GIPA décidé tardivement dans un contexte contraint par les inquiétudes relatives à la dette publique.

Sur le volet recettes, le montant titré est largement supérieur au prévisionnel : il intègre les différents remboursements effectués dans le cadre de l'assurance risque statutaire, initialement fléchés sur le budget des moyens généraux lors du budget primitif.

5.3.02 - DEVELOPPER LES COMPETENCES ET L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

Cette activité intègre les dépenses en matière de formation, d'accompagnement des agents (notamment à travers la démarche Mad'in) et de recrutement. Elle représente 1,298 M€ soit 100% du budget voté. Depuis 2022, ces dépenses augmentent : +13% en 2023 par rapport à l'exercice 2022, + 3,09% en 2024 par rapport à l'exercice 2023.

Les dépenses obligatoires de formations impactent particulièrement le budget alloué (certifications, habilitations...). Par ailleurs, une augmentation générale des coûts des formations a été constatée auprès de l'ensemble des prestataires.

5.3.02 - ASSURER LA PREVENTION, LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL

Les dépenses relatives à ce programme concernent toutes les actions de prévention mises en place par la collectivité régionale pour protéger la sécurité et la santé au travail des agents. Elles comprennent, entre autres, les visites médicales mais aussi l'achat d'équipement de protection individuelle, de vêtement de travail et de représentation, le service des assistants sociales, la cellule d'écoute psychologique et les vérifications obligatoires.

Le montant total des dépenses représente 84% des crédits alloués. Afin de préparer le passage à Grand Angel dans les meilleures conditions, la clôture des engagements et des mandatements a été effectuée plus tôt que les années précédentes ce qui n'a pas permis de prendre en compte sur l'exercice 2024 des factures d'organismes de contrôle ayant réalisé leurs vérifications périodiques lors dernier semestre.

METTRE EN OEUVRE LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE

Cette activité comprend l'ensemble des avantages sociaux accordés aux agents de la collectivité régionale qui ne sont pas intégrés dans la paye.

Il s'agit essentiellement des titres restaurant prépayés octroyés aux agents du siège mais également depuis 2024 aux agents des lycées lorsque la restauration scolaire est fermée. Les dépenses intègrent aussi la cotisation au prestataire d'action sociale (PLURELYA), la subvention au Comité des œuvres sociales (COS) ainsi que les titres CESU et les chèques vacances handicap.

Le montant total mandaté en 2024 s'élève à 3,277 M€ soit 95% du budget voté.

Quant aux recettes (856 291€), elles correspondent notamment au remboursement par PLURELYA puisque le taux de retour prévu dans le marché n'a pas été atteint et au versement par le FIPHFP de sa contribution dans le cadre de la convention passée avec la collectivité régionale.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

5.4 - EUROPE

EUROPE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
PROGRAMMATION FESI 2014-2020	Fonctionnement	22 000 000	16 400 316	75%	22 000 000	16 400 316	75%
TOTAL Fonctionnement		22 000 000	16 400 316	75%	22 000 000	16 400 316	75%
PROGRAMMATION FESI 2014-2020	Investissement	40 000 000	36 827 051	92%	40 000 000	36 827 051	92%
TOTAL Investissement		40 000 000	36 827 051	92%	40 000 000	36 827 051	92%

BILAN GENERAL

Depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, la Région Centre-Val de Loire est autorité de gestion du fonds européen de développement régional (FEDER) et du fonds social européen (FSE). Elle met ainsi en œuvre la politique de cohésion à travers plusieurs programmes dont le programme régional FEDER-FSE-IEJ et le programme interrégional FEDER Loire pour la période 2014-2020.

L'année 2024 a été marquée par la clôture des programmes 2014-2020 en région Centre-Val de Loire. Cette phase a mobilisé d'importants efforts pour traiter les dernières demandes de paiement des bénéficiaires et garantir la bonne exécution des crédits alloués. Un appel de fonds final a également permis d'obtenir l'intégralité des remboursements attendus de la Commission européenne. Le double objectif de consommation et de bonne gestion des crédits européens au titre de la période de programmation 2014-2020 est pleinement relevé.

5.4.01 - PROGRAMMATION FESI 2014-2020

Ce programme rend compte de l'activité de la collectivité en tant qu'autorité de gestion de deux programmes opérationnels (Programme opérationnel Centre-Val de Loire FEDER-FSE-IEJ et Programme opérationnel Interrégional Loire FEDER). L'année 2024 a permis le paiement des dernières subventions européennes et l'encaissement des dernières recettes.

En section de fonctionnement, le taux de consommation s'établit à 75 % (16,4 M€). Les crédits ont principalement concerné le paiement de subventions en faveur de l'accompagnement des entreprises innovantes (1,03 M€) sur le volet FEDER et des formations professionnelles (7,1 M€) sur le volet FSE/IEJ. Sur le volet REACT-EU du Programme opérationnel Centre-Val de Loire FEDE-FSE-IEJ, les crédits ont principalement été mobilisés sur l'appui aux acteurs économiques (1,4 M€). Enfin, 1,2 M€ ont été décaissés sur le Programme opérationnel interrégional Loire pour des opérations en faveur de la prévention du risque inondation et de protection de la biodiversité et des milieux humides.

En section d'investissement, le taux de consommation s'établit à 92 % (36,8 M€). Les crédits ont principalement concerné le paiement de subventions en faveur de la transition verte (8,2 M€), la recherche, du développement et de l'innovation (6,7 M€) et la transition numérique (4,1 M€). Par ailleurs, 1,7 M€ ont été décaissés sur le Programme opérationnel interrégional Loire pour des opérations en faveur de la prévention du risque inondation, de protection de la biodiversité et des milieux humides ainsi que sur le volet touristique.

S'agissant des recettes, conformément au principe acté en DM1 2021, celles-ci sont égales aux dépenses.

LES DECISIONS

L'approbation du compte de gestion

Le compte de gestion établi par le payeur régional doit également être soumis au vote de l'Assemblée lors de cette même session.

Le compte de gestion est adopté en totalité.

L'approbation du compte administratif

Le compte administratif 2024 est approuvé au chapitre, selon la balance générale présentée ci-après, dont il ressort :

Le montant total des dépenses réalisées s'établit à 2 666 290 118,10€ (avec le solde reporté N-1 de 175 451 169 ,18 €), dont 1 201 652 443,79 € en investissement et 1 464 637 674,31 € en fonctionnement.

Le montant total des recettes réalisées s'établit à 2 674 357 446,98 € (avec le solde de fonctionnement reporté de 2 108 366,21 €), dont 1 022 613 782,60 € en investissement et 1 651 743 664,38 € en fonctionnement.

Le résultat de la section de fonctionnement est de 187 105 990,17 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement fait ressortir un besoin de financement 179 038 661,19 €.

L'arrêté des comptes présente un excédent global de clôture d'un montant de 8 067 328,88 €.

INVESTISSEMENT

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP
			REALISATIONS (mandats émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses d'investissement – Total		1 361 720 869,18	1 201 652 443,79	0,00	160 068 425,39	421 777 464,64	604 423 809,97
90	Opérations ventilées	579 893 700,00	462 152 907,24	0,00	117 740 792,76	421 777 464,64	40 375 442,60
900	Services généraux	14 520 000,00	5 584 467,90	0,00	8 935 532,10	5 532 006,15	52 461,75
900-5	Gestion des fonds européens	130 700 000,00	92 621 499,03	0,00	38 078 500,97	54 036 774,88	38 584 724,15
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign., form. professionnelle, apprent.	136 314 700,00	125 346 702,67	0,00	10 967 997,33	124 354 945,97	991 756,70
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	9 390 000,00	7 048 073,56	0,00	2 341 926,44	6 639 073,56	409 000,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	650 000,00	610 268,94	0,00	39 731,06	610 268,94	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	63 773 000,00	53 813 000,38	0,00	9 959 999,62	53 813 000,38	0,00
906	Action économique	68 730 000,00	57 455 793,54	0,00	11 274 206,46	57 118 293,54	337 500,00
907	Environnement	7 820 000,00	5 776 116,68	0,00	2 043 883,32	5 776 116,68	0,00
908	Transports	147 996 000,00	113 896 984,54	0,00	34 099 015,46	113 896 984,54	0,00
909	Fonction en réserve						
92	Opérations non ventilées	606 376 000,00	564 048 367,37	0,00	42 327 632,63		564 048 367,37
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
922	Dotations et participations	90 000,00	85 519,13	0,00	4 480,87		85 519,13
923	Dettes et autres opérations financières	176 000 000,00	145 209 473,64	0,00	30 790 526,36		145 209 473,64
925	Opérations patrimoniales	40 000 000,00	28 467 374,60		11 532 625,40		28 467 374,60
926	Transferts entre les sections	390 286 000,00	390 286 000,00		0,00		390 286 000,00
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		175 451 169,18					

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI (1)
			REALISATIONS (titres émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N	
Recettes d'investissement – Total		1 361 720 869,18	1 022 613 782,60	0,00	339 107 086,58
90	Opérations ventilées	276 745 400,00	225 078 672,41	0,00	51 666 727,59
900	Services généraux	0,00	453 000,00	0,00	-453 000,00
900-5	Gestion des fonds européens	130 700 000,00	92 621 499,03	0,00	38 078 500,97
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign., form. professionnelle, apprent.	42 230 400,00	42 925 948,22	0,00	-695 548,22
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	95 000,00	245 473,34	0,00	-150 473,34
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	46 296,76	0,00	-46 296,76
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	8 291,46	0,00	-8 291,46
906	Action économique	14 470 000,00	14 681 568,50	0,00	-211 568,50
907	Environnement	0,00	56 525,61	0,00	-56 525,61
908	Transports	89 250 000,00	74 040 069,49	0,00	15 209 930,51
909	Fonction en réserve				
92	Opérations non ventilées	791 269 000,00	622 083 941,01	0,00	169 185 058,99
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922-1068)	20 029 000,00	21 477 004,07	0,00	-1 448 004,07
923	Dettes et autres opérations financières	306 240 000,00	168 383 000,00	0,00	117 857 000,00
925	Opérations patrimoniales	40 000 000,00	28 467 374,60		11 532 625,40
926	Transferts entre les sections (2)	425 000 000,00	383 756 562,34		41 243 437,66
95	Chapitre de prévision sans réalisation	118 255 300,00		0,00	
951	Virement de la section de fonctionnement (3)	118 102 300,00			
954	Produit des cessions d'immobilisations (3)	153 000,00		0,00	
922-1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (4)	175 451 169,18	175 451 169,18		0,00
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		0,00			

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP - BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS(mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses de fonctionnement – Total		1 678 351 366,21	1 435 218 402,51	29 419 271,80	0,00	213 713 691,90	731 021 556,47	733 616 117,84
93	Services ventilés	1 051 902 863,00	976 337 425,11	23 150 406,06	0,00	52 415 031,83	731 021 556,47	268 466 274,70
930	Services généraux	96 185 700,00	88 886 006,09	1 019 427,08	0,00	6 280 266,83	16 613 427,88	73 292 005,29
930-5	Gestion des fonds européens	54 900 000,00	32 801 225,41	0,00	0,00	22 096 774,59	24 083 038,25	8 718 187,16
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	412 734 363,00	379 614 666,73	21 427 994,29	0,00	11 691 701,98	228 993 326,14	172 049 334,88
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	31 418 500,00	30 471 367,17	136 560,15	0,00	810 572,68	29 851 065,74	756 861,58
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	2 209 100,00	1 277 867,34	0,00	0,00	931 232,66	93 367,34	1 184 500,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	8 334 900,00	7 396 863,25	10 416,00	0,00	927 620,75	7 222 885,09	184 394,16
936	Action économique	42 389 300,00	41 942 671,61	29 948,60	0,00	416 679,79	41 803 575,82	169 044,39
937	Environnement	9 411 000,00	9 312 416,92	0,00	0,00	98 583,08	9 309 874,92	2 542,00
938	Transports	394 320 000,00	384 634 340,59	526 059,94	0,00	9 159 599,47	373 050 995,29	12 109 405,24
939	Fonction en réserve							
94	Services communs non ventilés	508 346 203,21	458 880 977,40	6 268 865,74	0,00	43 196 360,07		465 149 843,14
940	Impositions directes	35 308 000,00	35 307 521,62	0,00	0,00	478,38		35 307 521,62
941	Autres impôts et taxes	4 827 000,00	4 581 023,00	0,00	0,00	245 977,00		4 581 023,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
943	Opérations financières	34 849 000,00	26 927 234,39	6 267 126,80	0,00	1 654 638,81		33 194 361,19
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	890 000,00	837 138,85	1 738,94	0,00	51 122,21		838 877,79
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	7 472 203,21	7 471 497,20			706,01		7 471 497,20
946	Transferts entre les sections (2)	425 000 000,00	383 756 562,34			41 243 437,66		383 756 562,34
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	118 102 300,00						0,00
953	Virement à la section d'investissement (3)	118 102 300,00						0,00
Total des groupes fonctionnels		1 678 351 366,21	1 435 218 402,51	29 419 271,80	0,00	213 713 691,90	731 021 556,47	733 616 117,84
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		0,00						

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP-BS-DM-RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATION (titres émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)	
Recettes de fonctionnement – Total		1 678 351 366,21	1 651 743 664,38	0,00	0,00	26 607 701,83
93	Services ventilés	175 575 000,00	162 083 231,78	0,00	0,00	13 491 768,22
930	Services généraux	4 049 000,00	6 909 311,76	0,00	0,00	-2 860 311,76
930-5	Gestion des fonds européens	54 900 000,00	32 801 225,41	0,00	0,00	22 098 774,59
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	103 962 000,00	102 083 738,17	0,00	0,00	1 878 261,83
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	42 000,00	85 595,06	0,00	0,00	-43 595,06
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	-10 000,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	46 786,41	0,00	0,00	-46 786,41
936	Action économique	694 000,00	2 491 217,58	0,00	0,00	-1 797 217,58
937	Environnement	590 000,00	974 446,35	0,00	0,00	-384 446,35
938	Transports	11 338 000,00	16 680 911,04	0,00	0,00	-5 342 911,04
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	1 500 668 000,00	1 487 552 066,39	0,00	0,00	13 115 933,61
940	Impositions directes	35 958 000,00	35 400 213,86	0,00	0,00	557 786,14
941	Autres impôts et taxes	986 925 000,00	974 244 156,60	0,00	0,00	12 680 843,40
942	Dotations et participations	84 768 000,00	84 563 835,36	0,00	0,00	204 164,64
943	Opérations financières	181 000,00	483 780,83	0,00	0,00	-302 780,83
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	2 550 000,00	2 574 079,74			-24 079,74
946	Transferts entre les sections (2)	390 286 000,00	390 286 000,00			0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des groupes fonctionnels		1 676 243 000,00	1 649 635 298,17	0,00	0,00	26 607 701,83
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		2 108 366,21				

L'arrêté des comptes 2024

L'arrêté des comptes permet de dégager le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis y compris les opérations d'ordre). Pour 2024, ce résultat s'élève à 187,1 M€

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	2 108 366,21	1 649 635 298,17	1 651 743 664,38
Dépenses (réelles + ordre)		1 464 637 674,31	1 464 637 674,31
Total	2 108 366,21	184 997 623,86	187 105 990,07

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2024, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 179 M€

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		1 022 613 782,60	1 022 613 782,60
Dépenses (réelles + ordre)	175 451 169,18	1 026 201 274,61	1 201 652 443,79
Total	-175 451 169,18	-3 587 492,01	-179 038 661,19

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues, fait ressortir un résultat de **8 067 328,88 €**

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

A partir de l'exercice budgétaire 2024, le compte administratif comporte une annexe rendant compte de l'évaluation des dépenses figurant dans la section d'investissement sur le critère de l'atténuation du changement climatique. Il s'agit d'évaluer chaque dépense au prisme de la trajectoire de neutralité carbone aux horizons 2030 et 2050. La Région s'est saisie de cette approche, conforme à ses orientations inscrites dans chacun de ses schémas stratégiques.

Focalisée pour 2024 et 2025 sur l'atténuation du changement climatique, cette analyse sera élargie en 2026 à l'impact sur la biodiversité, puis en 2028 à l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels, à la gestion de la ressource en eau, à la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques et à la lutte contre les pollutions

Chaque ligne de dépense est cotée sur une échelle triple (favorable/neutre/défavorable) ou non cotée, lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir les informations nécessaires à la cotation des lignes.

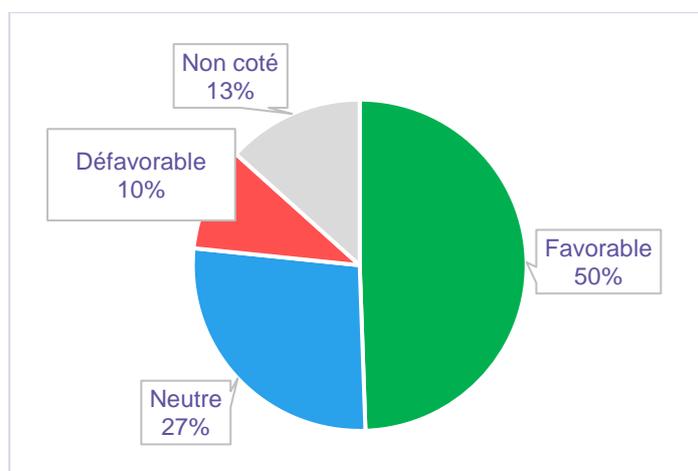
Les dispositions nationales portaient sur 17 natures comptables. La Région a souhaité élargir d'emblée l'analyse à l'ensemble de l'investissement. Le périmètre restreint, centré sur les immobilisations corporelles (construction, travaux dans les bâtiments scolaires ou publics, travaux de voirie, acquisition de matériel) n'est, en effet, pas adapté à l'action régionale et à ses modalités d'intervention. Une bonne représentativité nécessite, pour l'échelon régional, d'analyser également les subventions pour prendre en compte les investissements sur les transports et les aides aux collectivités.

Le travail de cotation a ciblé en priorité les plus gros mandats avec l'objectif de qualifier au moins 80 % du budget d'investissement. La cotation a ensuite été reportée sur l'ensemble des lignes d'un même programme ou d'une même opération, ce qui a permis de qualifier 88 % du budget d'investissement (368 M€ sur 419 M€¹ soit 6.700 mandats sur 8.400).

La cotation a été réalisée en suivant le guide national « atténuation climat ».

Le critère énergétique, hors électricité, est susceptible d'entraîner une cotation défavorable de la dépense ; il concerne particulièrement les transports et le bâtiment. Concernant les transports, conformément au guide national, les dépenses ont été classées selon le type de motorisation des transports de voyageurs. Les restructurations de lycées ont été traitées comme des constructions neuves sans artificialisation. À noter que le critère d'artificialisation entraîne, en application de ce guide, le classement de la dépense en défavorable sauf pour la partie relative à la performance énergétique et biosourcé.

Ce premier budget vert de la Région montre les efforts engagés par la Région pour inscrire le Centre-Val de Loire dans une trajectoire de décarbonation.



Evaluation des dépenses d'investissement 2024 de la Région Centre-Val de Loire au regard de l'atténuation du changement climatique

¹ Les fonds européens attribués à la Région ont été traités en prenant en compte la dépense finale réellement engagée par la Région, et non les mouvements de compte à compte.

Près de 208 M€, investis par la Région en 2024, soit la moitié de son budget d'investissement, sont cotés « Favorable ». Concrètement ce sont des investissements pour le transport collectif de voyageurs avec le renouvellement des trains Rémi électriques, pour leetrofit de car diesel en car électriques, pour les infrastructures de recharge de véhicules électrique (IRVE) pour l'autopartage, pour les travaux sur les lignes électrifiées ou encore les achats ou les subventions pour des véhicules électriques.

Dans le secteur du bâtiment ce sont les travaux de rénovation énergétique dans le patrimoine de la Région notamment pour les lycées mais aussi pour l'administration régionale avec la rénovation énergétique de l'hémicycle régional qui, en complément de sa mise en accessibilité, est passé de D à B. Sur le territoire ce sont des subventions pour la rénovation de logements et des bâtiments publics avec les CRST.

Ce sont des aides aux entreprises qui mettent en œuvre la transition écologique et énergétique par la décarbonation énergétique avec la production de panneaux photovoltaïques, l'efficacité énergétique et la décarbonation du secteur du bâtiment : construction bois, production de panneau d'isolant.

Ces exemples illustrent la mise en œuvre des orientations stratégiques régionales pour le climat dans la COP régionale et notamment pour le verdissement des transports collectifs, la rénovation énergétique et le plan bâtiment durable, le SPASER pour les achats, le plan numérique responsable, le SRADDET, le Plan Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique, sans oublier les actions de mobilisation et de formation telles que le projet ITEEnéraire.

À noter, 27 % est coté « Neutre », ce sont notamment les travaux de mise aux normes, d'accessibilité ou de sécurité et d'équipement pour l'éducation ou la recherche.

Les 10 % cotés « Défavorables », par application du guide de cotation, correspondent principalement à certaines filières économiques et au transport carboné.

Enfin les 13 % qui n'ont pas, à ce stade, pu être cotés concernent des subventions et des achats très divers pour lesquels manquaient des données extracomptables ou la méthode de cotation.

POINT DE SITUATION SUR LES PROGRAMMES EUROPEENS

L'année 2024 a constitué la dernière année d'exécution comptable des programmes européens 2014-2020 et une année charnière dans la poursuite de la programmation, de la certification et du paiement des aides européennes aux bénéficiaires de la période 2021-2027.

Les taux de programmation (engagement des crédits), de certification (remboursement par l'Union européenne des subventions payées aux bénéficiaires) et de paiement effectif aux bénéficiaires ont été exemplaires sur la période 2014-2020 et ceux de la période 2021-2027 s'inscrivent dans la même dynamique. Ils sont régulièrement salués par la Commission européenne, de la même manière que le sont les très faibles taux d'erreur constatés après audits des opérations et les excellentes modalités de gestion mises en œuvre par la Région au bénéfice des porteurs de projets.

A noter que d'éventuels faibles taux de consommation constatés sur les fonds européens au compte administratif ne témoignent ni d'une sous-utilisation, ni d'une perte de crédits européens. En effet, le paiement des aides européennes est historiquement conditionné à des aléas de gestion (exemples : délai de transmission des pièces par les bénéficiaires, demandes d'avenants entraînant le décalage de paiements d'une année sur l'autre, sous-réalisation des dépenses et/ou abandons de certains projets). Tous les crédits qui ne seraient pas consommés en en année N sont mécaniquement reportés en année N+1. Pour examiner l'efficacité de la Région dans la gestion des fonds européens, il convient d'analyser les données en fin de période de programmation, une fois la clôture des programmes terminée.

Enfin, le seul élément pouvant matérialiser une perte de crédits européens par la Région est le mécanisme réglementaire de dégageant d'office. Celui-ci oblige la Région, sous réserve de ne pas avoir certifié suffisamment de dépenses chaque année, à rendre une partie des crédits alloués à la Commission européenne. Ce n'est jamais arrivé sur la période de programmation 2014-2020 et tout porte à croire que cela n'arrivera pas non plus sur la période de programmation 2021-2027.

I – Les programmes européens 2014-2020

La Région Centre-Val de Loire est autorité de gestion de deux programmes :

- Le programme régional FEDER-FSE-IEJ : 340 M€ de crédits d'intervention (hors assistance technique)
- Le programme interrégional FEDER Loire : 40 M€ de crédits d'intervention (hors assistance technique).

La Région a atteint un taux de programmation supérieur à 100% (engagement des crédits) et un taux de certification de 100 % (remboursements de la Commission européenne). Dans le même temps, ses taux d'erreur constatés en audits ont été systématiquement en dessous du seuil réglementaire de 2 %. Ces indicateurs témoignent de la gestion exemplaire, efficace et sécurisée de ces fonds européens par la Région. Pas un seul centime n'a été perdu par le territoire régional.

Au total sur la période, 365 M€ ont pu être décaissés sur la période auprès des actrices et acteurs du territoire sur les 380 M€ perçus (la règle de calcul de la certification étant différente de la règle de paiement). Le différentiel de 15 M€ s'explique par la sous-réalisation constatée au stade du solde des opérations (10 % en moyenne) et des déprogrammations et abandons de projets en fin de période de programmation (15 M€), les règles de clôture empêchant de nouvelles programmations d'opérations. La Région a fait son maximum pour décaisser la très grande majorité des crédits en utilisant le mécanisme de surprogrammation, mécanisme qui consiste à engager plus de crédits que ceux disponibles et que recommande fortement l'Union européenne.

A l'heure où certaines clôtures sont toujours en cours dans les autres Régions françaises, la Région Centre-Val de Loire a non seulement clôturé financièrement ses programmes et est en plus positionnée en tête en termes de consommation de fonds européens.

Dans le détail, la ventilation finale par priorité d'intervention et par département est la suivante :

Département	PO FEDER-FSE & POI FEDER LOIRE - UE programmé										
	€	%	€/hab	dont RDI	dont Compétitivité des entreprises	dont Numérique	dont Climat	dont Politique de la ville	dont emploi/formation	dont REAT-EU	dont Loire
18	25 117 350	6%	83,84	5 483 473	5 302 971	5 661 664	3 262 036	72 000	538 218	3 674 876	1 122 112
28	15 176 251	4%	35,19	2 315 219	3 516 793	5 290 804	1 823 821	136 000	1 428 060	665 553	0
36	20 100 686	5%	92,53	1 285 098	4 481 353	5 881 305	2 646 452	0	926 955	4 864 524	15 000
37	45 906 998	11%	74,99	21 760 095	3 577 824	1 742 975	7 357 095	1 164 272	2 160 435	6 484 022	1 660 280
41	20 732 851	5%	63,11	1 743 510	2 618 252	1 280 279	9 224 019	1 608 000	1 521 305	2 359 465	378 022
45	95 369 193	24%	139,31	32 685 698	5 864 761	7 202 264	7 243 935	2 606 506	5 405 035	20 906 887	13 454 108
45 (RCVL)	121 718 971	30%		0	1 500 000	0	4 592 008	0	82 482 911	33 144 052	0
Hors Région	60 848 087	15%		3 518 183	12 980 033	437 216	2 189 959	1 188 000	0	15 170 074	25 364 622
TOTAL	404 970 388		157,39	68 791 278	39 841 986	27 496 505	38 339 325	6 774 778	94 462 919	87 269 454	41 994 144

Département	PO FEDER-FSE & POI FEDER LOIRE - UE payé										
	€	%	€/hab	dont RDI	dont Compétitivité des entreprises	dont Numérique	dont Climat	dont Politique de la ville	dont emploi/formation	dont REAT-EU	dont Loire
18	22 890 289	6%	76,41	5 053 618	3 983 280	5 522 002	3 134 601	67 382	465 540	3 597 704	1 066 163
28	13 159 833	4%	30,51	1 779 573	3 157 274	4 418 875	1 689 506	136 000	1 313 072	665 533	0
36	19 131 387	5%	88,07	1 092 031	4 083 562	5 817 230	2 571 943	0	687 096	4 864 524	15 000
37	41 238 141	11%	67,36	19 561 026	3 211 477	1 535 192	6 296 786	1 137 914	1 834 271	6 187 670	1 473 805
41	19 255 093	5%	58,61	1 623 192	2 344 837	946 031	9 069 263	1 575 790	1 274 424	2 234 630	186 926
45	87 357 433	24%	127,61	30 486 471	4 863 600	5 628 845	6 881 125	2 326 683	4 687 220	20 152 089	12 331 400
45 (RCVL)	102 262 715	28%		0	1 500 000	0	4 466 776	0	63 410 833	32 885 107	0
Hors Région	58 257 017	16%		2 835 042	12 877 188	417 474	1 994 186	1 188 000	0	17 857 593	21 087 532
TOTAL	363 551 909		141,29	62 430 953	36 021 218	24 285 649	36 104 187	6 431 768	73 672 456	88 444 849	36 160 827

DEPROGRAMMÉ 14 845 773

Enfin, la ventilation finale par priorité d'intervention et par type de bénéficiaires est la suivante :

Type bénéficiaire	UE programmé		dont RDI	dont Compétitivité des entreprises	dont Numérique	dont Climat	dont Politique de la ville	dont emploi/formation	dont REAT-EU	dont Loire
	€	%								
Association	39 327 525	10%	16 626 988	7 479 125	1 888 162	4 615 359	0	0	1 440 793	7 277 098
Public (sauf GIP)	162 575 664	40%	39 375 963	5 128 109	18 620 767	19 843 241	1 526 000	10 025 744	35 457 636	32 598 205
GIP	22 367 250	6%	0	0	5 704 855	0	0	1 954 264	13 368 615	1 339 516
Entreprise	58 980 977	15%	12 788 327	25 734 752	1 282 722	9 288 718	5 248 778	0	3 858 357	779 324
RCVL	121 718 971	30%	0	1 500 000	0	4 592 008	0	82 482 911	33 144 052	0
TOTAL	404 970 388		68 791 278	39 841 986	27 496 505	38 339 325	6 774 778	94 462 919	87 269 454	41 994 144

Type bénéficiaire	UE payé		dont RDI	dont Compétitivité des entreprises	dont Numérique	dont Climat	dont Politique de la ville	dont emploi/formation	dont REAT-EU	dont Loire
	€	%								
Association	34 369 197	9%	14 665 467	6 166 144	1 549 652	4 413 605	0	0	1 302 627	6 271 701
Public (sauf GIP)	152 076 158	42%	36 733 905	4 240 654	17 291 282	18 500 407	1 463 960	8 582 896	37 310 004	27 953 050
GIP	20 519 223	6%	0	0	4 368 252	0	0	1 678 727	13 247 828	1 224 416
Entreprise	54 324 615	15%	11 031 581	24 114 420	1 076 463	8 723 399	4 967 808	0	3 699 284	711 660
RCVL	102 262 715	28%	0	1 500 000	0	4 466 776	0	63 410 833	32 885 107	0
TOTAL	363 551 909		62 430 953	36 021 218	24 285 649	36 104 187	6 431 768	73 672 456	88 444 849	36 160 827

Pour plus de précisions, sur cette période, la Région a capté environ 25 % des crédits pour des projets relevant de ses dispositifs régionaux. Ces crédits ont concerné majoritairement le soutien à notre programme régional de formation ainsi que le soutien à la performance énergétique des lycées, tout en sachant que les bénéficiaires finaux ont été les demandeurs et demandeuses d'emploi et en particulier les jeunes, ainsi que les lycéennes et lycéens.

Par ailleurs, une cérémonie de clôture de ces programmes sera organisée dans le cadre du Joli Mois de l'Europe et permettra notamment de récompenser des porteurs de projets exemplaires, et en particulier des femmes dirigeantes.

Enfin, voici en guise d'illustration quelques projets emblématiques cofinancés par priorité d'intervention.

Programme régional FEDER-FSE 2014-2020

Priorité sur la recherche, le développement et l'innovation



Projet : Centre d'Etudes et de Recherches Technologiques En Microélectronique 2020 (CERTeM 2020)

Bénéficiaire : Université de Tours

Département : 37

Dates de réalisation : 2015-2018

Objectif et résultat : Le CERTeM 2020 permet de renforcer les compétences techniques des industriels et des laboratoires en région sur ses domaines d'intervention. De nouvelles entreprises se sont d'ores et déjà rapprochées du CERTeM afin de pouvoir bénéficier de son environnement.

Montant FEDER : 3 924 658 €

Priorité sur la compétitivité des entreprises

Projet : Fonds de prêts CAP Rebond FEDER Centre - Val de Loire

Bénéficiaire : BPIFRANCE

Département : 18#28#36#37#41#45

Dates de réalisation : 2020-2023

Objectif et résultat : Soutien des petites et moyennes entreprises rencontrant un besoin de trésorerie lié à une difficulté conjoncturelle ou une situation de fragilité temporaire liée notamment aux mesures prises dans le cadre du COVID 19 afin de pérenniser les entreprises

Montant FEDER : 12 000 000 €

Priorité sur le très haut débit

Projet : Déploiement de la fibre optique à l'abonné (FTTH) sur 5 plaques

Bénéficiaire : Syndicat mixte Réseau d'Initiative Publique 36

Département : 36

Dates de réalisation : 2016-2020

Objectif et résultat : Assurer le déploiement de la fibre optique (FttH) - 22 994 prises fibre optique construites et éligibles au financement FEDER, représentant 8 % des logements et locaux professionnels du département de l'Indre

Montant FEDER : 5 485 000 €

Priorité sur une économie à faible teneur en carbone



Projet : Construction d'un nouveau lycée à Hanches (Joséphine Baker)

Bénéficiaire : Région Centre-Val de Loire

Département : 28

Dates de réalisation : 2020-2023

Objectif et résultat : Anticiper la RE 2020 et viser la cible E3C2 pour l'externat/internat. Obtenir une Certification avec Certivéa bâtiment NF bâtiment durable niveau très performant.

Montant FEDER : 2 000 000€

Priorité sur la solidarité avec les quartiers urbains

Projet : Réhabilitation de la résidence Mirabeau
Bénéficiaire : SA HLM PIERRES ET LUMIERES
Département : 45
Dates de réalisation : 2018-2021
Objectif et résultat : Réhabilitation de 310 logements collectifs en périmètre QPV à Orléans La Source : rues Mirabeau, La Fayette, Michelet, Férié et Marot (NPNRU). Passage d'une étiquette énergétique D à une étiquette B - gain énergétique attendu de 110,9 kwh/m/an.
Montant FEDER : 620 000€

Priorité sur la formation professionnelle et en particulier des jeunes

Projet : Programme Régional de Formation
Bénéficiaire : Région Centre- Val de Loire
Département : 18#28#36#37#41#45
Dates de réalisation : 2014-2020
Objectif et résultat : Faciliter l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi, sécuriser leurs parcours professionnels et répondre aux besoins de qualifications et d'évolutions des compétences repérées dans les branches professionnelles, au sein des territoires et des entreprises. 13 495 personnes et 12 431 jeunes de moins de 26 ans ont bénéficié des formations professionnelles.
Montant FSE/IEJ : 81 700 000 €

Priorité sur la réparation de la crise liée à la pandémie de Covid-19 (REACT-EU)



Projet : Opérations d'amélioration de la performance énergétique sur 62 lycées (COEPI)
Bénéficiaire : Région Centre-Val de Loire
Département : 18#28#36#37#41#45
Dates de réalisation : 2020-2023
Objectif et résultat : Assurer la rénovation énergétique de 62 lycées du territoire. Réduire de plus de 30 % la consommation énergétique de ces établissements, et de près de 34 % les émissions de CO2 sur toute la durée du contrat.
Montant FEDER : 30 000 000€

Programme Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020



Projet : Canal de Berry à Vélo
Bénéficiaire : Syndicat du Canal de Berry
Département : 18
Dates de réalisation : 2015-2019
Objectif et résultat : Aménagement d'une véloroute voie verte d'Epineuil le Fleuriel à Charenton du Cher sur la V46 le long du Canal de Berry
Montant UE : 1 001 334 €

II – Le programme régional et interrégional FEDER-FSE+ 2021-2027

Ce programme dispose d'une enveloppe de 400 M€ hors crédits d'assistance technique. A fin 2024, 40 % des crédits d'intervention étaient programmés, plaçant la Région en troisième position des Régions françaises, représentant 165 M€ et 312 opérations. 54 M€ (13 % de la maquette) étaient en cours d'instruction représentant 118 opérations et 170 M€ (42 % de la maquette) étaient identifiés en revue de projet représentant 307 opérations.

Au 31 décembre 2024, le taux de programmation prévisionnel global était estimé à 96 % sans compter sur les nouveaux projets identifiés depuis en 2025, faisant passer le taux prévisionnel à 105 %.

Dans le détail, la ventilation prévisionnelle par priorité d'intervention et par département est la suivante au 31 décembre 2024 :

Département	Programmé		En cours d'instruction		Revue de projets		TOTAL PRÉVISIONNEL		
	€	NB	€	NB	€	NB	€	NB	% maquette
18	29 880 799	51	4 708 342	16	11 967 330	39	46 556 471	106	12%
28	4 077 768	14	5 386 948	13	7 681 182	16	17 145 898	43	4%
36	8 748 279	17	4 666 882	15	12 299 063	22	25 714 224	54	6%
37	13 090 496	35	6 867 413	15	18 620 324	36	38 578 233	86	10%
41	5 831 015	18	3 798 467	12	9 512 926	43	19 142 408	73	5%
45	35 386 972	67	26 859 752	36	60 292 061	103	122 538 785	206	31%
45 (RCVL)	56 348 119	88	1 361 398	3	30 837 661	26	88 547 178	117	22%
Hors Région	11 270 286	22	673 045	8	18 522 842	22	30 466 173	52	8%
TOTAL	164 633 735	312	54 322 248	118	169 733 389	307	388 689 371	737	

Par ailleurs, un premier appel de fonds a été réalisé et un prochain sera réalisé en fin d'année 2025. La Région, comme toutes les autorités de gestion, est contrainte par les règles du dégagement d'office. Cette règle impose à la Région de rendre des crédits si elle ne justifie pas d'une consommation suffisante chaque année. Pour la Région, le seuil à atteindre au 31 décembre 2025 est fixé à 56 M€. Au 31 mars 2025, plus de 50 M€ (90 % de la cible) étaient déjà certifiés supprimant de manière quasi-certaine le risque de dégagement d'office pour l'année 2025, et donc d'une perte de crédits.

Enfin, voici en guise d'illustration quelques projets emblématiques déjà cofinancés par priorité d'intervention.

Priorité sur la recherche, le développement, l'innovation, la compétitivité des entreprises et la numérisation

- Projet : Fonds de co-investissement régional pour l'amorçage
- Bénéficiaire : Région Centre- Val de Loire
- Département : 18#28#36#37#41#45
- Dates de réalisation : 2023-2029
- Objectif et résultat : Stimuler le développement des entreprises dans la région en facilitant l'accès à des solutions de financement spécifique, et aussi en diversifiant les outils d'ingénierie financière. Le fonds prévoit d'accompagner 24 entreprises sur la durée de l'opération.
- Montant FEDER : 5 000 000 €

Priorité sur le très haut débit

- Projet : Finalisation du déploiement du réseau très haut débit en fibre optique
- Bénéficiaire : SMO BERRY NUMERIQUE
- Département : 18
- Dates de réalisation : 2022-2026
- Objectif et résultat : Achever la couverture du réseau THD dans les territoires du Cher et de l'Indre en concentrant les financements sur des zones d'initiatives publiques non encore couvertes. La construction et l'entretien d'infrastructures numériques à haute qualité de services doit permettre de créer, de maintenir et de faire revenir des activités dans les territoires ruraux.
- Montant UE : 10 473 750 €

Priorité sur la transition énergétique et écologique

- Projet : TRI VAL DE LOIR(E) - Centre de tri interdépartemental de recyclages ménagers
- Bénéficiaire : SPL TRI VAL DE LOIR(E)
- Département : 37 – 41
- Dates de réalisation : 2021-2024
- Objectif et résultat : Construction du centre interdépartemental de tri des recyclables ménagers en consignes élargies destiné à recevoir les 53 000 tonnes/an des 940 000 habitants du territoire de la Société Publique Locale Tri Val de Loir(E). Il agit notamment pour le compte de 6 collectivités d'Indre-et-Loire, de 2 du Loir-et-Cher.
- Montant FEDER : 2 500 000 €

Priorité sur la mobilité urbaine durable

- Projet : Construction d'un nouveau Chantier de Transport Combiné (CTC)
- Bénéficiaire : SNCF Réseau
- Département : 45
- Dates de réalisation : 2023-2025

- Objectif et résultat : Création d'un nouveau CTC à Orléans sur le site « Les Vallées », en faveur du report modal du fret de la route vers le rail. Doublement de la part modale du fret ferroviaire d'ici 2030, afin de contribuer au « Pacte vert » de l'Union européenne qui prévoit une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% en 2030 par rapport à 1990, et la neutralité climatique à l'horizon 2050.
- Montant FEDER : 2 000 000 €

Priorité sur l'approche territorialisée visant à renforcer l'attractivité et la cohésion des territoires

- Projet : Aménagement de la Véloroute 48 - de la cathédrale de Bourges à l'étang du Puits à Argent-sur-Sauldre
- Bénéficiaire : Département du Cher
- Département : 18
- Dates de réalisation : 2021-2026
- Objectif et résultat : Aménagement de la piste cyclable multi usages (piétons, cyclistes et cavaliers) avec des travaux de voirie, la mise en place de mobiliers et de signalétique adéquate. Développement des liaisons douces de Bourges vers les territoires et les sites touristiques.
- Montant FEDER : 2 500 000 €

Priorité sur le soutien aux actions Interrégionales du Bassin de la Loire

- Projet : Programme de rééquilibrage du lit de la Loire - Aménagement de l'ouvrage de Bellevue
- Bénéficiaire : VNF
- Département : Bassin de la Loire
- Dates de réalisation : 2024-2026
- Objectif et résultat : L'ouvrage de Bellevue a pour but de recréer une zone de transition entre la Loire estuarienne aval, profonde et chenalisée, et la Loire en amont à restaurer. L'aménagement, en ralentissant la vitesse d'écoulement et en réduisant la pente de la ligne d'eau favorisera le dépôt de sédiments et ainsi le ré-engravement du fond du lit.
- Montant FEDER : 6 240 000 €

Priorité sur l'emploi, l'orientation, la formation et l'économie sociale et solidaire

- Projet : Programme Régional de Formation
- Bénéficiaire : Région Centre - Val de Loire
- Département : 18#28#36#37#41#45
- Dates de réalisation : 2021-2024
- Objectif et résultat : Les actions de formation professionnelle mises en œuvre visent une insertion professionnelle durable de tous les publics et notamment les plus éloignés de l'emploi. 7 personnes sur 10 retrouvent un emploi à l'issue de la formation après une formation qualifiante (Parcours Métiers).
- Montant FSE+ : 46 200 000 €

III – Une Région proactive dans l'accompagnement des porteurs de projet et qui se saisit des opportunités de simplification administrative

Si les fonds européens sont essentiels au développement équilibré des territoires, force est de constater que depuis plusieurs périodes de programmation, la politique de cohésion est soumise à plusieurs contraintes, difficultés et critiques qui n'incitent pas toujours les porteurs de projets à recourir aux financements européens et viennent même en ternir l'image :

- des réglementations nombreuses et instables, et des procédures complexes et lourdes le cas échéant, qui peuvent avoir pour effet de créer des situations d'insécurité juridique et conduire à des délais d'instruction et de paiement des aides européennes aux bénéficiaires parfois longs.
- une superposition de plusieurs niveaux de contrôles/d'audits, pénalisant les bénéficiaires et les autorités de gestion.

Depuis la période 2014-2020, la Région a mis en place des mesures permettant de garantir un accès transparent, facilité et accéléré aux fonds européens :

- Mobilisation des taux forfaitaires les plus adaptés en fonction des projets ayant pour conséquence de limiter la transmission de pièces justificatives par les bénéficiaires tout en sécurisant tout ou partie de la base éligible.
- Généralisation d'une avance de 30% de l'aide européenne dès signature de la convention, cette mesure permettant d'abord de soulager la trésorerie des bénéficiaires puis de limiter le nombre de demandes de paiement à soumettre pour percevoir l'intégralité de la subvention votée.

- Activation en 2024 d'un barème standard de coûts unitaires sur les dépenses de personnel sur le FEDER, ce dernier supprimant l'obligation de transmettre de nombreuses pièces justificatives au stade du contrôle de service fait.
- Mise en place d'un conseil de premier niveau sur le FEDER dans chaque territoire par l'intermédiaire des Maisons de la Région, cette mesure permettant d'orienter efficacement les porteurs de projet potentiel vers les sources de financement européennes pertinentes.
- Réalisation tous les mois de formations gratuites pour tous les porteurs de projets en ayant le besoin
- Rénovation du site www.europeocentre-valdeloire.eu pour rendre toujours plus accessible et transparente l'information relative à l'action européenne de la Région.

RAPPORT ANNUEL DE LA DETTE 2024

Le « rapport annuel de la dette » retrace le contexte économique et financier de l'année écoulée, le suivi de l'évolution du niveau et de la structure de la dette, les différentes actions de gestion active de la dette et de la trésorerie menées en 2024. Il est complété par l'ensemble des annexes budgétaires normalisées et obligatoires du compte administratif à savoir :

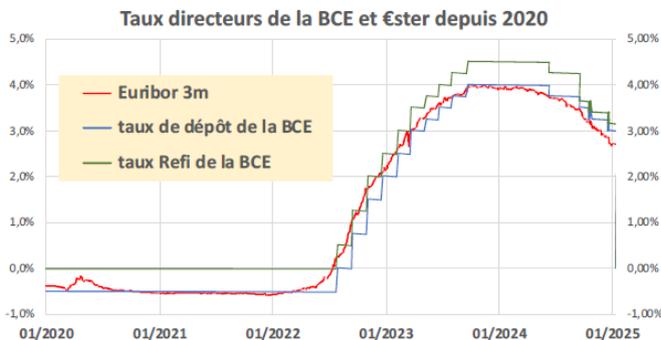
- L'encours de dette par nature de dette
- L'encours de dette par structure de taux
- L'encours de dette par typologie de répartition de l'encours (« Charte Gissler »)
- L'état des instruments de couverture du risque financier
- Le bilan de l'utilisation des instruments de trésorerie pour l'année écoulée.

2024 : une année de normalisation que ce soit au niveau des taux d'intérêts qui amorcent une baisse ou de l'inflation qui semble régulée, mais également une année chaotique marquée par une tension des marchés financiers en réponse à un enchaînement de crises politico-budgétaires au niveau national. Dans ces conditions, une grande flexibilité a été nécessaire pour capter au mieux le début de baisse des taux. Le taux moyen de la dette régionale se positionne ainsi au 31 décembre 2024 à 2,37 % soit 5 points de base en moins par rapport à 2023.

I] L'IMPACT DE L'EVOLUTION DES MARCHES SUR LES CHOIX DE GESTION DE LA DETTE REGIONALE

Contexte économique, politiques monétaires et évolution des taux d'intérêts

L'année 2024 a amorcé une diminution des taux directeurs de la BCE après deux années de hausse pour combattre l'inflation.



Source cabinet Michel Klopfer

Les taux courts ont fini l'année 2024 sur les niveaux suivants : €ster à 2,91% (versus 3,88 % au 31/12/2023) et EURIBOR 3 mois 2,71% (versus 3,90 % au 31/12/2023). L'évolution a été naturellement corrélée avec celle de la baisse des taux directeurs comme l'illustre le graphique ci-dessus.

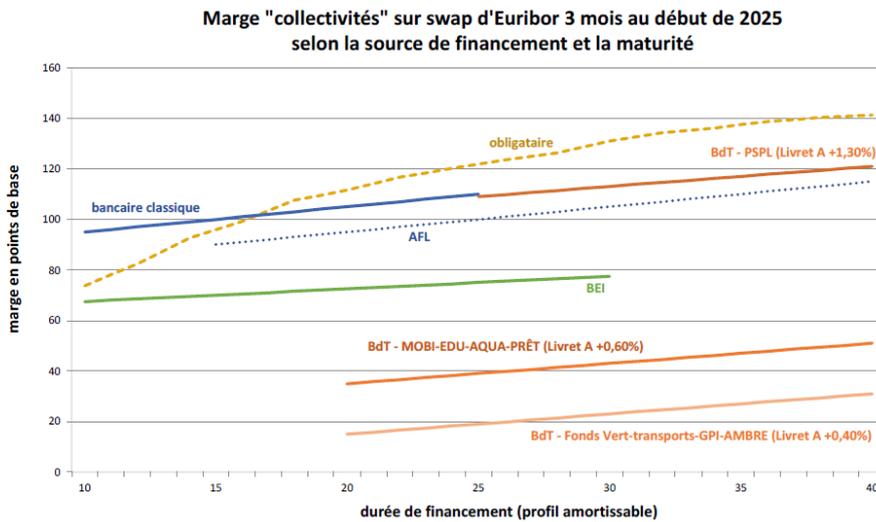
Conditions de financement

La baisse des taux a malheureusement été en partie annulée par le niveau des marges des prêteurs. Depuis 2022, on constate graduellement un renchérissement du niveau de marges offertes aux collectivités. Depuis cette date, le renchérissement des marges est lié à l'écart de plus en plus négatif entre l'Euribor (référence du marché bancaire) et l'OAT (référence du marché obligataire).

Le contexte politique national et le dérapage des comptes publics en 2024 ont dégradé la signature financière de l'Etat. Ce décalage croissant entre l'OAT et l'Euribor met l'ensemble des émetteurs obligataires français (dont les banques) sous pression et se répercute sur les marges offertes aux collectivités autour de 105 points de base pour des emprunts amortissables sur 15 ans.



En résulte une hiérarchie des prêteurs largement bouleversée par rapport à ce que la Région a connu ces dernières années et qui avait alors motivé la mise en place de son programme de financement obligataire. Les émissions obligataires offrent des conditions de marges largement dégradées par rapport aux autres sources de financements, même si la Région obtient des offres qui peuvent rester compétitives. Les conventions passées avec la Banque Européenne d'Investissement ou la Banque des Territoires sont largement mieux-disantes à ce jour.



III] LE NIVEAU ET LA STRUCTURE DE LA DETTE

1) La mobilisation de l'emprunt d'équilibre :

L'inscription d'emprunt voté en DM1 hors crédits dédiés à la gestion de dette est de 246,240 M€. Le montant finalement mobilisé dépend du taux de réalisation global du budget, tant en dépenses qu'en recettes.

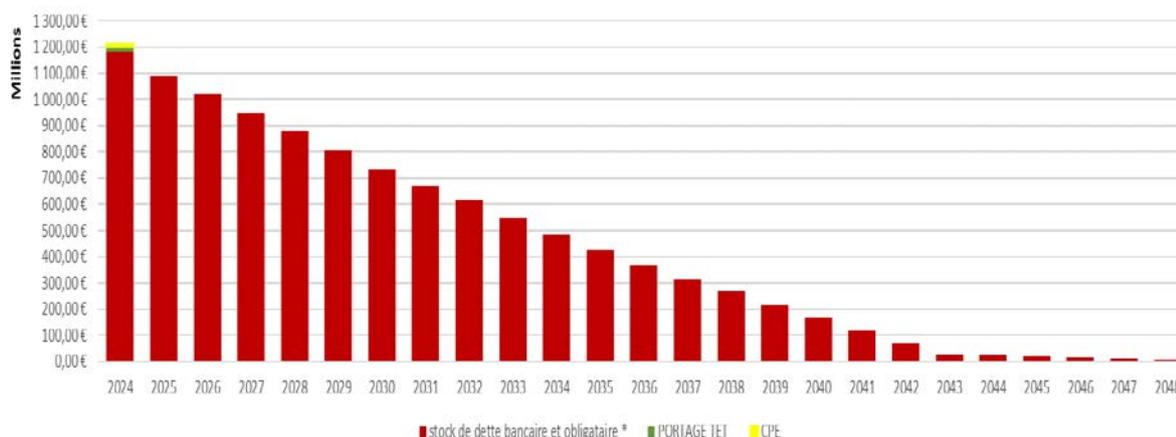
L'emprunt réalisé en 2024 s'élève à 158,383 M€.

En M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Emprunts inscrits au BP	136,3	103,15	87,6	233	368,7	237	263
DM 1	-11,8	-5,9	+35,1	+138,8	+13	+33,8	-16,76
DM 2	10,8	-6,15	+23,2		-26,4	-11,5	
Total	135,3	91,1	145,9	371,8	355,3	259,25	246,24
Emprunts mobilisés	91,038	67,62	70	205	278,42	150	158,383
% mobilisation / total inscrit	67,3 %	74,2 %	48 %	55%	78,3%	57,8%	64,3%
Variation nette de l'encours sur la dette directe <u>hors CPE</u>	34,9 dont portage TET 26,9	10,7 dont portage TET 1,62	+17,6	+144,1	+223,5 dont portage TET 98,42	+ 42,7	+ 43,1

L'encours de la dette directe s'élève donc à 1,205 M€ dont 529,5 M€ de dette obligataire au 31 décembre 2024.

Celui-ci passe à 1,207 M€ en incluant l'encours du Contrat de Performance Energétique (encours TTC = 2,4 M€ au 31/12/2024) et constitue l'encours de dette « réglementaire » de la Région. Hors portage TET, la dette régionale s'établit à 1,185 M€.

L'extinction naturelle de la dette hors nouveaux emprunts se réalise comme suit :

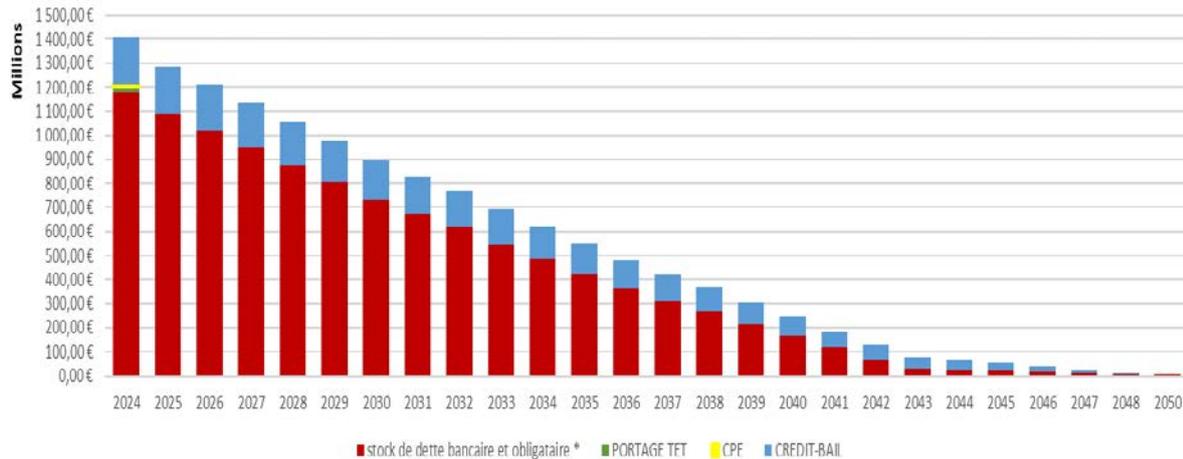


*le stock de dette bancaire et obligataire s'éteint en 2064 suite à l'intégration de la mobilisation 2024 du contrat signé avec la Banque des territoires

Une définition de la dette « au sens large » nécessite d'agrèger au stock de dette ci-dessus les encours relatifs aux contrats de crédit-bail contractualisés depuis 2006 et 2009. S'entend alors comme stock de dette additionnel, l'encours du crédit-bail signé en 2006 et déjà mis en location depuis 2009 et celui du crédit-bail II signé en 2009 et mis en location en juin 2016 pour globalement 200 M€ au 31/12/2024.

L'encours global est alors porté à 1,407 Md€ au 31/12/2024.

L'extinction naturelle de la dette hors nouveaux emprunts se projette dès lors comme suit :



1,8 % de l'encours liés à « la dette au sens large » concernent, au 31/12/2024, le portage des TET avec des mouvements (contractualisations et remboursements) qui s'échelonneront globalement sur la période 2018-2025. A la fin 2025, sauf modification du portage par la passation de nouveaux avenants, l'ensemble de l'encours TET sera remboursé (c'est aussi le cas pour l'encours relatif au CPE qui s'achève en juillet 2025).

Dans les développements ci-après, il est proposé, pour l'analyse des indicateurs, de se concentrer uniquement sur la dette « réglementaire » soit l'encours de dette bancaire / obligataire et celle relative au CPE.

2) La structure de la dette régionale :

a) Mobilisation 2024 :

S'agissant du financement des investissements, l'emprunt 2024 s'établit à 158,383 M€ et a été mobilisé par le mix bancaire-obligataire suivant :

- 60 M€ en obligataire (spread moyen 0,393%)

Référence	CRD	Fin	Indice
2024-01	10 000 000,00 EUR	06/06/2033	EURIBOR 3 mois + 0,63%
2024-02	10 000 000,00 EUR	11/06/2035	TAUX FIXE 3,514%
2024-03	10 000 000,00 EUR	11/06/2036	TAUX FIXE 3,566%
2024-04	10 000 000,00 EUR	03/02/2027	TAUX FIXE 2,812 %
2024-05	10 000 000,00 EUR	07/10/2026	EURIBOR 3 mois + 0,35%
2024-06	10 000 000,00 EUR	08/01/2029	EURIBOR 3 mois + 0,50%

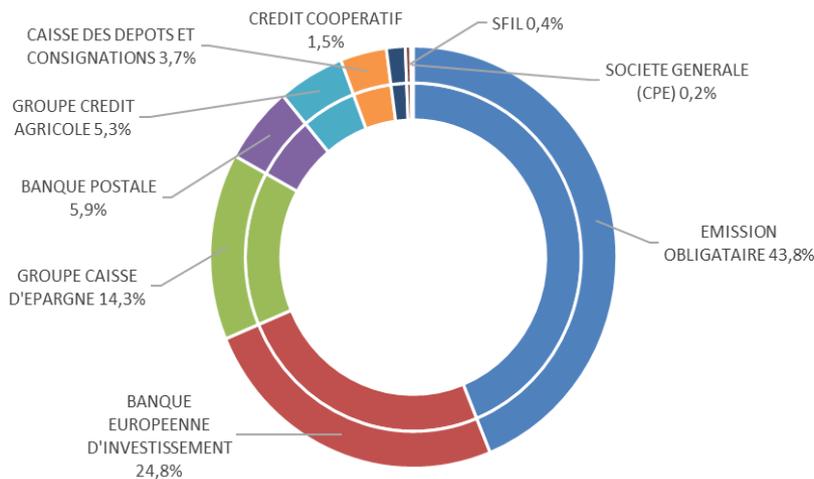
- Deux mobilisations ont été réalisées sur le contrat signé en décembre 2024 avec la Banque des Territoires pour financer la thématique Matériels ferroviaires. La première de 14,861 M€ (durée d'amortissement 40 ans), la seconde de 18,522 M€ (durée d'amortissement 20 ans). Les deux lignes ont été positionnées sur un index LIVRET A + 0,40 %.
- 30 M€ ont été mobilisés sur le contrat BEI signé en octobre 2023 et positionnés sur une première phase de 4 ans (durée totale de la tranche = 25 ans) sur EURIBOR 3 mois + 0,579%. A l'issue de cette première phase, la Région pourra librement et gratuitement choisir un nouveau positionnement de cet encours en taux fixe ou renouveler sur EURIBOR, les conditions de marchés seront celles du moment de la nouvelle fixation.
- Un emprunt complémentaire de 5 M€ a été réalisé sur EURIBOR 3 Mois + 1,22% et de manière à compléter avec souplesse le besoin d'emprunt 2024, 10 M€ ont été placé sur phase revolving en EURIBOR 3 MOIS + 1,08 %. En effet, un contrat de 30 M€ a été contractualisé en fin d'année 2024 avec CACIB et permet pour maximum 50 % du montant global de ce dernier de rester pour sur phase revolving jusqu'au 31/12/2026 afin d'amoinrir les frais financiers de ce tirage.
- Dans la même logique de souplesse, 20 M€ avait été précédemment mobilisés en phase revolving sur €ster + 0,86 % sur un contrat signé en juillet 2024 avec La Banque Postale. Ce contrat permet de bénéficier de la faculté revolving donc de pouvoir mobiliser puis rembourser l'encours pour en

économiser les frais financiers jusqu'à la mi année 2026, date à laquelle il faudra consolider cette convention.

Le programme obligataire (EMTN) actuellement de 1,5 Md€ est utilisé à hauteur de 529,5 M€ à la suite des mobilisations obligataires de 2024 mais aussi au remboursement d'émissions obligataires réalisées pour le portage des TET pour 58 M€.

b) Répartition par prêteurs :

La part d'encours des obligataires reste stable compte tenu du remboursement opéré sur le portage TET (58 M€) tout comme l'encours contractualisé avec la Banque Européenne d'Investissement qui se stabilise autour de 25 %. Globalement la part relative au financement bancaire se renforce, la Région ayant majoritairement mobilisé des lignes d'emprunt amortissables sur des conventions souscrites auprès de partenaires institutionnels ou de banques à réseau offrant de meilleures conditions que l'obligataire.



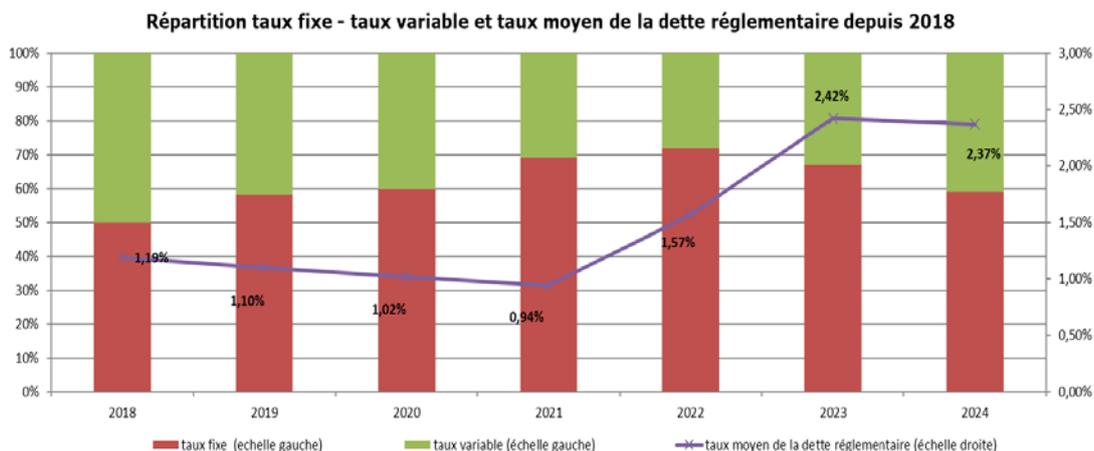
3) L'évolution de la charge de la dette et répartition taux fixe / taux variable :

L'indicateur retenu pour mesurer le niveau des frais financiers générés par la dette est le taux moyen pondéré (TMP). Il est égal au rapport entre les intérêts acquittés et le capital restant dû à chaque fin de mois.

Cet indicateur ressort à 2,37 % en 2024 contre 2,42 % en 2023 et reflète l'inflexion des taux d'intérêts amorcée sur l'année 2024. La Région ayant majoritairement positionné son encours sur du taux variable sur cette année, elle pourrait donc bénéficier de la baisse des index EURIBOR en lien avec le recul des taux directeurs décidé par la BCE depuis quelques mois.

S'agissant de la répartition taux fixe / taux variable, l'analyse permet de mesurer l'exposition de la collectivité au risque de taux, étant entendu qu'une majorité de taux fixes signifie une exposition à la baisse des taux, alors qu'une majorité de taux variables revient à une exposition à la hausse des taux.

Depuis 2018, la répartition de la dette a évolué comme suit (y compris revolving) :



Taux de réalisation des crédits liés à la charge de la dette en 2024 :

En 2024, les intérêts payés au titre de l'encours amortissable* (hors CPE) ont représenté 2,4 % des dépenses de fonctionnement et 1,5% du budget global.

	BP En M€	Total crédits inscrits En M€	Réalisation En M€	Taux réalisation /BP	Taux réalisation crédits inscrits
Remboursement en Capital (a)	116	116	115,2	99,3 %	99,3 %
Intérêts de la dette amortissable directe * (b)	29	29	26	89,6 %	89,6 %
Annuité de dette (capital + intérêts*) (c = a + b)	145	145	141,2	97,4 %	97,4 %
<i>Réaménagement de la dette</i>	<i>60</i>	<i>60</i>	<i>30</i>	<i>50 %</i>	<i>50 %</i>

* Hors frais financiers relatifs à la ligne de trésorerie et ICNE

Néanmoins, s'agissant des intérêts de la dette directe (b) en intégrant les mouvements liés aux rattachements des Intérêts Courus Non Echus (ICNE), l'ensemble des frais financiers de l'année se chiffre à 26,8 M€ avec un taux de réalisation global par rapport au total crédits inscrits de 92,3 %.

III] LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

1) Les opérations menées sur l'encours de dette long terme

La ligne « réaménagement de la dette » a été dotée de 60 M€ en recettes et en dépenses au Budget Primitif. Ces crédits étaient votés pour 30 M€ en prévision de mouvements revolving via des remboursements temporaires et 30 M€ afin d'opérer un refinancement d'encours dont les marges pouvaient être améliorées.

L'opération de refinancement d'encours a été initiée en milieu d'année 2024 avec un renoncement à l'encours mobilisé pour 30 M€ auprès de CACIB sur un contrat signé en 2022 et donc la non-consolidation de cette somme sur un EURIBOR 3 MOIS + 1,01 % puis au refinancement de cet encours auprès de La Banque Postale sur un index EURIBOR 3 MOIS + 0,57 %. L'économie de marge soit 44 points de base représentent sur la durée d'amortissement du contrat soit 15 ans un montant de 1,2 M€ en termes de frais financiers actualisés sur 15 ans.

2) Gestion de la trésorerie

- a) Des billets de trésorerie (NEU CP) à nouveau attractifs pour contenir des frais de gestion de la trésorerie largement plus onéreux que précédemment

L'émission des NEU CP a repris de manière forte en 2024 car l'écart de taux observé entre les émissions court terme et les lignes de trésorerie a été à rapidement l'avantage des NEU CP et ce dès le début d'année. A partir du second semestre, et en corrélation avec la baisse régulière des taux directeurs décidée par la BCE, les NEU CP ont gardé un taux moyen mieux-disant, ils ont ainsi servi comme socle de financement de la trésorerie, le recours aux lignes étant dédié à l'ajustement du besoin quotidien.

Ainsi, 22 NEU CP ont été émis sur l'année 2024 pour un montant total qui dépasse pour la première fois depuis la mise en place du programme le milliard d'euros. Leurs principales caractéristiques sont reprises ci-après et en corrélation avec le niveau de l'€ster qui se positionnait en moyenne sur 2024 à 3,643 %. Le financement de la trésorerie se fait donc à €ster + 0,04 % ce qui est cohérent avec le niveau de spread offert à la strate régionale sur cette année.

Le programme de NEU CP est donc l'outil de financement privilégié sur l'année 2024 car ses conditions de financement sont nettement mieux-disantes que celles des lignes de trésorerie, ces dernières étant mobilisées pour compléter les besoins au plus juste.

		Date d'émission	date de remboursement	maturité du BT (en jours)	montant BT	meilleur taux lignes "classiques"	taux BT	coûts si portage par une ligne "classique"	coûts BT*	gains	agent placeur
2024	1	09/01/2024	26/01/2024	17	50 000 000,00	4,26%	3,9250%	100 630,56	92 502,16	8 128,40	NATIXIS
2024	2	25/01/2024	21/02/2024	27	50 000 000,00	4,26%	3,9250%	159 825,00	146 755,49	13 069,51	BRED
2024	3	16/02/2024	21/03/2024	34	50 000 000,00	4,26%	3,9250%	201 261,11	184 662,69	16 598,42	BRED
2024	4	18/03/2024	19/04/2024	32	50 000 000,00	4,27%	3,9300%	189 955,56	174 058,62	15 896,94	BRED
2024	5	22/03/2024	05/04/2024	14	30 000 000,00	4,27%	3,9250%	49 816,67	45 721,88	4 094,79	BRED
2024	6	03/04/2024	30/04/2024	27	50 000 000,00	4,27%	3,9200%	160 275,00	146 569,09	13 705,91	BRED
2024	7	18/04/2024	17/05/2024	29	50 000 000,00	4,27%	3,9350%	172 147,22	157 992,24	14 154,98	BRED
2024	8	29/04/2024	24/05/2024	25	50 000 000,00	4,27%	3,9350%	148 402,78	136 259,60	12 143,18	BRED
2024	9	16/05/2024	07/06/2024	22	50 000 000,00	4,27%	3,9500%	130 594,44	120 403,80	10 190,64	BRED
2024	10	23/05/2024	21/06/2024	29	50 000 000,00	4,27%	3,9100%	172 147,22	156 991,63	15 155,59	BRED
2024	11	06/06/2024	28/06/2024	22	50 000 000,00	4,27%	3,7900%	130 594,44	115 537,96	15 056,48	BRED
2024	12	20/06/2024	19/07/2024	29	50 000 000,00	4,27%	3,7400%	172 147,22	150 186,41	21 960,81	BRED
2024	13	27/06/2024	26/07/2024	29	50 000 000,00	4,27%	3,7400%	172 147,22	150 186,41	21 960,81	BRED
2024	14	18/07/2024	05/09/2024	49	50 000 000,00	4,27%	3,7550%	290 869,44	254 249,15	36 620,29	BRED
2024	15	01/08/2024	21/08/2024	20	50 000 000,00	4,05%	3,7450%	112 361,11	103 811,79	8 549,32	BRED
2024	16	04/09/2024	23/09/2024	19	50 000 000,00	4,27%	3,6600%	112 786,11	96 397,13	16 388,98	CACIB
2024	17	20/09/2024	22/10/2024	32	50 000 000,00	4,27%	3,4900%	189 955,56	154 631,41	35 324,15	CACIB
2024	18	21/10/2024	21/11/2024	31	50 000 000,00	4,27%	3,2650%	184 019,44	140 182,26	43 837,18	BRED
2024	19	20/11/2024	06/12/2024	16	50 000 000,00	4,27%	3,2200%	94 977,78	71 453,30	23 524,48	CACIB
2024	20	03/12/2024	23/12/2024	20	50 000 000,00	4,27%	3,1700%	118 722,22	87 900,75	30 821,47	CACIB
2024	21	05/12/2024	23/12/2024	18	50 000 000,00	4,27%	3,1700%	106 750,00	79 124,59	27 625,41	CACIB
2024	22	20/12/2024	28/01/2025	39	50 000 000,00	4,27%	3,0200%	231 508,33	163 049,89	68 458,44	LBP
2024	22			0		4,27%		-	-	-	
2024	23			0		4,27%		-	-	-	
					total 2024				2 928 628,25	473 266,19	
					moyenne 2024		3,684%				
							taux moyen				

b) Les lignes de trésorerie dont les marges restent stables et sont favorablement impactées par la baisse des taux courts

La Région Centre-Val de Loire a lancé deux consultations successives au cours de l'année 2024 pour renouveler les contrats de lignes de trésorerie pour un volume de 200 M€.

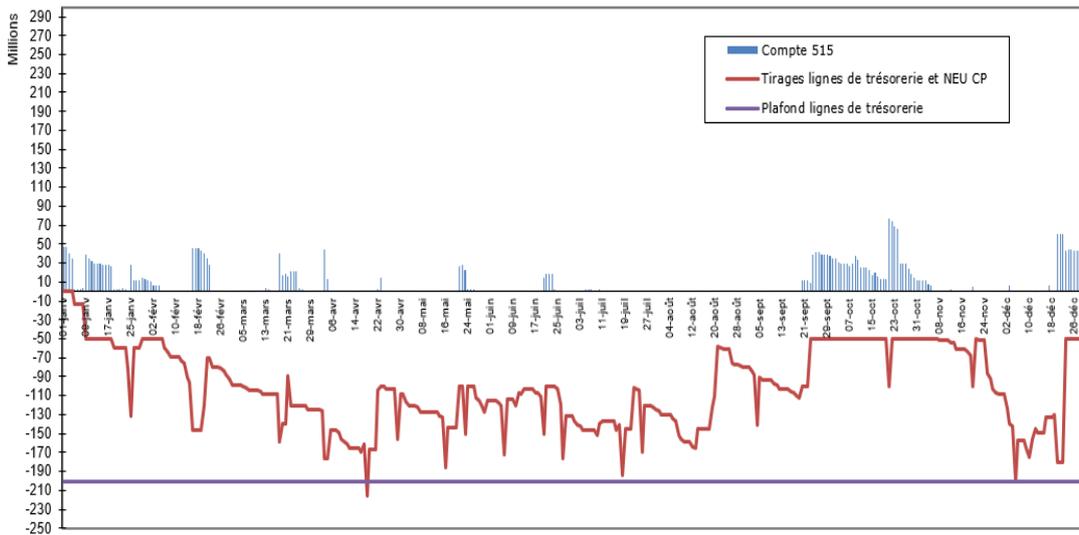
Les principales conditions financières des contrats sont reprises ci-après.

PRETEUR	MONTANT	DUREE	INDEX	MARGE	Commission	CNU
ARKEA	40 000 000 €	1 an à compter du 04/11/2024	EURIBOR 3 mois	0,35 %	0,05 %	Néant
CAISSE D'EPARGNE	40 000 000 €	1 an à compter du 04/11/2024	EURIBOR 1 SEMAINE	0,39 %	0,04 %	0,05% si ligne non mobilisée
CAISSE D'EPARGNE	40 000 000 €	1 an à compter du 6/01/2025	EURIBOR 1 SEMAINE	0,45 %	0,04 %	0,05% si ligne non mobilisée
CACIB	40 000 000 €	1 an à compter du 6/01/2025	EURIBOR 3 MOIS moyenné	0,40%	0,07 %	0,01 %
SOCIETE GENERALE	30 000 000 €	1 an à compter du 02/01/2025	EURIBOR 1 mois	0,60 %	0,04 %	-

Les marges restent quasiment stables par rapport aux contrats précédemment signés en 2023, c'est l'effet taux qui joue sur les conditions globales actuelles. L'€ster est passé de 3,88 % à 2,90 % et l'Euribor 3 mois de 3,90 % à 2,71 %. Malgré cette tendance baissière, les lignes dont les marges sont plus onéreuses sur celles appliquées sur les NEU CP (€ster + 0,04%), ont généré des frais financiers en hausse par rapport à 2023.

c) Le suivi quotidien du niveau de trésorerie : la trésorerie zéro renforcée sur 2024

L'encaisse journalière moyenne sur le 515 se chiffre à 8,9 M€ sur 2024 alors qu'elle était de 28,3 M€ sur l'ensemble de l'année 2023 marquant ainsi un repositionnement en trésorerie zéro. Ainsi, la moitié du temps, le solde du 515 a été inférieur à 50 000 € dont 130 jours inférieur à 1 000 €.



Éléments d'explication de la légende du graphique :

- le « compte 515 » retrace le montant quotidien du niveau de trésorerie sur le compte de la Région. Historiquement en trésorerie zéro, le compte 515 est constaté en excédent depuis quelques années en lien avec les conditions de marché offertes sur la gestion de trésorerie.
- le « Tirages lignes de trésorerie et NEU CP » retrace les besoins de trésorerie.
- le « plafond lignes de trésorerie » correspond au droit de tirage maximal de la Région sur les lignes de trésorerie en couverture du programme de NEU CP.

d) Indicateurs d'utilisation des instruments de trésorerie

En 2024, la Région a mobilisé les instruments de trésorerie pendant 361 jours contre 172 jours l'année précédente. Le montant dû au titre des frais financiers sur la gestion court terme se chiffre à 4,3 M€ au titre des frais financiers. Les commissions d'engagement et de non-utilisation représentent en sus 0,146 M€.

BILAN DE LA GESTION PLURIANNUELLE

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, un bilan de la gestion pluriannuelle est présenté à l'occasion du vote du compte administratif. Le détail des données analysées ci-après est consultable dans les annexes C2.1 et C2.2 du document comptable. Le recours aux autorisations de programme (AP en investissement) et aux autorisations d'engagement (AE en fonctionnement) vise à valoriser les engagements pluriannuels de la collectivité, suivre leur réalisation échelonnée sur plusieurs exercices et améliorer la lisibilité du budget en calibrant au mieux les crédits de paiement affectés à chaque exercice.

A. Analyse du stock en investissement au 31/12/2024

Les montants affectés en investissement restant à réaliser au 31 décembre 2024 représentent 1 756 M€ (en baisse par rapport à fin 2023, stock qui était de 1 799 M€).

Les montants ci-dessous correspondent aux AP affectées et non mandatées antérieures au 1^{er} janvier 2024, cumulés des montant affectés et non mandatés de l'exercice 2024.

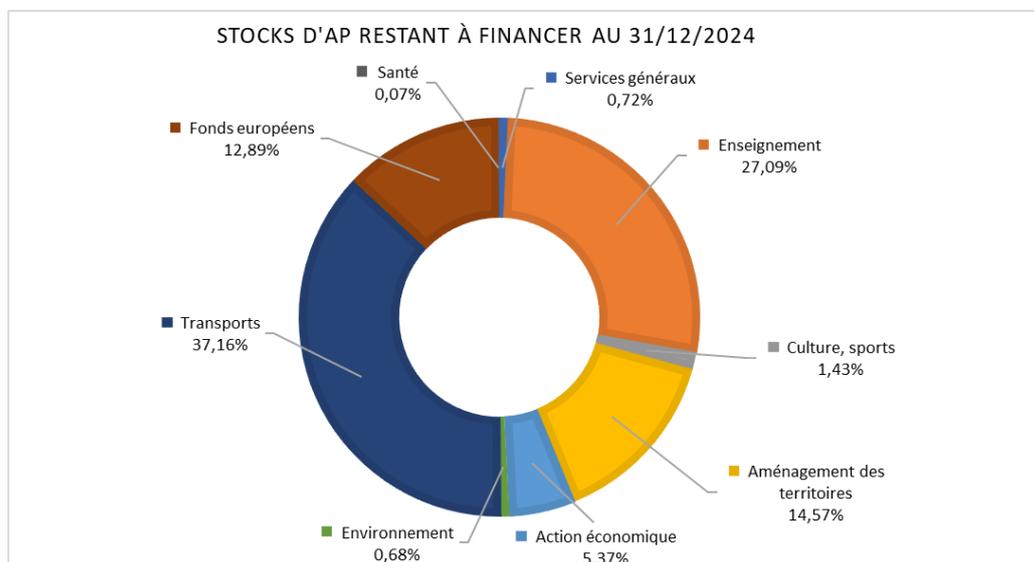
En millions d'euros

Stock à financer au 1/1/2024	AP votées dans l'année 2024	AP affectées dans l'année YC annulations	Stock affecté restant à financer	CP mandatés en 2024	Stock restant à financer au 31/12/2024
1 799	442,8	378,3	2 178	421,7	1 756

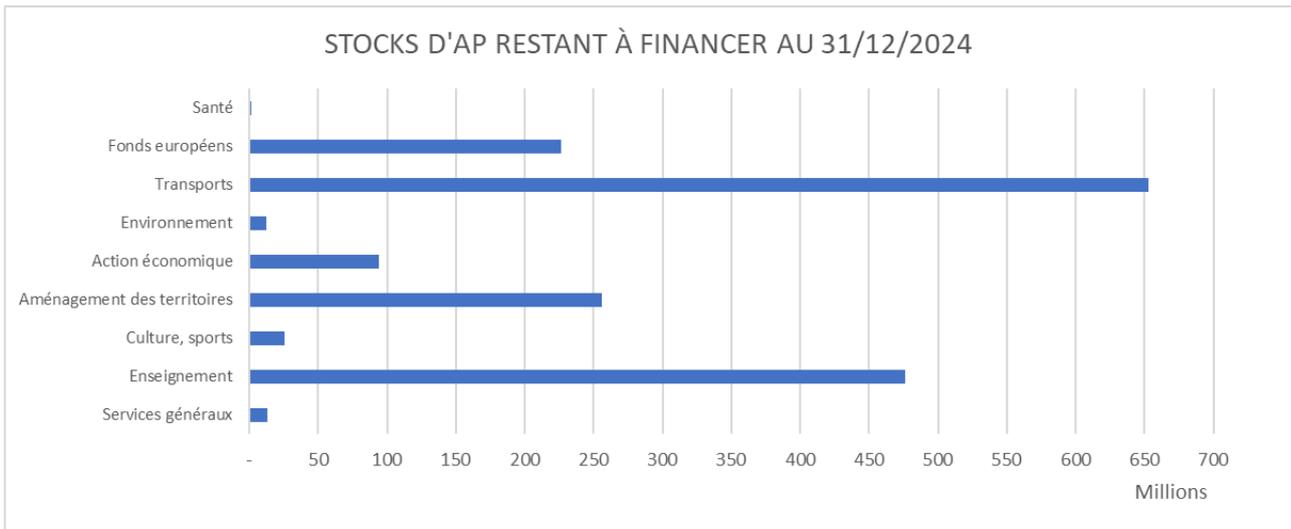
Le stock restant à financer diminue d'environ 44 M€. Un travail de fiabilisation de la base des autorisations de programmes avec les affectations afférentes a été opéré afin de faciliter le passage au nouvel outil financier Grand Angle. Ainsi la baisse du stock restant à financer s'explique par les modalités de péremption des AP définies dans le Règlement budgétaire et Financier et peuvent ainsi s'expliquer par :

- Des opérations n'ayant pas débuté dans les délais prévus par les autorisations de programme et n'ayant pas donné lieu à affectation ou engagement sur l'année en cours ;
- Des annulations ou diminutions d'opérations – 12,6 M€ sur des opérations d'enseignement supérieur dans le cadre du CPER 21-27 (bâtiment recherche hôpital Trousseau, retard Campus Madeleine, Université Tours Deux Lions) ;
- Des autorisations de programme dont la date de caducité est dépassée. Le montant des autorisations est donc ramené au montant affecté.

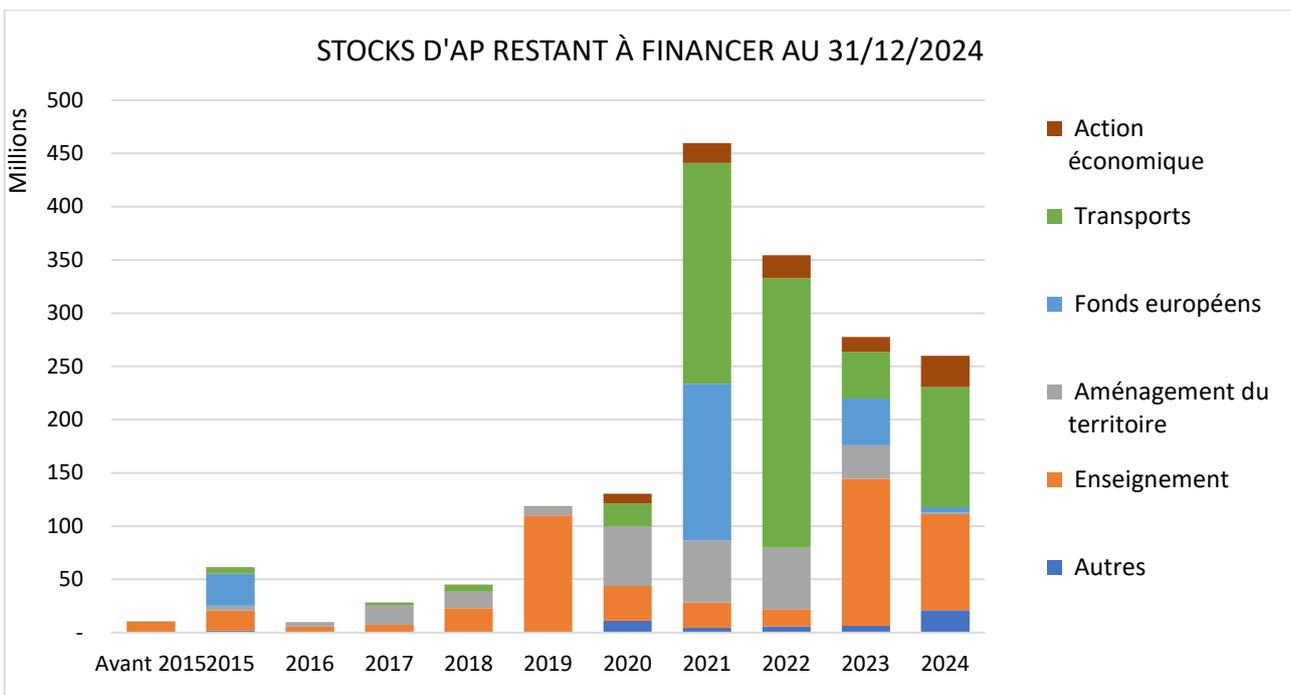
Une ventilation du stock d'AP restant à financer par fonction permet d'illustrer le volume des stocks d'affectations repris dans les tableaux de programmation pluriannuels de crédits des politiques.



Approche par volume restant à financer:



Une approche par millésime d'AP met en exergue les stocks restant à financer sur les transports et le patrimoine éducatif.



B. Analyse du stock en fonctionnement au 31/12/2024

Les montants affectés en fonctionnement restant à réaliser au 31/12/2024 représentent 1 103 M€ (en baisse par rapport à fin 2023, stock qui était de 1 409 M€).

Les montants ci-dessous correspondent aux AE affectées et non mandatées antérieures au 1^{er} janvier 2024, cumulés des montants affectés et non mandatés de l'exercice 2024.

En millions d'euros

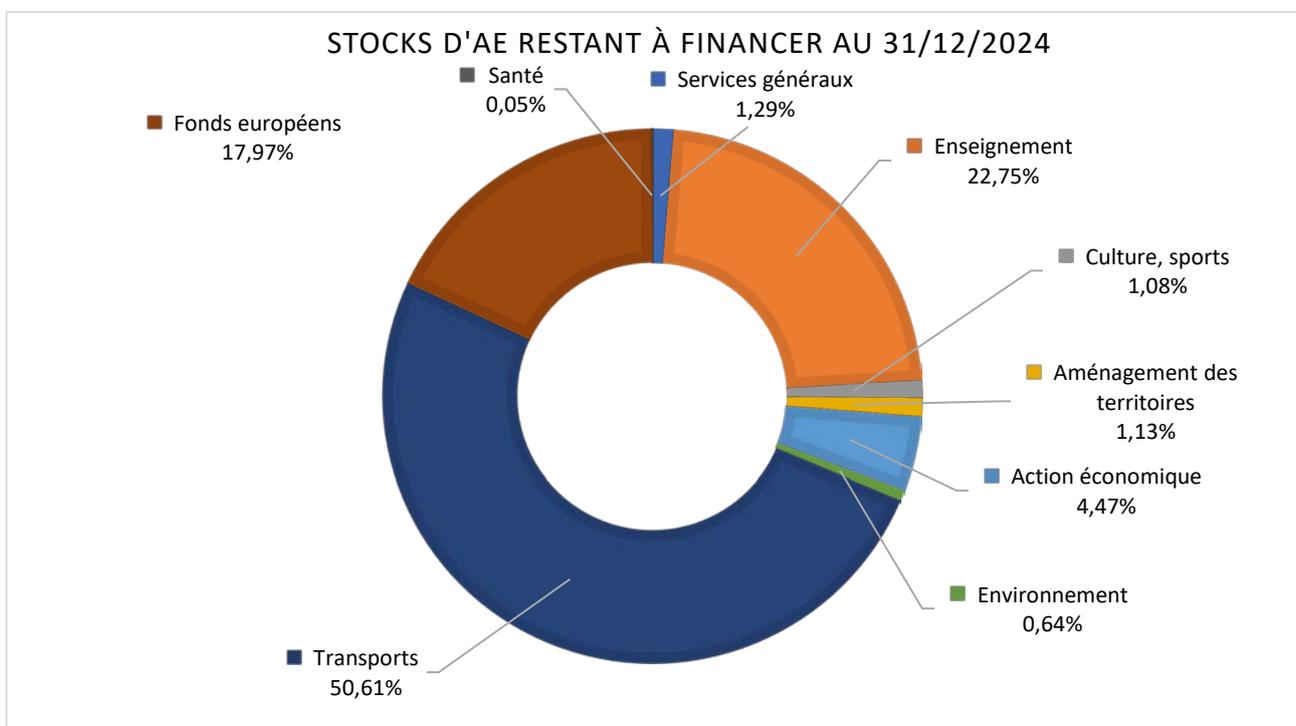
Stock à financer au 1/1/2024	AE votées dans l'année 2024	AE affectées dans l'année YC annulations	Stock affecté restant à financer	CP mandatés en 2024	Stock restant à financer au 31/12/2024
1 409	605	425,7	1 835,6	732,4	1 103

Le stock restant à financer diminue d'environ 306 M€. Un travail de fiabilisation de la base des autorisations d'engagement avec les affectations afférentes a été opéré afin de faciliter le passage au nouvel outil financier Grand Angle. Ainsi la baisse du stock important restant à financer s'explique par les modalités de péremption des AE définies dans le Règlement budgétaire et Financier :

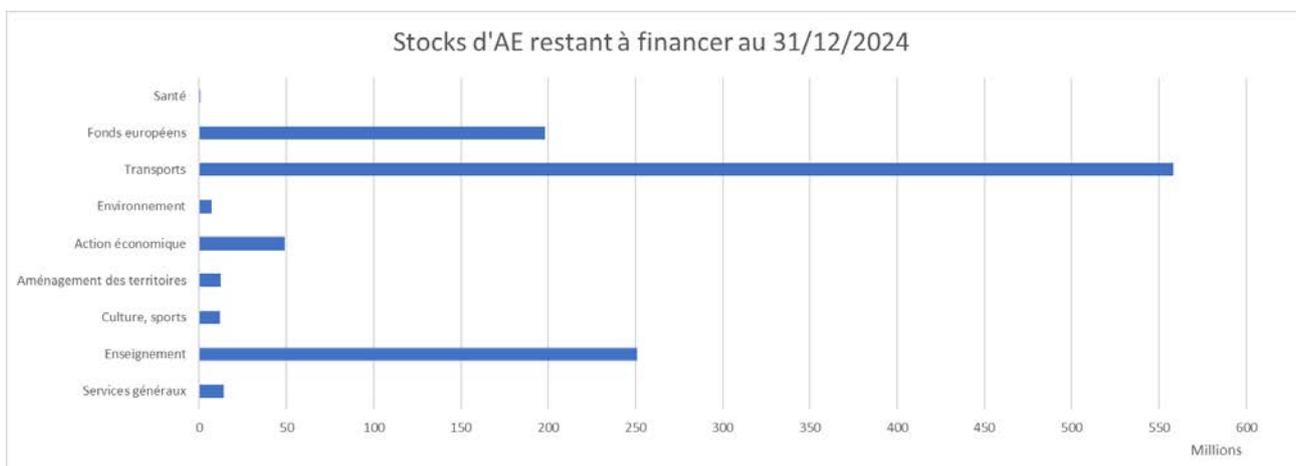
- Des opérations n'ayant pas débuté dans les délais prévus par les autorisations d'engagement et n'ayant pas donné lieu à affectation ou engagement sur l'année en cours ;
- Des autorisations d'engagement dont la date de caducité est dépassée. Le montant des autorisations est donc ramené au montant affecté.

En 2024, la signature du nouveau Pacte régional dans les compétences au titre de la formation professionnelle a permis de revoir le volume de certaines AE en fonction des négociations avec l'Etat et également de diminuer le stock des autorisations liés à l'ancien Pacte pour environ 136M€.

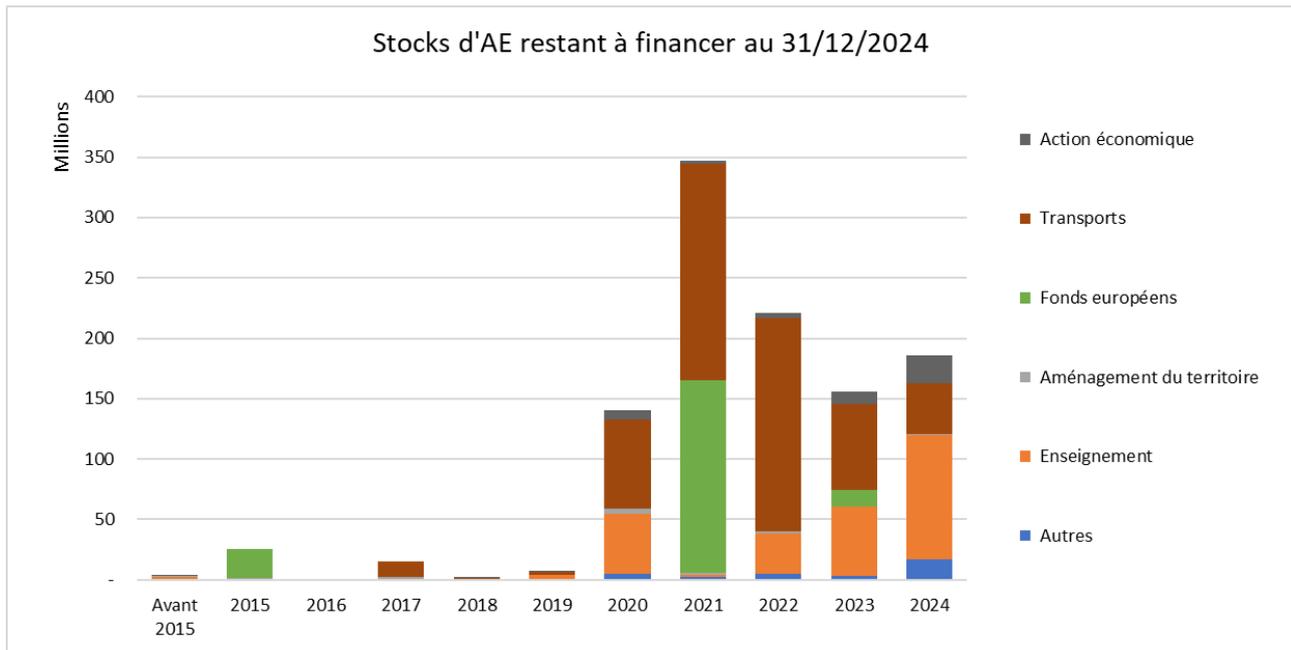
Une ventilation du stock d'AE restant à financer par fonction permet d'illustrer le volume des stocks d'affectations repris dans les tableaux de programmation pluriannuels de crédits des politiques.



Approche par volume restant à financer:



Une approche par millésime d'AE met en exergue les stocks restant à financer sur les transports et la formation professionnelle.

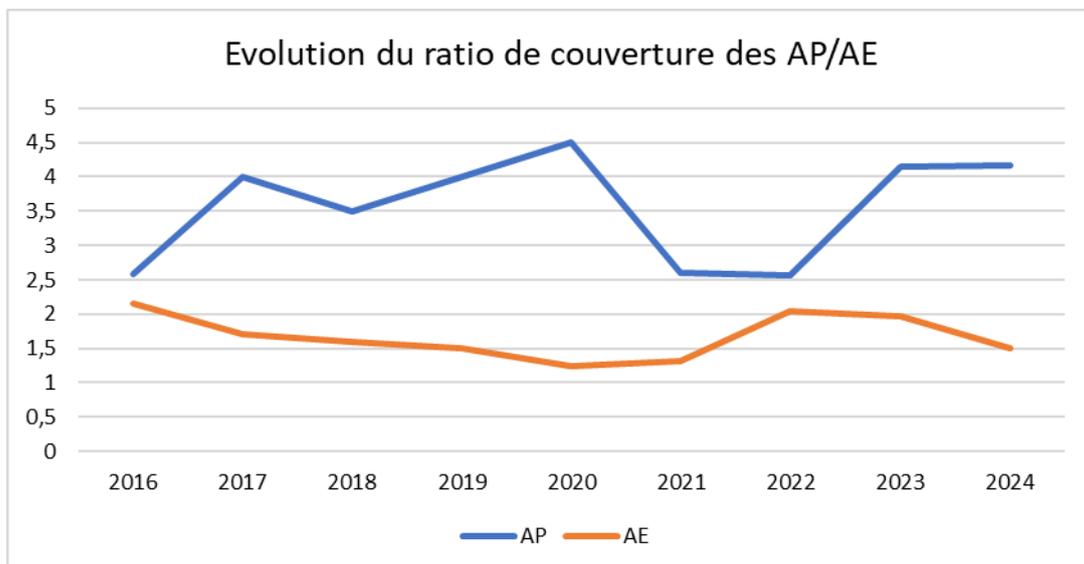


C. Le ratio de couverture des AP et AE affectées

Il correspond au rapport entre le reste à mandater sur AP et AE affectées au 31/12/2024 et le montant de CP mandatés en 2024.

Dans une logique de transparence financière, le suivi annuel du ratio de couverture permet de mesurer la capacité de la collectivité à honorer ses engagements pluriannuels.

L'évolution depuis 2016 du ratio de couverture des AP et AE est présentée dans le graphique ci-dessous :



Le ratio de couverture en investissement, après une augmentation entre 2022 et 2023 connaît une stagnation pour 2024, le stock restant à financer étant sensiblement le même. Le ratio de couverture pour le fonctionnement s'est largement amélioré en raison notamment des opérations de fiabilisation opérées sur les autorisations d'engagement, affectations et engagements liés à l'ancien Pacte au titre de la Formation Professionnelle et de l'Emploi.

LISTE DES VIREMENTS DE CREDITS ENTRE FONCTIONS SUR L'EXERCICE 2024

Origine						Destination						
Chapitre	Libellé chapitre	Fonction	Nature	Programme	Service	Chapitre	Fonction	Nature	Programme	Service	Libellé chapitre	Montant
943	Opérations financières		6541	52034064	021	945		6817	52034001	021	Provisions et autres opérations mixtes	651 000,00
934	Santé et action sociale	418	657381	31034002	041	935	54	657358	1881	041	Aménagement du territoire et habitat	400 000,00
905	Aménagement du territoire et habitat	53	2041582	1495	041	904	418	2041582	21152	041	Santé et action sociale	50 000,00
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	27	657381	26023403	041	933	312	657358	42013395	071	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	400 000,00

Les virements de crédits ci-dessus ont fait l'objet d'un arrêté du Président pour permettre l'exécution du budget 2024 (cf DAP 23.05.01 autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres conformément à l'article 4312-3 du CGCT). Ces éléments ont déjà fait l'objet de communications lors de la session suivant l'arrêté de décision de virement de crédit. Ils sont rappelés pour une information complète de l'Assemblée régionale sur l'exécution du budget 2024.